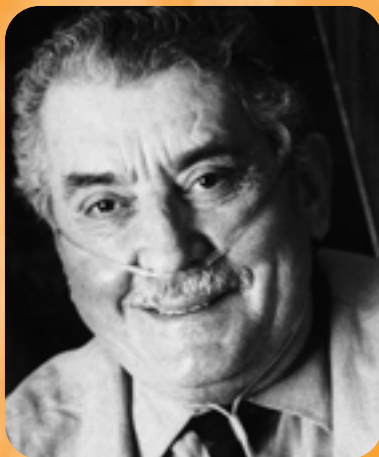


> rapport annuel 2005 annual report >



l'esprit de service

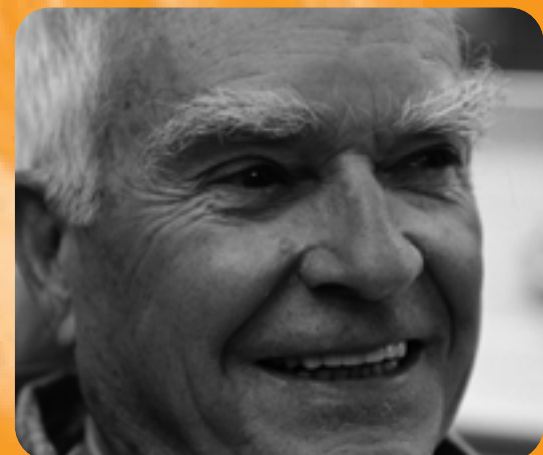
Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 Juillet 2006 conformément à l'article 211 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Sommaire

Summary

Interview de Jean-Claude Lavorel, Président Fondateur <i>Interview with Jean-Claude Lavorel, Chairman and CEO of LVL Médical Group</i>	4
Interview de Stanislas Lavorel, Directeur Général <i>Interview with Stanislas Lavorel, Executive Vice President of LVL Médical Group</i>	8
Notre métier <i>Our job</i>	10
Nos prestations <i>Our services</i>	12
L'esprit de service <i>Devotion to service</i>	14
La charte LVL Médical <i>LVL Medical charter</i>	16



Interview de Jean-Claude



15 ans déjà, quel regard portez vous sur l'évolution du marché et de LVL Médical ?

L'assistance médicale à domicile permet aux patients de suivre leur traitement dans un environnement familial, quelle que soit leur pathologie et en toute sécurité. Depuis plus de 16 ans, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, LVL Médical a permis à plus de 200 000 patients de mieux vivre leur maladie en les accompagnant dans la mise en place et le suivi de leur traitement à domicile.

Le retour à domicile s'inscrit dans un phénomène de société qui dépasse le cadre sanitaire, avec une prise en considération croissante de la qualité de vie, répondant ainsi à l'exigence légitime du malade et son entourage.

Le vieillissement de la population accélère le développement de pathologies diverses chez des personnes âgées qui nécessitent une assistance médicale.

La croissance des dépenses de santé implique de développer des solutions adaptées aux besoins et aux attentes des patients et maîtrisées financièrement.

La mise en place des 35 heures dans les hôpitaux, la réforme engagée du financement des établissements de santé avec la tarification à l'acte et à l'activité, la saturation des services d'urgence sont autant d'éléments qui encouragent les pouvoirs publics à favoriser des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

Je constate que le regard sur le métier de prestataire de santé a évolué vers une reconnaissance de ses spécificités.

Les dispositions de la récente Loi Borloo sur les services à la personne participent à ce changement, en fixant de nouvelles barrières à l'entrée, fondées sur des exigences de sécurité, de qualité et de professionnalisme.

Dans cette perspective, LVL Médical s'impose aujourd'hui comme un partenaire privilégié des professionnels de santé et des pouvoirs publics, en apportant une réponse globale et adaptée à tous ces enjeux.

Quelles sont les perspectives du Groupe LVL Médical pour l'année 2006 ?

Depuis 2003, nous avons conduit le redressement de l'entreprise sans relâche. Après la restructuration de la dette, le Groupe s'est engagé dans la restauration de ses marges avec succès. Cette victoire est le résultat d'un engagement collectif et soutenu des équipes, des prescripteurs, des patients, des actionnaires qui, jour après jour, nous témoignent leur confiance et à qui j'adresse tous mes remerciements. Aujourd'hui, nous devons poursuivre nos efforts dans l'harmonisation de l'organisation des filiales et la poursuite de la croissance.

La stratégie de recentrage sur les activités à valeur ajoutée s'est avérée gagnante. 2006 sera l'année du retour à la croissance pour le Groupe. Nous avons restructuré et renforcé les équipes commerciales, pour accompagner et atteindre ces objectifs.

Le marché de l'assistance respiratoire est mature, avec un potentiel de développement significatif lié à certaines pathologies, encore aujourd'hui insuffisamment diagnostiquées.

La nutrition entérale, l'insulinothérapie et la perfusion avec notamment la chimiothérapie à domicile, constituent de véritables relais de croissance, sur lesquels nous sommes d'ores et déjà bien positionnés. La lutte contre le cancer est aujourd'hui une priorité nationale. Un schéma réglementaire formalisé pour les chimiothérapies à domicile a été mis en place en 2004, il est destiné à garantir la sécurité de la prestation et à coordonner les intervenants.

Lavorel, Président Fondateur

Aujourd'hui 800 000 personnes en France vivent avec un cancer et 280 000 nouveaux cas apparaissent chaque année. La Haute Autorité de Santé confirme que le coût du traitement à domicile revient entre 1 à 4 fois moins cher, qu'en hospitalisation traditionnelle. Par ailleurs, la Mission Interministérielle de Lutte contre le Cancer a réalisé une étude dont les principaux résultats sont représentatifs des attentes des patients et des possibilités de prise en charge : 85% des patients souhaiteraient être pris en charge à domicile et 40 à 50 % des protocoles sont réalisables à domicile.

Cette approche s'inscrit complètement dans notre vision du métier et de la prise en charge des patients, avec toute la dimension de service et de qualité associée à la prestation.

A ce jour, de nombreuses conventions avec les établissements ont été signées, notamment avec le Centre Léon Bérard de Lyon. Nous avons été pionniers dans cette démarche, en informant les établissements sur ce cadre réglementaire et en leur proposant des modalités pratiques pour sa mise en place.

Notre réactivité a été un atout et l'adhésion des services prescripteurs à cette nouvelle offre est significative, avec près de 1 000 patients pris en charge depuis janvier 2006. Ce lancement prometteur traduit la confiance du corps médical dans le professionnalisme des équipes et dans la qualité d'une prestation qui nécessite une expertise réelle.

Dans un contexte global de professionnalisation du métier de prestataire, nous avons une longueur d'avance que nous devons conserver et valoriser. Cette évolution me conforte dans les orientations de la politique qualité que nous défendons.

Au-delà de la conformité à la norme, la démarche qualité répond à des enjeux stratégiques pour le Groupe et contribue à anticiper les changements d'un environnement sanitaire, de plus en plus réglementé. Evoluant dans une dynamique d'amélioration continue de nos prestations, elle traduit une exigence professionnelle et un engagement humain, au service du patient.

Ainsi, nous avons renforcé les investissements dans ce domaine, afin d'homogénéiser les pratiques, sécuriser l'organisation et renforcer le professionnalisme des équipes.

En novembre 2005, nous avons réalisé une enquête de satisfaction auprès de 3 000 patients dont les résultats donnent tout le sens à cette démarche. Plus de 98% des patients recommanderaient LVL Médical à un proche, 97,63% se déclarent satisfaits de la qualité de la prestation. Par ailleurs, nous nous sommes engagés à renouveler cette enquête chaque année afin de mesurer l'évolution de cette satisfaction, qui reste au cœur de nos préoccupations.

Aux côtés d'une cellule dédiée au management de la qualité, nous avons voulu professionnaliser cette démarche en nous appuyant sur l'expertise et la légitimité de l'organisme BVQI, qui nous a récemment renouvelé la certification pour l'ensemble de nos activités, et nous accompagne dans la poursuite de ces objectifs.

Dans quel contexte économique, politique et sanitaire s'inscrivent vos perspectives ?

LVL Médical évolue dans un secteur en pleine mutation qui présente de nouvelles opportunités, liées notamment à la mise en place de la tarification à l'activité pour les hôpitaux. Associée à la contrainte de réduire les durées de séjour, la gestion des flux de sortie des patients devient un enjeu de gestion capital pour les établissements de santé. La mise en place progressive de cette réforme conduit à une croissance significative et régulière des transferts à domicile.

Dans le cadre de ces évolutions, les hôpitaux sont amenés, de plus en plus, à externaliser certaines activités. En mars 2005, nous avons à nouveau remporté le renouvellement de l'attribution du marché de nutrition parentérale du CHU de Lille. Plus qu'une formalité, la reconduction de cette collaboration témoigne d'une reconnaissance de la qualité de la prise en charge de ces patients. Elle démontre la compétence des équipes qui ont su adapter la prestation à un cahier des charges exigeant et développer une nouvelle expertise.

Dans cet environnement, la professionnalisation du métier de prestataire est un atout supplémentaire pour le Groupe LVL Médical. L'écart se creuse et seuls les groupes structurés ayant les capacités de soutenir des investissements pourront assurer une prestation conforme aux exigences légitimes de sécurité et de professionnalisme que les patients attendent. Au fil des ans, LVL Médical a acquis une légitimité aujourd'hui reconnue et nous mettons tout en œuvre pour réaliser le projet de devenir le numéro 1 de l'assistance médicale à domicile en France.



Jean-Claude Lavorel
Président Fondateur
jc.lavorel@lvl-medical.fr

Interview with Jean-Claude



With 15 years of experience, what is your opinion about the development of the market and the development of LVL Médical Group?

Home care enables patients to be treated within their own environment, irrespective of their illness and in complete safety. For more than 16 years - 24 hours a day, 7 days a week - LVL Médical has contributed to improve the quality of life of more than 200,000 patients thanks to the setting-up and follow-up of their at-home treatment.

It has evolved in response to a genuine need to maintain patients' quality of life as well as that of their families, and in thus, in keeping with a cultural development reaching far beyond the strict confines of headline care.

Due to the aging of the population, the development of different diseases among the elderly, who need home care services, is accelerated.

The increase in health care expenditures promotes the development of appropriated solutions to meet patients' needs and expectations. These measures have to be financially controlled.

The introduction of the 35-hour week in hospitals, the financial reform of health infrastructures and the over-crowded emergency departments oblige the French authorities to promote alternatives to hospitalisation.

I can see a real recognition concerning our business's specificities. The recent Borloo act concerning the development of personal services have contributed to this recognition by imposing new entry barriers, based on safety, quality and professionalism. From this point of view, professionals and French authorities consider LVL Médical as a favoured partner.

What is the outlook for the year 2006?

Since 2003, the Group recovery has been our priority. After the debt restructuring, the Group started successfully to achieve the recovery of the margins. This victory arises from a collective and strong involvement from teams, medical professions, patients and shareholders who, day by day, show the trust in the Group and I want to thank them for this. Today, our priority is to keep on making efforts to harmonise subsidiaries' organization and to maintain growth.

Concentrating our efforts on value-added activities has been a successful strategy. During the year 2006, the Group will experience a growth recovery. In order to reach our goals, the sales and marketing teams have been developed.

The home respiratory care market is mature and has a huge potential linked to specific illnesses, which are still insufficiently diagnosed.

Enteral nutrition, insulin therapy and home infusion added to home chemotherapy represent activities with a great growth potential and the Group is already well positioned on this market.

Today, the fight against cancer is a high priority in France. In 2004, regulations on chemotherapy at home were put in place in order to secure the service and to organize the intervention of other medical services.

Today in France, 800,000 people suffer from cancer and there are 280,000 new cases a year. The Haute Autorité de Santé (French body specialised in scientific expertise) declares that the cost related to a treatment at home is much less expensive (the price can be divided by 4) than in a hospital. Furthermore, a governmental mission for the fight against cancer realised a study whose main figures show patients' expectations and the possibilities of being treated at home. According to this study, 85 % of patients would like to be treated at

de Lavorel, Chairman and CEO of LVL Médical Group

home and 40 % to 50 % of the treatments can be realised at home.

This approach explains very well our point of view concerning our business and the way to take care of patients, with a dimension of service and quality linked to the activity.

Today, a lot of contracts have been signed and put in place with health infrastructures, for example with the Centre Léon Bérard in Lyon (hospital specialised in cancer therapies). LVL Médical was the first in the sector acting this way, by giving information to health infrastructures about a legal framework and by suggesting simple methods to introduce it.

Our ability to react was an asset and the support of medical professions for this new offer is significant, with almost 1,000 patients cared for since January 2006. This promising beginning shows that the medical profession trusts the professionalism of our teams and the quality of an activity that needs a real expertise.

Today, home care is becoming a professional activity. LVL Médical is a pioneer in this field and has to keep and valorise its position. This change makes me sure that it is necessary to defend the trends of our quality politics.

Beyond the compliance with the current standards, the Group quality approach meets strategic stakes and helps to plan the changes of a health environment more and more regulated. The Group quality approach's goal is to improve continuously our services and therefore means professional requirements and a human involvement to serve patients.

For this reason, the Group has invested more in this field in order to standardize common practice, to secure the organization and to reinforce teams' professionalism.

In November 2005, we made a survey about 3,000 patients' satisfaction and the results showed that our approach is more than satisfactory. More than 98 % of our patients would recommend LVL Médical to a close relative, 97.63 % are satisfied with the service quality. Furthermore, we decided to realise this survey every year to be able to assess patients' satisfaction, which is our main concern.

With a department dedicated to the quality management, our will was to professionalize this approach by referring to the expertise and authenticity of the BVQI certification body that has recently renewed the certification for all of our activities and helps us to reach our goals.

Could you describe the economic, political and health context in which you want to evolve?

LVL Médical is acting in a constantly changing sector. This sector presents new opportunities linked, in particular, to the regulation on tariffs in hospitals. Added to the problem to shorten the duration of hospital stay, it becomes a real stake for health infrastructures to manage patients' exit from hospitals.

Progressively, this reform leads to a relevant and steady growth of the transfers from hospitals to home.

In relation with those changes, many times hospitals have to outsource some activities. In March 2005, we won again the parenteral nutrition market from the CHU (Universitary Hospital) of Lille. This collaboration is not just a formality but a proof of appreciation for the quality the patients are treated with and shows the skills of our teams who were able to adapt the service to demanding conditions and to develop a new expertise.

In this context, the fact that the business of home care has become a real profession represents an additional advantage for LVL Médical Group. The gap between the different providers is growing and only structured companies able to make investments will provide a service in compliance with the safety conditions and professionalism that patients require.

Today, LVL Médical is recognised as a home care provider and we are doing our best to reach the first rank in home care in France.



Jean-Claude Lavorel

Chairman and CEO of LVL Médical Group
jc.lavorel@lvi-medical.fr

Interview de Stanislas Lavorel, Directeur Général



Quels sont pour vous les événements marquants de l'exercice 2005 ?

Notre priorité en 2005 aura été d'assainir la situation financière du Groupe. Nous avons pris des mesures fortes qui se traduisent aujourd'hui dans les chiffres.

Nous avons achevé notre plan de restructuration financière relatif aux Océane, quatre mois avant la date butoir. Nous avons également finalisé la cession de la filiale espagnole et poursuivi le désengagement sur les activités de maintien à domicile en France et en Allemagne. Ces mesures attendues, ont contribué à réduire notre endettement de manière significative et ainsi à consolider notre situation financière.

Dans le cadre de notre politique de recentrage sur les activités stratégiques, nous avons procédé au rachat des parts minoritaires des structures de soins en Allemagne, qui affichent une progression soutenue de 14% de leur chiffre d'affaires.

LVL Médical a opéré un redressement spectaculaire avec une marge d'exploitation à 15%. Quelle est votre analyse de cette performance ?

Le redressement a été mené étape par étape. Après la restructuration de la dette, nous nous sommes attachés à restaurer les marges avec succès et plus rapidement que dans nos prévisions. Cette étape, saluée par les marchés financiers, est le résultat de décisions et de mesures que nous avons prises avec l'engagement des collaborateurs, la confiance des prescripteurs et le soutien des actionnaires.

Tout au long de cet exercice, nous avons conduit une politique de recentrage et de restructuration du Groupe dans le cadre du désendettement et de la restauration de la rentabilité.

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 77 M€, en croissance de 2% à périmètre constant. Le résultat d'exploitation a plus que doublé et ressort positif à 11,7 M€ avec une marge opérationnelle à 15,2%. Nous avons largement dépassé l'objectif initial de 10 M€ d'économies fixé fin 2003.

La dette financière a été divisé par deux en un an et s'élève à 9,6 M€, pour 2,8 M€ de capitaux propres.

En France, le chiffre d'affaires est réalisé aujourd'hui à 98% sur les activités stratégiques, ce qui traduit le résultat de la politique de recentrage que nous avons mené.

Nettement supérieures aux prévisions, ces performances traduisent la réussite du plan de restructuration et de réduction des dépenses que nous avons initié dès la fin de l'année 2003, ainsi que les premiers effets des actions menées pour harmoniser le niveau de rentabilité des filiales.

Après une année de transition, 2005 aura été celle du second souffle, un souffle maîtrisé qui permet aujourd'hui de mettre le cap sur la croissance, tout en poursuivant les efforts engagés dans l'amélioration de la rentabilité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stanislas Lavorel'. The signature is stylized and somewhat abstract, with overlapping lines.

Stanislas Lavorel
Directeur Général
stanislas.lavorel@lvl-medical.fr

Interview with Stanislas Lavorel, Executive Vice President of LVL Médical Group

From your point of view, what were the key events of the 2005 financial year?

In 2005, our priority was to stabilize the Group's finances, to reach this goal we took measures which have had a positive effect on the figures.

Our financial restructuring plan related to the Oceane has been achieved four months before the deadline. We also finalised the withdrawal of the Spanish activities and we continued to withdraw from home medical equipment services in France and Germany. These measures allowed to reduce considerably the debt and to consolidate our financial situation.

Concerning our policy to refocus on strategic activities, we bought German health structures' minority shares, which have a 14% steady growth of their turnover.

LVL Médical achieved a strong recovery with a 15% operating margin. How could you analyse this result?

The recovery has been led step by step. After the debt restructuring, our main focus was to make profits with success more rapidly than expected. This step, positively welcomed by financial markets, is linked to decisions and measures that we took with teams' involvement, medical professions' trust and shareholders' support.

Throughout the 2005 financial year, we have been pursuing a refocusing and restructuring policy in order to reduce the debt and to make profits.

At the end of the 2005 financial year, we registered a turnover of €77 million, which represents a 2% growth. The operating result more than doubled to €11.7 million with a 15.2% operating margin. Our initial goal, decided in 2003, to save €10 million has been more than successful.

In one year, the financial debt was reduced by 50%. Today, the debt amount is €9.6 million, for €2.8 million of equity capital.

Today in France, 98% of the turnover is realized on strategic activities, which is the result of our refocusing policy.

These figures, widely over the forecasts, show the success of our program, initiated at the end of the year 2003, to restructure the company and to reduce expenses. They also show the first effects of the actions led to harmonize the subsidiaries' profitability.

After a one-year transition, 2005 was booming allowing thinking to continue to grow while keeping on making efforts to improve profitability.



Stanislas Lavorel

Executive Vice President of LVL Médical Group
stanislas.lavorel@lvl-medical.fr

Notre métier

L'assistance médicale à domicile

L'assistance médicale à domicile permet aux patients de suivre leur traitement dans leur propre environnement, quelle que soit leur pathologie et en toute sécurité. Complément ou alternative à l'hospitalisation traditionnelle, l'assistance médicale à domicile présente de nombreux avantages économiques, humains et sanitaires. Aujourd'hui, plusieurs facteurs plaident en faveur de son développement :

L'allongement de la durée de vie

Le vieillissement démographique favorise la prise en charge croissante de pathologies diverses chez des personnes âgées qui nécessitent une assistance médicale... Chaque année, l'espérance de vie des Français augmente de quatre mois. Le nombre de patients susceptibles de suivre leur traitement à domicile évolue donc de façon significative.

L'évolution des modes de vie et des mentalités

De toute évidence, le retour à domicile s'inscrit dans un phénomène de société. L'assistance médicale à domicile répond à cette exigence de maintien de qualité de vie pour le malade en lui permettant d'être soigné dans son propre environnement, en toute sécurité.

La nécessaire réduction des dépenses de santé

Remboursée par l'Assurance Maladie, la prise en charge d'un traitement à domicile peut coûter 3 à 10 fois moins cher qu'un séjour à l'hôpital.

La réorganisation du système de santé

La mise en place des 35 heures dans les établissements hospitaliers, l'engorgement des services d'urgence sont quelques-uns des éléments qui incitent les pouvoirs publics à trouver des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

L'évolution des technologies médicales et des thérapeutiques

L'éventail des pathologies traitées dans le cadre d'une assistance médicale à domicile s'élargit avec la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au domicile grâce à des produits ou des technologies innovantes.

La réduction des risques d'infections nosocomiales

Contractées dans le cadre d'un séjour à l'hôpital, les infections nosocomiales touchent, chaque année, environ 700 000 personnes et sont à l'origine de plus de 9 000 décès en 2005. Elles sont la 4^{ème} cause de mortalité en France, devant les accidents de la route. Elles ont également pour conséquence de multiplier par 2 la charge des soins infirmiers, par 7 la charge des examens complémentaires et par 3 les dépenses de médicaments.

Depuis plus de 16 ans, les expériences menées, les témoignages, le contexte économique et social sont autant d'éléments qui confèrent à LVL Médical une légitimité dans le système de santé.

Le Groupe a su la mettre en œuvre à travers un principe simple : placer le patient au cœur de ses préoccupations et coordonner tous les acteurs libéraux et hospitaliers autour d'un projet thérapeutique commun.

LVL Médical prend en charge des patients dont la maladie nécessite un traitement à domicile dans des domaines variés : l'assistance respiratoire, la perfusion (chimiothérapie, antibiothérapie, traitement de la douleur, insulinothérapie...), la nutrition entérale et le maintien à domicile. Demain, l'évolution des techniques et des thérapeutiques permettra de prendre en charge à domicile beaucoup d'autres pathologies...

Professionalisme, Proximité, Présence et Personnalisation sont les valeurs fondamentales du Groupe LVL Médical partagées par plus de 800 collaborateurs en France et en Allemagne qui s'engagent 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour aider les patients à mieux vivre leur maladie.





Our job

Medico-technical service provider for home care treatments

Home care enables patients to be treated within their own environment, irrespective of their illness and in complete safety. As an addition or alternative to traditional hospitalisation, home care offers many economical, human and medical advantages. Many factors currently favour its development:

Longer life expectancy

An ageing population means a growing demand for support with various pathologies suffered by elderly people requiring medical care... In France, life expectancy increases by four months every year. That means that the number of patients likely to need treatment at home is significantly growing.

Changes in way of life and mentalities

Quite obviously, returning home is part of a society phenomenon. Home care is in response to this need to maintain the patient's quality of life by enabling him to be cared for in his own environment, in complete safety.

The need to reduce health expenditure

Paid for by Health Insurance, home care treatment can cost 3 to 10 times less than a stay in hospital.

Reorganisation of the health system

The implementation of a 35-hour working week in hospitals and overstretched emergency services are some of the factors that have led the authorities to find alternatives to conventional hospital care.

Developments in medical and therapeutic technologies

The range of pathologies treated in the framework of home care has increased with the introduction of home adapted therapeutic protocols thanks to innovative products or technologies.

Reducing the risk of nosocomial infections

Contracted during hospital stays, each year nosocomial infections affect around 700,000 people and caused more than 9 000 deaths in 2005. They are the 4th biggest cause of mortality in France, before road accidents. They also double the workload of nurse cares, increase the need for further examination by 7 and drug expenditure costs by 3.

For more than 15 years, our experiences and track record, alongside the current economic and social climate, have afforded LVL Medical a legitimate role in the health system.

The group has been able to bolster this role by keeping firmly to one simple principle: place patients at the heart of its concerns and co-ordinate all independent and hospital staff around a common therapeutic project.

LVL Medical takes care of patients whose illness requires a home care treatment in various fields of activities: home respiratory care, infusion (chemotherapy, antibiotic-therapy, pain management, insulin therapy...), enteral nutrition and home medical equipment. Tomorrow the evolution of techniques and therapeutics will enable to care for many other pathologies...

Professionalism, Proximity, Presence and Personalisation are the LVL Medical Group essential values shared by more than 800 collaborators in France, Germany and Spain. They are available 7 days a week, 24 hours a day to help patients to cope better with their illnesses.

Nos prestations

Nos prestations principales : l'assistance respiratoire et les prestations de perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile.
Une prestation complémentaire : le maintien à domicile.

L'assistance respiratoire à domicile

Pathologies : insuffisance respiratoire, bronchite chronique, asthme, emphyseme, myopathie, mucoviscidose, apnées du sommeil.

Traitements : oxygénothérapie, ventilation assistée, ventilation par pression positive continue, aérosolthérapie.

Prescripteurs : seuls les médecins spécialistes hospitaliers ou libéraux sont habilités à prescrire ces traitements.

Prestations : installation de l'appareillage à domicile, formation, éducation du patient, suivi du matériel et du traitement, retour d'information au médecin, gestion des formalités administratives.

La perfusion, la nutrition et l'insulinothérapie à domicile

Contexte : administration de médicaments et/ou nutriments pour des pathologies telles que : cancer, infection grave, affection digestive, insuffisance rénale, diabète...

Traitements : antibiothérapie, chimiothérapie, traitement de la douleur, soins palliatifs, nutrition entérale et parentérale, insulinothérapie...

Prescripteurs : seuls les médecins spécialistes hospitaliers ou libéraux sont habilités à prescrire ces traitements.

Prestations : coordination des intervenants (infirmiers libéraux), installation de l'appareillage à domicile, éducation du patient, suivi du matériel et du traitement, retour d'information au médecin, gestion des formalités administratives.

Le maintien à domicile

Contexte : complément d'appareillage pour faciliter le retour à domicile des patients traités en assistance respiratoire ou en perfusion/nutrition.

Prescripteurs : les médecins spécialistes dans le cadre d'une prise en charge globale d'un traitement à domicile ou le médecin traitant du patient.

Prestations : équipement de la chambre du malade (lit médicalisé, potence, soulève malade, fauteuil roulant...).

LVL Médical intervient uniquement sur prescription médicale et installe chez le patient, le matériel approprié à son traitement. Les équipes LVL Médical assurent la mise en place et le suivi des traitements à domicile (formation du patient et de son entourage, maintenance des dispositifs médicaux, contrôle de l'observance du traitement en relation constante avec le corps médical). LVL Médical remplit également une mission de coordination auprès des différents professionnels de santé libéraux si nécessaire, afin que le retour à domicile du patient s'effectue dans les meilleures conditions.

Les équipes LVL Médical remplissent une mission d'assistance quotidienne au service des patients et du corps médical pour une prise en charge à domicile fiable et sécurisée.

Comme le rappelle Jean-Claude Lavorel, Président Fondateur :
" Nous prenons en charge le patient, l'être humain, et non sa maladie... c'est toute la différence avec d'autres métiers de service. Nous avons en fait un vrai rôle social, d'accompagnement du malade... "

Une prise en charge coordonnée

- > Mise en place du matériel et formation du patient et de son entourage.
- > Maintenance des dispositifs médicaux.
- > Assistance téléphonique et permanence technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- > Coordination du traitement et retour d'informations auprès des professionnels de santé.
- > Prise en charge des formalités administratives avec facturation directe aux Caisses d'Assurance Maladie.

Des équipes pluridisciplinaires spécialisées

- > Responsables d'agence
- > Délégué(e)s régionaux(ales)
- > Infirmier(ère)s conseil
- > Diététicien(ne)s
- > Pharmacien(ne)s
- > Assistants techniques
- > Assistantes administratives
- > Chargées d'accueil



Our Services

Two main services : respiratory care and infusion, nutrition and insulin therapy at home.
An additional service : home medical equipment.



Home respiratory care

Pathologies: respiratory insufficiency, chronic bronchitis, asthma, emphysema, myopathy, cystic fibrosis, sleep apnea.

Treatments: oxygen therapy, assisted ventilation, ventilation by Continuous Positive Airway Pressure, aerosol therapy.

Prescribers: only specialised hospital or independent physicians are authorised to prescribe these treatments.

Services: installation of equipment at home, training, patient education, monitoring of the equipment and treatment, feedback to doctors, management of administrative formalities.

Home infusion, nutrition and insulin therapy

Context: administration of medication and/or nutrients for pathologies such as: cancer, serious infection, digestive disease, renal failure, diabetes...

Treatments: antibiotic therapy, chemotherapy, pain treatment, palliative care, enteral nutrition, insulin therapy...

Prescribers: only hospital or independent specialised physicians are authorised to prescribe treatments.

Services: co-ordination of practitioners (independent nurses), installation of equipment at home, patient education, monitoring of equipment and treatment, feedback to doctors, management of administrative paperwork.

Home medical equipment

Context: provision of equipment to facilitate return home of patients needing respiratory care or infusion.

Prescribers: the specialist physicians handling home treatment or the physician treating the patient.

Services: provide all the equipment necessary for the patient's comfort (hospital bed, trapeze bar, patient lifter, wheel-chair...).

Co-ordinated support

- > Setting up equipment and offering training to patients and their loved ones.
- > Maintenance of medical devices.
- > Round-the-clock telephone help line and technical support.
- > Co-ordinated treatment and information feedback to health professionals.
- > Handling patients' administrative details with invoices sent directly to health insurance companies.

Multidisciplinary and specialised teams

- > Agency managers
- > Home care sales representatives
- > Nurse advisors
- > Dietitians
- > Technicians
- > Pharmacists
- > Administrative assistants
- > Reception staff

LVL Medical acts solely upon medical prescription and installs in patients' homes the appropriate equipment for their treatment. LVL Medical teams set up and monitor home care treatments (training patients and their families, maintenance of medical devices, monitoring treatment compliance in constant contact with the medical profession). LVL Medical also co-ordinates the various independent health professionals where necessary so that the patient's return home is achieved under the best conditions.

LVL Medical teams provide daily assistance to patients and to the medical profession for reliable and safe home care.

As recalled by Jean-Claude Lavorel, Chairman and CEO-founder: " We care for the patient, as a human, and not for his illness... it's completely different from other service trades. In fact, we have a true social role, assisting the patient... "



En assurant la mise en place, la maintenance et le suivi des matériels les plus performants, en répondant à toutes les exigences des traitements à domicile avec une qualité optimum, LVL Médical remplit une véritable mission d'assistance auprès des patients, du corps médical et des tutelles.

L'esprit de service au quotidien

Dès sa création, LVL Médical a installé des habitudes nouvelles qui font aujourd'hui référence dans la profession : absence de caution, appareillage immédiat, seconde visite systématisée, gestion de toutes les formalités de prise en charge...

Autant de mesures destinées à faciliter le quotidien du patient qui se trouve non seulement sécurisé, mais aussi libéré de toute démarche administrative.

Grâce à son accueil téléphonique personnalisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à sa rapidité d'intervention et au professionnalisme de ses équipes, LVL Médical a su dépasser la dimension technique de l'assistance médicale à domicile pour en faire une véritable prestation de service.



Management par la qualité

La Direction Générale renforce ses moyens de management de la qualité et formalise en septembre 2005 une nouvelle politique qualité dont l'objet est, prioritairement, de sécuriser l'ensemble des activités en intégrant au système de management de la qualité un système de gestion des risques. Cette orientation axée sur la satisfaction du patient est sans nul doute la meilleure façon de servir nos objectifs économiques et sociaux. Il est clair que, par un effet de levier, apporter une réponse à ces objectifs permet de soutenir et de pérenniser l'activité. La lisibilité et la satisfaction, apportés via le management par la qualité, conforte la réussite de la politique de développement de l'organisme.

Afin d'apporter des garanties de qualité à nos différents publics que sont les patients, les familles, les prescripteurs, les tutelles et nos actionnaires, le Groupe est engagé dans une action officielle de valorisation du professionnalisme et de la qualité de notre activité dans le cadre d'une démarche collective de certification ISO 9001:2000. Délivrée par BVQI, organisme tiers indépendant, c'est la garantie d'un contrôle extérieur et objectif et d'un management de la qualité efficace et maîtrisé.

La certification constitue un outil dynamique d'amélioration de la qualité des services rendus aux patients. Le respect du référentiel ISO, la maîtrise des compétences exigées dans la certification garantissent l'amélioration continue de la qualité des prestations.

L'engagement de la direction, point de départ fondamental de toute démarche qualité, est concrétisé par trois axes :

- Fiabiliser la gestion des risques,
- Mettre en place une écoute client efficace,
- Cadrer et évaluer le pilotage et le suivi des projets d'amélioration.

La volonté affichée de la Direction Générale est ici de promouvoir une Qualité pragmatique et fonctionnelle, tournée vers la satisfaction des patients, afin de maintenir l'adhésion de tous à la démarche.

Cette politique et les orientations qui la constituent sont un élément essentiel du projet en cohérence avec les besoins et attentes des clients, les orientations stratégiques du Groupe, les objectifs généraux des filiales et les exigences réglementaires.

Notre finalité est de faire du management par la qualité un outil de progrès mobilisant « l'esprit de service » et faisant du patient le centre de nos préoccupations.

By setting up, maintaining and monitoring high-tech equipment and by meeting all the demands of home treatments with optimum quality, LVL Medical performs a real mission of assistance to patients, medical profession and regulatory institutions.

Daily service oriented approach

Since its creation, LVL Medical established new habits which make reference today in the home care profession: no deposit required, immediate equipment, systematised second visit, handling patients' administrative details...

As many measures to make the day-to-day patients' life easier, make them feel safe and free from all administrative formalities.

Thanks to its personalised round-the-clock telephone help line, to its intervention speed and its teams' professionalism, LVL Medical has been able to surpass the technical aspect of home care for a real service provision.

Management through quality

In September 2005, the General Management has strengthened the quality management and has formalized a new quality policy whose main objective is to make secured the whole activities by combining a risk management system with the quality management system. This approach oriented to satisfy the patient is, without any doubt, the best way to reach our economic and social goals. It is totally clear that reaching these goals allows to support the activity and to make it sustainable. Transparency and satisfaction resulting from the management through quality strengthen the success of the company development policy.

In order to guarantee our services quality to the different people involved, that is to say patients, families, medical professions, authorities and shareholders, the Group is pursuing an official action to develop the professionalism and the quality of our activity within the framework of a joint representation of certification ISO 9001: 2000. Issued by BVQI, an independent body, the certification represents the guarantee of an external and unbiased assessment and also an efficient and controlled quality management.

The certification is a strong means to improve the quality of the services provided to patients. Respecting the certification ISO, controlling the required skills in the certification guarantee to continue to improve the services quality.

The management involvement, which is the essential starting point of any quality approach, is represented by three themes:

- *Making the risk management reliable*
- *Putting into place an efficient system to assess patients' needs and satisfaction.*
- *Organizing and assessing the management and the follow-up of the projects to improve the services.*

The strong will showed by the General Management is to promote a pragmatic and operational Quality, directed towards patients' satisfaction, to make everybody adhere to the approach.

The policy and its trends are an essential element of the project in relation with the clients' needs and expectations, Group's strategic trends, subsidiaries' general goals and legal requirements.

Our purpose is to make the management through quality a means of progress making ready "the spirit of service" and making the patient our main concern.



Charte LVL Médical

**Professionalisme, Proximité, Présence, Personnalisation
pour une meilleure qualité de vie des patients**



La prise en charge globale

Nos engagements :

- mettre au service du patient et des professionnels de santé une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la prise en charge à domicile
- coordonner les interventions des acteurs hospitaliers et libéraux
- intervenir dans les meilleurs délais sur prescription médicale formalisée
- assurer une assistance technique et une permanence téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- éduquer et accompagner les patients : remise d'un livret, visites de contrôle systématiques, suivi personnalisé et régulier
- prendre en charge les formalités administratives : gestion du tiers-payant
- organiser les déplacements des patients en France comme à l'étranger

L'éthique

Nos engagements :

- respecter la prescription médicale et les protocoles de soins
- garantir la confidentialité et le respect du secret médical
- garantir l'accès à la santé pour tous : appareillage immédiat sans caution, prise en charge du patient quelle que soit sa couverture sociale

La sécurité

Nos engagements :

- respecter la réglementation liée à notre activité : Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO), traçabilité, désinfection, maintenance...
- appliquer les procédures formalisées dans le cadre de notre Démarche Qualité en complément de la certification
- proposer des matériels performants, testés selon des critères de confort et de fiabilité
- garantir une sécurité maximale avec mise à disposition de matériel de secours si nécessaire

La transparence

Nos engagements :

- garantir une évaluation régulière et indépendante de nos prestations par un organisme accrédité
- organiser des visites de nos structures sur simple demande

L'expertise

Nos engagements :

- dispenser une formation continue à nos équipes par un centre de formation agréé
- conseiller, informer et former si besoin les intervenants para-médicaux
- mettre en oeuvre toute solution permettant d'améliorer la qualité de vie des patients à domicile, en concertation avec notre comité scientifique composé de professionnels de la santé

L'innovation

Nos engagements :

- développer de nouvelles prestations en collaboration avec les autorités de tutelle
- explorer de nouveaux circuits de prise en charge à travers la mise en place de programmes pilotes pour la coordination médico-sociale à domicile

LVL Medical charter

Professionalism, Proximity, Presence, Personalisation
for a better quality of life of the patients...



A global care package

Our commitments:

- to offer patients and health professionals a multi-disciplinary team specialised in home care
- to co-ordinate the works of hospital and independent staff
- to act quickly on formal medical prescriptions
- to provide round-the-clock technical support and telephone help line
- to educate and assist patients: issuing booklets, systematic checks, personalised and regular follow-ups
- to handle patients' administrative details: third-party payer management
- to continue the service whilst the patient is away from home (both in France and abroad)

Ethics

Our commitments:

- to comply with the medical prescription and care protocols
- to guarantee secrecy and compliance with medical confidentiality
- to guarantee access to health for all: equipment is provided immediately (without any deposit necessary), all patients are cared for whatever their Social Security cover

Safety

Our commitments:

- to comply with all regulations related to our activity: Good Practices for Oxygen Home Delivery, traceability, disinfection, maintenance...
- to apply official procedures within the framework of our Quality Management in addition to certification
- to offer high-tech equipment, tested according to comfort and reliability criteria
- to guarantee maximum safety with the provision of emergency equipment if necessary

Transparency

Our commitments:

- to guarantee regular and independent assessment of our services by an accredited body
- to organise visits of our structures on simple request

Expertise

Our commitments:

- to provide ongoing training to our teams at an approved training centre
- to advise, inform and, if necessary, train paramedics
- to implement any solution that improves the quality of life of patients at home, in consultation with our scientific committee made up of health professionals

Innovation

Our commitments:

- to develop new services in collaboration with regulatory institutions
- to explore new means of providing care through the introduction of pilot programmes for medico-social co-ordination at home

Le présent document complété
du rapport d'activité et du rapport
financier tient lieu de document
de référence enregistré.

> l'esprit de service au quotidien > day-to-day devotion to service >



LVL Médical Groupe
25 rue Bossuet - 69455 Lyon Cedex 06 - France
Tél. +33 (0)4 26 68 68 68 - Fax +33 (0)4 26 68 68 79
www.lvl-medical.com



Rapport d'activité 2005 du Groupe LVL Médical



2005

rapport d'activité



Sommaire

Activité du Groupe LVL Médical

1 Historique	4
2 Chiffres clés consolidés	6
3 Organigramme	7
4 Marché et produits du Groupe LVL Médical	10
5 Moyens d'exploitation	21



Activité du Groupe LVL Médical

2005
rapport d'activité

1. Historique

Spécialisé à l'origine dans l'assistance respiratoire à domicile, le Groupe LVL Médical est actuellement l'un des principaux intervenants sur ce marché avec plus de 30 000 patients pris en charge sur l'ensemble du territoire national. Fort de son expérience dans ce domaine thérapeutique particulier et pour répondre aux besoins croissants de prises en charge à domicile, le Groupe s'est également spécialisé dans les prestations de perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile. Il a conservé la prestation de maintien à domicile en complément d'offre.

La société LVL Médical Groupe a été créée en 1989 par Jean-Claude Lavorel, son actuel Président. Autodidacte, d'origine lyonnaise, Jean-Claude Lavorel a exercé des responsabilités commerciales dans le secteur médical pendant 20 ans.

Afin de compléter ses connaissances, il a suivi un programme d'accompagnement à la création d'entreprise au centre des entrepreneurs du Groupe EM Lyon.

Année	Faits majeurs	Taille du Groupe en millions d'euros (chiffre d'affaires)
Croissance interne soutenue		
1989	> Création de LVL Médical Centre Est	0,23
1991	> Création de LVL Médical Est	0,68
1992	> Création de LVL Médical Sud > Création de LVL Médical Ouest	1,52
1994	> Création de LVL Médical Ile de France	3,96
1995	> Création de LVL Médical Sud Ouest	6,85
1996	> Création de LVL Médical Centre	
Introduction en Bourse		
1996	> Eurolist d'Euronext Paris	10,58
Accélération du développement en France		
1997	> Elargissement de l'offre de services à deux nouvelles activités : la perfusion et le maintien à domicile > Création de LVL Médical Midi-Pyrénées > Acquisition de Noury Médical Conseil (Normandie) > Création de LVL Médical Nord-Pas-de-Calais > Acquisition de Domedic (Midi-Pyrénées)	14,77
1998	> Certification ISO 9002 > Acquisition du groupe Axel Médical, spécialisé dans l'assistance respiratoire et la perfusion à domicile au travers de dix structures réparties sur le territoire national > Acquisition de Fournitures Médicales Gault (Alsace) > Acquisition de Beaulieu Médical (Loire) > Acquisition de Médical Assistance (Sud)	36,43
1999	> Acquisition de D'Médica, spécialisée dans l'assistance respiratoire, la perfusion et le maintien à domicile au travers de treize structures réparties sur le territoire national	

Année	Faits majeurs	Taille du Groupe en millions d'euros (chiffre d'affaires)
Développement européen		
1999	<ul style="list-style-type: none"> > Création de LVL Medical Deutschland GmbH > Acquisition de la société Körner & Wagner GmbH 	50,20
2000	<ul style="list-style-type: none"> > Création de LVL Medical Südwest GmbH > Acquisition de Ulrich GmbH > Création de LVL Medical Riediger GmbH > Création de LVL Medical UK Ltd > Acquisition de Clinovia Ltd, leader de la perfusion à domicile au Royaume-Uni 	118,90
Recentrage sur les prestations à forte valeur ajoutée		
2001	<ul style="list-style-type: none"> > Lancement de deux nouvelles activités : la nutrition entérale et l'insulinothérapie > Reprise de l'une des 33 associations régionales spécialisées dans l'assistance respiratoire à domicile dans la région Midi-Pyrénées > Cession de la société Ulrich GmbH > Cession de la branche pharmaceutique de D'Médica après intégration au sein des structures LVL Médical des activités respiratoire et perfusion 	154,40
2002	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la croissance en France > Restructurations dans les structures d'appareillage en Allemagne et recentrage sur des activités de pure prestation à travers l'acquisition de 9 structures dans le domaine des soins à domicile ("Pflegedienst") > Création d'une nouvelle unité de compounding au Royaume-Uni > Création de LVL Medical Hispania (Barcelone, Madrid, Séville) 	165,04
2003	<ul style="list-style-type: none"> > Consolidation des positions du Groupe en France > Certification ISO 9001:2000 > Poursuite du recentrage en Allemagne à travers la fermeture de 6 entités sur 7 dans les structures d'appareillage et l'acquisition de 3 structures supplémentaires dans le domaine des soins à domicile > Cession de la filiale britannique LVL Médical Uk Ltd 	124,30
2004	<ul style="list-style-type: none"> > Désengagement de la branche déficitaire en Allemagne > Réussite du plan de réduction des dépenses > Succès de la restructuration financière > Acquisition de 40% de Bonitas 	78,70
2005	<ul style="list-style-type: none"> > Cession de la filiale espagnole LVL Médical Hispania > Acquisition des titres minoritaires de la filiale Bard Assistance 	77,01
2006	<ul style="list-style-type: none"> > Certification ISO 9001:2000 du Système de management de la qualité par BVQI 	

2. Chiffres clés consolidés

	30 septembre 2005 en millions d'euros	30 septembre 2004 en millions d'euros	30 septembre 2004 pro forma en millions d'euros	30 septembre 2003 en millions d'euros
Chiffre d'affaires	77,0	78,7	75,6	124,3
Résultat d'exploitation	11,7	2,5	5,0	(8,9)
Résultat financier	(2,2)	2,6 ⁽¹⁾	2,8	(4,1)
Résultat exceptionnel	(1,9)	1,0	0,9	(22,9)
Résultat net de l'ensemble consolidé avant amort. des écarts d'acquisition	8,1	5,7	8,7	(36,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	(4,2)	(5,5) ⁽²⁾	(4,2)	(10,4)
Résultat net après amortissement des écarts d'acquisition	3,9	0,15	4,5	(47,1)
Résultat net part du Groupe après amortissement d'acquisition	3,8	0,17	4,5	(46,7)

(1) Dont 5,3 millions d'euros de reprise sur provision de la prime de remboursement des Océanes 2000/2005.

(2) Dont 1,4 millions d'euros de dotation non récurrente liée à la cession des activités de maintien à domicile

	30 septembre 2005 en millions d'euros	30 septembre 2004 en millions d'euros	30 septembre 2003 en millions d'euros
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2,8	(6,6)	(6,5)
Provisions pour risques et charges	3,2	6,0	13,2
Emprunt obligataire OC	-	-	2,4
Emprunt obligataire Océanes	28,7	35,1	36,2
Endettement financier	17,9	29,1	48,9
Disponibilités	8,3	10,1	22,6
Effectifs	767	732	886

3. Organigramme

L'organigramme ci-après repose sur les principes suivants :

La société holding LVL Médical Groupe a plusieurs fonctions :

- > définition de la stratégie et de l'image du Groupe,
- > animation des filiales ainsi que contrôle de leur gestion notamment par le biais des directeurs de zone,
- > animation de la démarche qualité,
- > gestion du personnel et développement des ressources humaines,
- > gestion administrative, juridique, comptable, financière et informatique du Groupe,
- > définition de la politique achat et négociation des marchés avec les fournisseurs,
- > gestion de trésorerie centralisée,
- > contrôle interne,
- > marketing et développement.

En contrepartie de ces fonctions, les ressources de la société LVL Médical Groupe sont pour tous les exercices passés et à venir :

> Les redevances

Elles sont calculées de la manière suivante :

- une partie fixe (forfaits sur certaines prestations),
- une partie variable (pourcentage sur le chiffre d'affaires prévisionnel au premier jour de l'exercice)

Ce mode de calcul induit que les filiales ont in fine un taux de redevance inférieur (si elles ont dépassé leur objectif de chiffre d'affaires) et un taux de redevance supérieur (si elles sont en dessous de leurs prévisions).

Les redevances sont fonction des prestations prises en charge par LVL Médical Groupe. Le montant total des redevances pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 s'est élevé à 7 183 millions pour la France. Il n'y a pas eu de redevances pour l'Allemagne.

> La perception de dividendes des filiales

Les filiales ont essentiellement pour fonction :

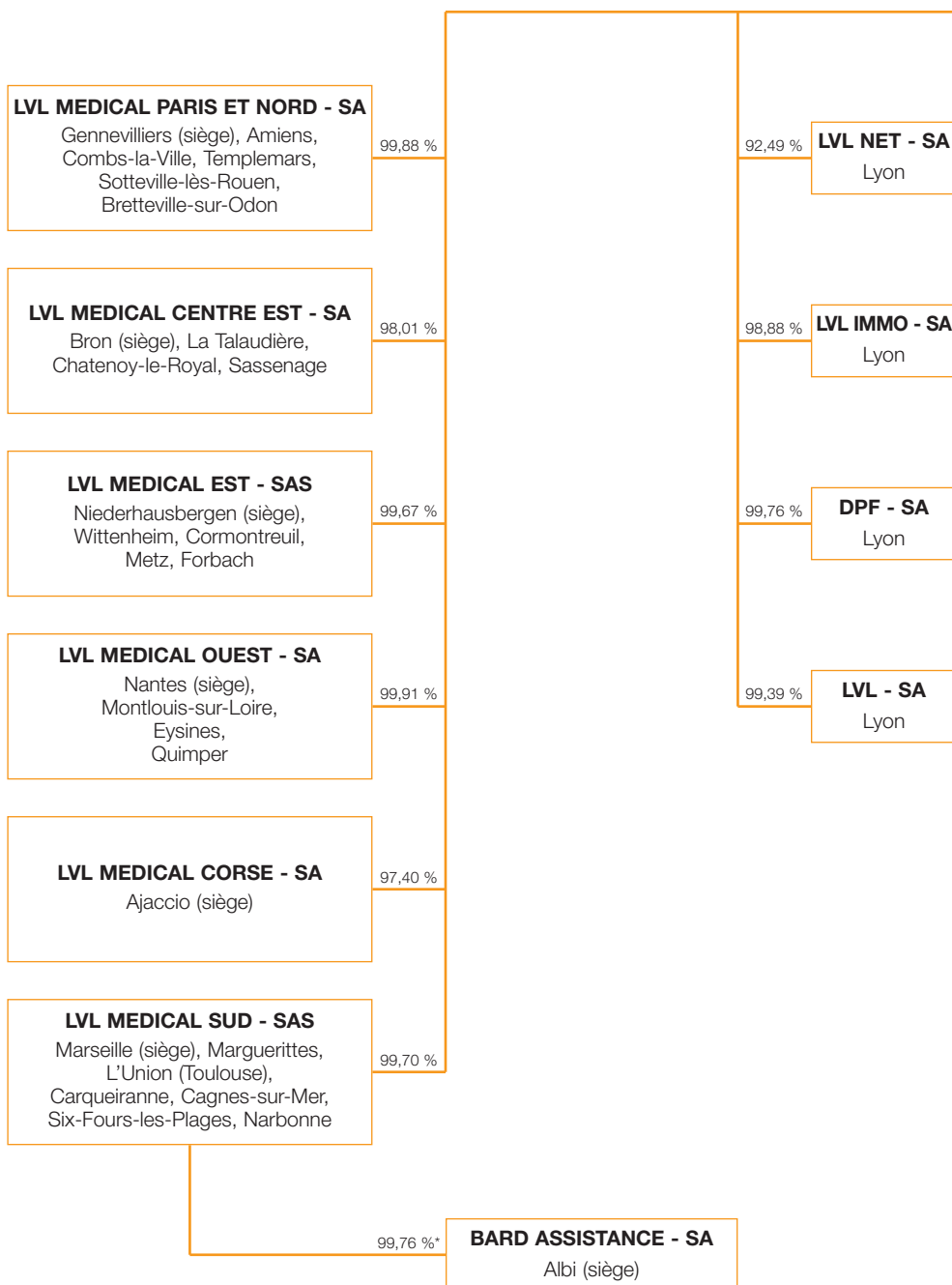
- > la logistique,
- > la gestion administrative et technique
- > le développement régional.



Organigramme au 31 janvier 2006

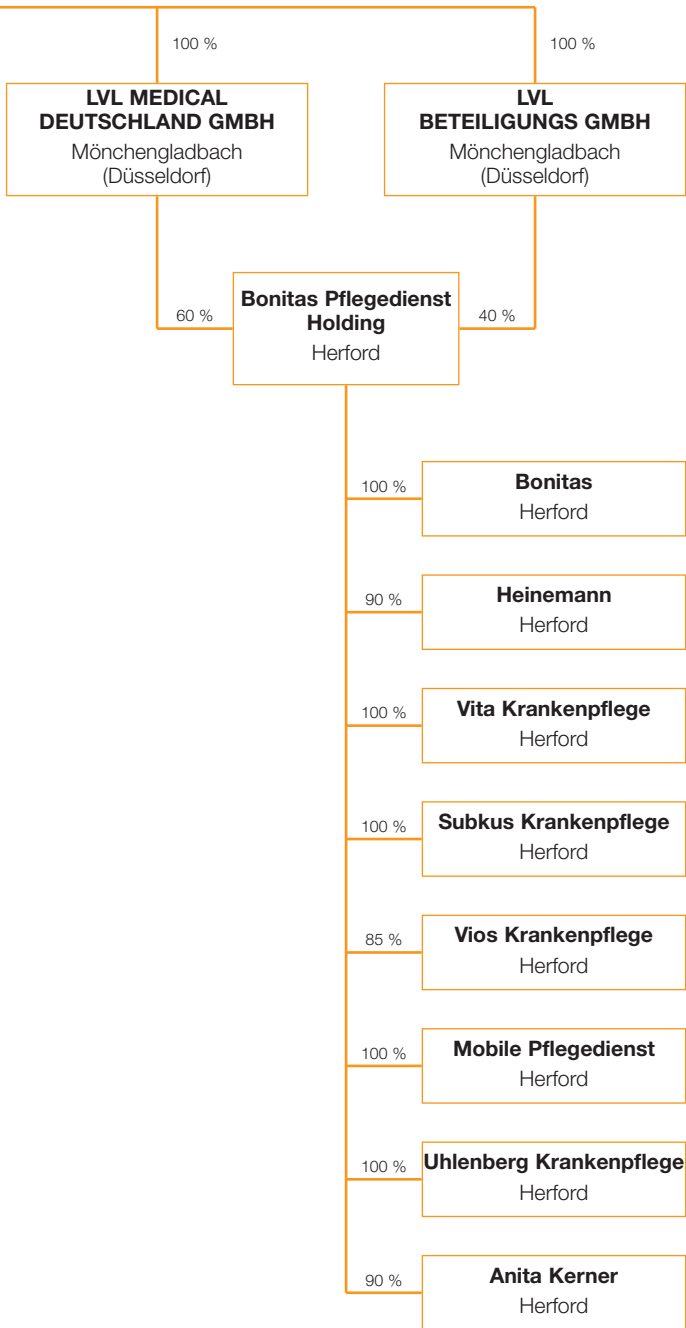
LVL MEDICAL

Lyon



* 65,80 % au 30 septembre 2005

AL GROUPE
on



4. Marché et produits du Groupe LVL Médical



En plus de 15 ans, le Groupe LVL Médical est devenu l'un des principaux acteurs sur le marché de l'assistance médicale à domicile en France.

L'offre du Groupe repose sur deux prestations médico-techniques : l'assistance respiratoire à domicile et la perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile. Afin d'assurer une prise en charge globale des patients qui lui sont confiés, le Groupe dispose également d'une prestation complémentaire de maintien à domicile.

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe LVL Médical a poursuivi sa politique de recentrage dans le cadre de ses objectifs prioritaires de désendettement et de restauration de sa rentabilité.

> Consolidation des positions du Groupe en France
LVL Médical figure au premier rang des intervenants privés de l'assistance respiratoire à domicile en France. Fort de la confiance sans cesse renouvelée des patients et prescripteurs, le Groupe LVL Médical a consolidé ses parts de marché sur son métier historique. L'assistance respiratoire représente ainsi 71% du chiffre d'affaires France.

Sur les nouveaux métiers que constituent la perfusion, la nutrition entérale et l'insulinothérapie à domicile, le Groupe a volontairement contenu son rythme de croissance à court terme au profit de

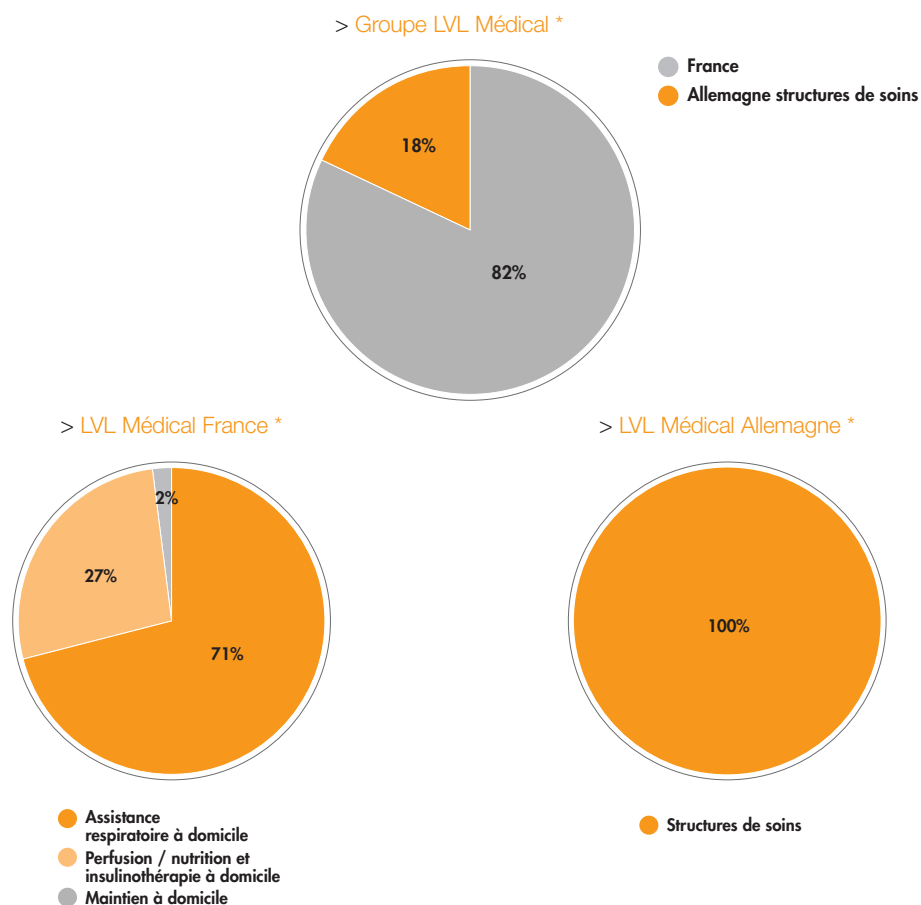
l'optimisation de l'organisation. Ces prestations représentent aujourd'hui 27% du chiffre d'affaires France.

Complément d'offre non stratégique, la prestation de maintien à domicile (équipement de la chambre du malade) enregistre un ralentissement suite à la stratégie de désengagement progressif menée par le Groupe. Cette prestation représente 2% du chiffre d'affaires France.

> Recentrage finalisé en Allemagne

En Allemagne, le Groupe LVL Médical a totalement finalisé son désengagement des structures d'appareillage au cours de l'exercice pour se recentrer sur les structures de soins à domicile (« Pflegedienst »).

Sur l'exercice 2005, l'activité du Groupe LVL Médical est ainsi répartie de la manière suivante :



> Couverture géographique

Le Groupe LVL Médical est aujourd'hui présent en France et en Allemagne.

> **En France**, le Groupe LVL Médical dispose d'une logistique régionalisée qui répond à deux exigences : proximité et réactivité. Implanté sur l'ensemble du territoire national, LVL Médical accompagne les patients à travers 37 sites.

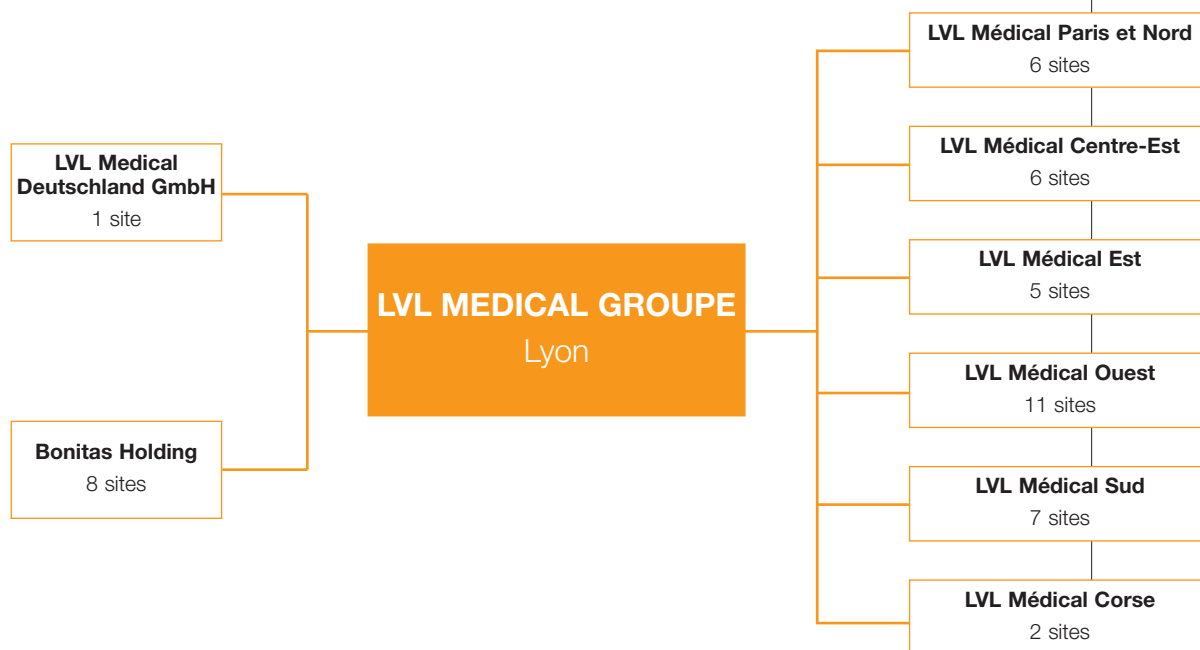
> **En Allemagne**, le Groupe LVL Médical se recentre sur les structures de soins à domicile.

- Structures de soins

Bonitas Holding

8 entités opérationnelles (7 entités en Rhénanie Westphalie et 1 entité en Bavière)

- Structures d'appareillage



> Personnel

Le Groupe LVL Médical compte 767 personnes équivalent temps plein au service des patients et du corps médical à la fin de l'exercice 2005.

Pays	France	Allemagne (structures de soins)	Total
Siège	53	16	69
Administratifs	58	15	73
Assistants techniques	240	25	265
Développement	49	3	52
Infirmières conseil et diététiciennes	34	17	51
Personnel infirmier (soins)	-	249	249
Pharmaciens	8	-	8
Total	442	325	767

4.1 - LVL Médical en France

4.1.1 Assistance respiratoire à domicile

Les pathologies qui nécessitent une thérapie respiratoire à domicile sont nombreuses. Il s'agit le plus souvent de bronchites chroniques, mais aussi d'asthme à dyspnée, d'emphysème, de myopathie, d'apnées du sommeil ou de mucoviscidose.

Ces différentes pathologies sont traitées par une assistance respiratoire à domicile, fournie par un prestataire comme LVL Médical qui installe chez les patients le matériel approprié répondant à une ordonnance établie par le médecin. Ce métier, par définition, ne subit aucune saisonnalité.

> Les différents types de traitements

L'assistance respiratoire à domicile représente 71 % de l'activité en France. Elle concerne plusieurs types de traitements :

> Le traitement de l'insuffisance respiratoire chronique grave par oxygénothérapie : apport d'oxygène qui améliore la saturation en oxygène dans le sang et soulage le cœur au fil des mois.

L'oxygénothérapie peut être administrée selon trois sources d'oxygène différentes :

- l'extracteur ou concentrateur d'oxygène : appareil branché sur le courant électrique permettant d'extraire l'oxygène à partir de l'air ambiant,
- l'oxygène liquide : oxygène stocké à l'état liquide à -183° C dans un réservoir fixe, associé à un réservoir portable pour la déambulation,
- l'oxygène gazeux : gaz comprimé sous pression, principalement utilisé en source de secours ou en complément d'un appareillage en concentrateur pour permettre la déambulation.

> Le traitement des apnées du sommeil par ventilation par pression positive continue (VPPC).

> La ventilation assistée.

> L'aérosolthérapie pour le traitement de l'asthme et autres maladies bronchiques.

Le nombre de patients supplémentaires pris en charge chaque année correspond au nombre de nouveaux patients équipés dans l'année (plus de 9 000 sur le

dernier exercice), déduction faite des patients désappareillés au cours de l'exercice (décès).

> Prestations et matériels fournis par le Groupe

Pour LVL Médical, la thérapie respiratoire à domicile est, avant tout, une prestation d'assistance qui nécessite disponibilité et rigueur. Cette thérapie a donné naissance à une profession nouvelle chargée d'une grande responsabilité : celle de créer toutes les conditions nécessaires à l'efficacité des traitements prescrits et constituer ainsi un véritable maillon entre le pneumologue et son patient.

Fort de son expérience dans ce domaine thérapeutique particulier, LVL Médical travaille en collaboration étroite avec l'ensemble du corps médical.

> Acquisition du matériel

Le prix moyen d'acquisition du matériel d'assistance respiratoire installé chez les patients varie de 250 euros à 4 270 euros selon le type d'appareillage.

> Cadre Réglementaire

Déontologie : le patient ne peut en aucun cas être démarché en direct (Code de la Santé Publique).

Les relations entre la société et les médecins prescripteurs sont notamment régies par la loi dite "anti cadeaux" (Loi de 1993 et article L 4113-6 qui en découle). Les liens avec la Sécurité Sociale consistent en une adhésion à la Convention Nationale régissant les rapports entre l'Assurance Maladie et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrits aux titres I et IV de la LPP (Liste des Prestations et Produits Remboursables). Chaque établissement des filiales du Groupe LVL Médical est ainsi conventionné par l'intermédiaire d'une adhésion à la convention auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie dont il dépend. Cette adhésion permet de pratiquer le tiers-payant. Les tarifs de chaque prestation sont fixés dans le cadre de la LPP qui définit de manière très précise toutes les prestations à travers la mise en place de différents schémas thérapeutiques valorisés sous forme de forfaits hebdomadaires (JO du 30 décembre 1998).

Les matériels fournis et pris en charge au titre de la LPP doivent être homologués ou être conformes à un cahier des charges défini par la LPP.

Forfait	Tarif LPP
Forfait 1 : Oxygénothérapie à long terme en poste fixe	47,58 €
Forfait 2 : Oxygénothérapie à long terme, intensive ou de déambulation	109,22 €
Forfait 3 : Oxygénothérapie à court terme	45,27 €
Forfait 4 : Ventilation assistée pour trachéotomisés	114,62 €
Forfait 5 : Ventilation assistée supérieure ou égale à 12 heures	78,65 €
Forfait 6 : Ventilation assistée inférieure à 12 heures	66,07 €
Forfait 7 : Ventilation assistée pour réhabilitation respiratoire	23,32 €
Forfait 8 : Trachéotomie sans ventilation	43,79 €
Forfait 9 : Traitement des apnées du sommeil par appareil de ventilation par pression positive continue	25,03 €
Appareil aérosol pour le traitement des affections respiratoires :	
> Jusqu'à la 4 ^{ème} semaine	de 9,30 € à 19,82 €
> Au-delà de la 4 ^{ème} semaine	de 4,57 € à 21,34 €
> Au-delà de la 65 ^{ème} semaine	de 2,74 € à 13,11 €

Sont notamment soumis à homologation (arrêté du 4 février 1991) :

- générateurs d'aérosols médicamenteux,
- générateurs de vapeur chauffants,
- moniteurs de pression de débit, ou de volume respiratoire,
- concentrateurs d'oxygène,
- réserves d'oxygène liquide,
- appareils de ventilation.

> Prise en charge

La prise en charge des prestations d'oxygénothérapie de longue durée et de VPPC est soumise à entente préalable. Celle-ci est remplie par le médecin prescripteur pour obtention d'un accord de prise en charge de la part du médecin conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. La Demande d'Entente Préalable est renouvelable annuellement sous contrôle médical. Ceci est valable pour l'oxygénothérapie, sachant que pour la VPPC, le renouvellement annuel intervient après une période probatoire de cinq mois. La convention permet à LVL Médical d'établir directement ses factures à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le cadre du tiers-payant. Ceci permet aux patients d'éviter toute complication administrative. Ils sont ainsi dispensés de l'avance de frais et LVL Médical gère pour eux l'ensemble des formalités administratives. Le contrôle du respect des montants fixés par la LPP est fait par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Plus de 30 000 factures en moyenne sont établies chaque mois. 100 % des prestations d'appareillage sont facturées à la LPP sous forme de forfait. La mutuelle peut assurer le complément pour les prestations non prises en charge à 100 %.

> Processus de facturation des services fournis

La facture est adressée soit directement à la caisse de Sécurité Sociale du patient, sous format papier uniquement, soit au centre de télétransmission (qui regroupe plusieurs caisses d'un même département) pour les organismes sociaux avec lesquels LVL Médical a signé un protocole de télétransmission. La facture est alors envoyée en format électronique et en format papier.

La facturation est mensuelle (dernier jour du mois). Les caisses reçoivent les factures au plus tard le 7 du mois suivant, pour les factures non télétransmises,

environ le 13 du mois suivant, pour les factures télétransmises.

Les délais de règlements conventionnels pour les factures non télétransmises sont de 20 jours. Dans la pratique, ils sont de l'ordre de 50 jours. Ce délai est réduit à 8 jours pour les factures télétransmises.

Le patient n'a aucune contrainte financière. Si son dossier n'est pas pris en charge à 100 %, sa mutuelle règle le complément, notamment grâce à des accords de tiers-payant (Noémie).

LVL Médical a mis en place des protocoles de télétransmission avec la plupart des organismes sociaux (CPAM, MSA, SSM...) afin de réduire de façon significative les délais de paiement et fiabiliser la chaîne de facturation.

Toutes les filiales du Groupe sont aujourd'hui en télétransmission avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Plus de 75% du chiffre d'affaires total du Groupe en France est ainsi télétransmis.

> L'esprit de service LVL Médical

Bien au-delà d'une simple dimension technique, la prestation LVL Médical est une véritable mission d'assistance auprès du patient et de son médecin. Chaque "mise en service" est un moment privilégié pour écouter, conseiller et rassurer les patients souvent angoissés par leur appareillage : l'assistant technique prend ainsi le temps d'accompagner les malades dans l'apprentissage de leur traitement. Le processus d'appareillage chez un patient est le suivant :

- prise en compte de la demande faite par le prescripteur (pneumologue en général),
- mise en service de l'appareillage chez le patient, formation, éducation du patient et de son entourage (utilisation, consignes d'entretien et de sécurité),
- appel téléphonique et seconde visite sous 15 jours,
- visites régulières selon la fréquence déterminée par la réglementation (révision du matériel et contrôle de l'observance du traitement) et comptes-rendus de visite systématiques adressés au médecin prescripteur,
- gestion du quotidien : approvisionnement en oxygène, dépannage éventuel, changement ou reprise du matériel sur prescription médicale.

Dès sa création, LVL Médical a installé des habitudes nouvelles en allant au-delà des normes

généralement admises dans la profession : absence de caution, appareillage immédiat, gestion de toutes les formalités de prise en charge... Autant de mesures destinées à faciliter le quotidien du patient qui se trouve non seulement sécurisé, mais aussi libéré de toute démarche administrative. Grâce à son accueil téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à sa rapidité d'intervention et à la formation homogène de ses assistants techniques, LVL Médical a su faire de la thérapie respiratoire à domicile une prestation de service à forte valeur ajoutée.

> Les services non facturés fournis par LVL Médical

- aux prescripteurs : organisations d'Etudes Post Universitaires (EPU), information sur les nouveaux appareillages,
- aux caisses d'Assurance Maladie : information, fourniture de statistiques, résolutions de problèmes administratifs,
- aux hôpitaux : "staffs" (démonstrations d'appareils), information, formation des personnels, évaluation des matériels,
- participation à des congrès.

> Le Marché et la Concurrence

> Le marché

Le marché de la thérapie respiratoire à domicile représente aujourd'hui en France plus de 300 millions d'euros (source Comité Economique des Produits de Santé - Juillet 2004 - rapport d'activité sur les dépenses 2003).

La progression du marché français de l'oxygénothérapie à domicile est estimée par le Groupe à 2 % par an, ce marché étant relativement mature.

Concernant le traitement des apnées du sommeil, environ 100 000 patients sont aujourd'hui appareillés en France alors que selon les études épidémiologiques les plus récentes, ce syndrome concernerait de 2 à 5% de la population adulte d'âge moyen, soit entre 650 000 et 1 600 000 personnes. Grâce à un dépistage plus systématique et suite à l'inscription à la LPP de ce traitement, les appareillages sont de plus en plus fréquents et ce marché devrait connaître une croissance annuelle supérieure à 10% sur les prochaines années.

De façon générale, une détection plus précoce des affections susceptibles d'être traitées par assistance respiratoire à domicile permettrait de prendre en charge un nombre beaucoup plus important de patients, tout en évitant une hospitalisation beaucoup plus onéreuse qui devient nécessaire à un stade plus avancé.

> La concurrence

La concurrence de LVL Médical sur le secteur de l'assistance respiratoire à domicile revêt une certaine particularité dans la mesure où il faut distinguer le secteur associatif de la concurrence privée.

Le secteur associatif, historiquement le plus ancien, représente encore aujourd'hui 40 % du marché de l'assistance respiratoire à domicile. Les associations régionales sont pour la plupart intégrées dans les hôpitaux et dirigées par les chefs de services hospitaliers. Auparavant, elles étaient payées par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie selon des

tarifs journaliers négociés annuellement dans chaque région. Leurs facturations ne relevaient donc pas de la LPP, et en tant qu'associations, elles n'étaient pas fiscalisées. Dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'exercice entre le secteur associatif et les entreprises privées, ces associations doivent se conformer à la LPP depuis le 1^{er} janvier 1999 et sont soumises à la même fiscalité que les entreprises (TVA, TP, IS...) depuis le 1^{er} janvier 2000.

La concurrence privée est aujourd'hui représentée par deux filiales du groupe Air Liquide : Vitalaire et Orkyn implantées nationalement ainsi que d'autres sociétés plus locales ou régionales. Ces acteurs locaux sont essentiellement présents sur une ville ou un département et beaucoup de ces intervenants ne sont pas spécialisés dans le traitement des maladies respiratoires. A l'intérieur du secteur privé marqué par un phénomène de forte concentration depuis quatre ans, LVL Médical est le deuxième intervenant après Air Liquide.

> La récurrence du volume d'activité

La durée moyenne de l'assistance respiratoire à domicile varie en fonction des traitements. Concernant principalement des pathologies chroniques, ces traitements sont généralement de longue durée. A titre d'exemple, un traitement par VPPC peut durer plusieurs décennies, une oxygénothérapie prolonge la durée de vie de 5 à 10 ans et les traitements par ventilation peuvent durer de quelques mois à plusieurs années. Compte tenu de la qualité des prestations offertes, il est rarissime que le traitement d'un patient soit arrêté sans raison médicale. Ceci permet à LVL Médical d'avoir en début d'exercice une visibilité sur un pourcentage significatif du volume d'activité et ainsi de servir les prévisions de chiffre d'affaires de l'exercice à venir.

4.1.2 Perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile

LVL Médical a développé ces activités successivement en 1997 pour la perfusion, 2000 pour la nutrition entérale et 2001 pour l'insulinothérapie. Elles représentent aujourd'hui 27 % du chiffre d'affaires du Groupe en France, qui se traduit par plus de 20 000 cures réalisées au cours de l'exercice.

> La perfusion

La perfusion concerne différents types de traitement prescrits à domicile et pris en charge par l'Assurance Maladie :

- la chimiothérapie,
- l'antibiothérapie,
- le traitement de la douleur,
- le traitement du sida,
- la nutrition parentérale sous gravité,
- la réhydratation par voie intraveineuse,
- le traitement des maladies hématologiques.

Contrairement à l'assistance respiratoire, la perfusion n'est pas une activité récurrente mais une activité d'intermittence (cures renouvelées plusieurs fois dans l'année). La durée et la fréquence des cures peuvent donc varier selon les pathologies traitées et le stade de la maladie.

A titre indicatif :

- mucoviscidose : 3 à 4 cures d'antibiothérapie de 15 à 20 jours par an,
- cancer : chimiothérapie de 5 jours en 6 cures tous les 21 jours,
- douleur : en continu pendant 5 à 6 mois,
- nutrition parentérale : 3 à 5 jours sur 7, une cure pouvant durer plusieurs années.

> La nutrition entérale

Il s'agit de l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde. Elle permet d'apporter au patient un complément nutritionnel ou, dans certains cas, elle se substitue à tout autre type d'alimentation. Cette nutrition artificielle peut s'effectuer par différents types de sondes.

- La nutrition entérale à domicile par sonde nasogastrique, nasojuvénale ou nasoduodénale : la sonde est introduite par le nez et amenée dans l'estomac (nasogastrique), dans l'intestin (nasojuvénale) et dans le duodénum (nasoduodénale).
- La nutrition entérale à domicile par gastrostomie ou par jéjunostomie : ces sondes sont introduites par voie chirurgicale ou endoscopique directement dans l'estomac (gastrostomie) ou dans l'intestin (jéjunostomie).

Les pathologies concernées sont nombreuses : l'accident vasculaire cérébral, la sclérose en plaques, les cancers ORL ou digestifs, les maladies digestives inflammatoires chroniques (maladie de Crohn, colites...), les insuffisances respiratoires, rénales et hépatiques, la mucoviscidose, les états infectieux sévères, l'anorexie...

La durée moyenne des traitements varie de 4 à 6 mois.

> L'insulinothérapie

L'insulinothérapie est relative au traitement du diabète. C'est une maladie chronique, nécessitant un traitement quotidien à vie. Il existe deux diabètes différents :

- Le diabète insulino-dépendant (type 1). Il représente 10 à 15 % des cas, apparaît le plus souvent entre 10 et 14 ans et est d'origine génétique.
- Le diabète non insulino-dépendant (type 2). Il touche plus particulièrement des sujets obèses, apparaît souvent après 40 ans et représente 85 à 90 % des diabètes.

Les prescripteurs sont le plus souvent les diabéto-logues et les endocrinologues. Le traitement du diabète se fait essentiellement par l'injection d'insuline. Celle-ci a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. L'insuline peut être administrée soit par injection (seringues), soit par pompe portable programmable, système plus performant en terme de régulation et de qualité de vie. Une étude américaine récente (étude DDCT) a par ailleurs montré l'intérêt thérapeutique d'équiper les patients diabétiques d'une pompe à insuline pour

la prévention à long terme des risques de complication cardio-vasculaires et neurologiques.

Dernière activité développée par LVL Médical, l'insulinothérapie à domicile concerne surtout les patients diabétiques de type 1 traités par pompe. Ce traitement par pompe programmable concerne principalement les personnes diabétiques ne pouvant pas être équilibrées avec des multi-injections d'insuline, les femmes diabétiques durant leur grossesse ainsi que les patients diabétiques en attente de greffe.

A l'image des patients traités pour l'apnée du sommeil, les patients diabétiques suivis par LVL Médical sont des personnes actives et autonomes qui ont des exigences fortes quant à la qualité de service délivrée par le Groupe.

> Prestations et matériels fournis par le Groupe

La perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile sont des métiers très proches de l'assistance respiratoire à domicile en termes de savoir-faire et de prise en charge des patients.

Ainsi, sur prescription médicale, LVL Médical apporte une solution technique adaptée à chaque traitement :

- perfuseurs,
- pousse-seringues,
- pompes à perfusion programmables fixes ou ambulatoires,
- diffuseurs portables à usage unique.

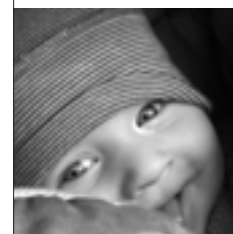
LVL Médical assure également l'approvisionnement des patients en consommables (sets nécessaires à la pose de la perfusion, sets d'héparinisation, sets de remplissage, tubulures, nutriments...).

> Acquisition du matériel

Le matériel (pompes et pousse-seringues) est acquis par LVL Médical en location financière selon le même principe que le matériel d'assistance respiratoire. Le prix d'acquisition de ce matériel varie entre 530 euros et 3 815 euros selon le degré de technicité de l'appareillage.

> Cadre réglementaire

Les activités de perfusion, nutrition entérale et insulinothérapie à domicile s'inscrivent dans le même cadre réglementaire que l'assistance respiratoire à domicile. Matériel et consommables sont facturés dans le cadre de la LPP :



Perfusion	Tarif LPP	
Pousse-seringue fixe 1 voie	2,10 €	forfait journalier
Pousse-seringue fixe 2 voies et plus	3,89 €	forfait journalier
Pousse-seringue portable	4,12 €	forfait journalier
Set de remplissage adapté	15,24 €	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable fixe	4,57 €	forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	11,05 €	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable portable	9,15 €	forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	35,06 €	1 par voie et par perfusion
Forfait de mise à disposition des systèmes actifs (pompes ou pousse-seringues)	83,85 €	forfait couvrant 4 semaines
Diffuseurs portables pour perfusion < 6 h	32,01 €	2 par jour sauf pour la mucoviscidose 5 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion ≥ 6 h et < 72 h	40,09 €	2 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion ≥ 72 h	49,55 €	2 par période de 72 h
Forfait de mise à disposition des diffuseurs	30,49 €	forfait couvrant 4 semaines
Perfuseur de précision volumétrique à usage unique	7,17 €	1 par voie et par perfusion
Set de remplissage adapté	8,99 €	1 par voie et par perfusion
Appareil de perfusion stérile non réutilisable	2,03 €	1 par voie et par perfusion
Set de pose de perfusion sur chambre implantable ou voie veineuse centrale	8,08 €	1 par perfusion
Set de pose de perfusion sur voie périphérique	11,43 €	1 par perfusion
Set d'héparinisation	6,56 €	1 à 3 pour 15 jours

Nutrition entérale	Tarif LPP	
Forfait 1 : nutrition entérale sans pompe	61,13 €	forfait hebdomadaire
Forfait 2 : nutrition entérale avec pompe	83,24 €	forfait hebdomadaire
Sonde en PVC	0,54 €	
Sonde en polyuréthane ou siliconée	5,30 €	
Bouton de gastrostomie	243,92 €	
Prolongateur adaptable au bouton	11,43 €	
Nutriments standards	2,96 €	les 500 ml
Nutriments hyperénergétiques	3,20 €	les 500 ml
Nutriments spécifiques	3,54 €	les 500 ml

Insulinothérapie	Tarif LPP	
Forfait de mise à disposition	83,85 €	forfait couvrant 4 mois
Pompe programmable ambulatoire	8,88 €	forfait journalier
Pompe programmable ambulatoire à l'achat	2 980,38 €	
Accessoires à usage unique adaptés	24,54 €	

Les matériels fournis et pris en charge au titre de la LPP doivent être homologués ou être conformes à un cahier des charges défini par la LPP.

Sont notamment soumis à homologation (arrêté du 4 février 1991) les :

- injecteurs actifs pour administration ambulatoire de médicaments,
- matériels actifs pour l'injection et la perfusion.

> Prise en charge

La prise en charge des patients en perfusion, nutrition entérale ou insulinothérapie à domicile n'est plus soumise à entente préalable depuis juin 1999 (JO du 13 juin 1999). Les prestations sont donc réalisées sur simple prescription médicale et facturées, conformé-

ment à la LPP. Les factures sont émises directement à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie selon la convention de tiers-payant signée avec la Sécurité Sociale. Le processus de facturation est identique à celui de l'assistance respiratoire.

Certaines prestations de perfusion à domicile peuvent être prises en charge dans un cadre réglementaire différent de la LPP. C'est le cas notamment de la nutrition parentérale à domicile par pompe programmable, prestation non inscrite à la LPP. Confirmant sa capacité à développer de nouveaux relais de croissance, le Groupe LVL Médical a ainsi remporté un premier appel d'offres hospitalier en mars 2002, lequel a été reconduit en mars 2005. Le centre de

nutrition agréé du CHU de Lille a ainsi choisi de confier la prise en charge à domicile de ses patients sous nutrition parentérale aux équipes LVL Médical. Nouveau mode de prise en charge, ce premier contrat d'externalisation est financé directement par l'établissement hospitalier. Les prestations sont facturées à l'établissement selon les termes du contrat.

> L'esprit de service LVL Médical

Tout comme dans l'assistance respiratoire, LVL Médical a développé un concept de prestation en perfusion, nutrition entérale ou insulinothérapie à domicile qui repose sur le service apporté aux patients et aux prescripteurs. Au-delà de sa mission technique et logistique d'appareillage à domicile, LVL Médical assure la coordination des prestations paramédicales chez le patient :

- En ce qui concerne la perfusion à domicile, c'est l'infirmier(ère) conseil LVL Médical qui évalue la prestation la plus adaptée à la prescription, sur simple appel téléphonique. Il ou elle planifie et coordonne ensuite l'ensemble des opérations en relation avec le médecin prescripteur et l'infirmier(ère) libéral(e) chargé(e) d'effectuer les perfusions chez le patient. Si le patient n'a pas d'infirmier(ère) libéral(e), LVL Médical se charge de rechercher les infirmier(ère)s les plus proches de son domicile susceptibles de pouvoir le prendre en charge. L'infirmier(ère) conseil LVL Médical assure la formation de l'infirmier(ère) libéral(e) à l'utilisation et à la programmation des matériels le cas échéant.
- Pour la nutrition entérale à domicile, c'est le ou la diététicien(ne) LVL Médical qui est le relais entre l'équipe hospitalière et le patient et son entourage.
- Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'équipe technique assure la mise en place du matériel à domicile et participe à l'éducation du patient et de ses proches.

Remarque : le personnel technique et les infirmier(ère)s conseil LVL Médical n'effectuent aucun acte médical ou para-médical. Le patient traité par perfusion, nutrition entérale ou insulinothérapie à domicile est placé sous la responsabilité de son médecin traitant et de l'infirmier(ère) libéral(e) qui le prend en charge le cas échéant.

> Le Marché et la Concurrence

> Le marché

Le marché de la perfusion à domicile est un marché émergent dont le potentiel est considérable mais dont aucune donnée statistique n'est disponible à ce jour. Selon les professionnels du secteur, la nutrition entérale à domicile concernerait entre 9 000 et 10 000 patients en France pour un marché de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros. Concernant l'insulinothérapie par pompe, moins de 10 000 patients bénéficieraient à ce jour de ce traitement pour un volume de dépenses annuelles de l'ordre de 70 à 80 millions d'euros.

> La concurrence

Pour la perfusion à domicile, ce sont principalement les services d'Hospitalisation A Domicile qui sont acteurs de ce marché (Santé Service à Paris, l'HAD de l'Assistance Publique à Paris, Soins et Santé à

Lyon...). Ils coordonnent les soins et les traitements à domicile en étroite collaboration avec les centres anti-cancéreux. Le marché privé se développe peu à peu entre la sous-traitance des services d'Hospitalisation A Domicile et la mise en place de structures de prise en charge globale de patients.

En ce qui concerne la nutrition entérale à domicile et l'insulinothérapie, on retrouve les mêmes intervenants que sur le marché de l'assistance respiratoire à domicile ainsi que Nestlé Homecare, filiale de Nestlé, principalement présente dans le domaine de la nutrition entérale.

4.1.3 Maintien à Domicile

L'activité maintien à domicile représente aujourd'hui 2% du chiffre d'affaires du Groupe en France. Activité complémentaire pour LVL Médical, le maintien à domicile permet en effet au Groupe de répondre à l'ensemble des besoins des patients dans le cadre de leur traitement à domicile. On retrouve ainsi dans la gamme du maintien à domicile, des produits ayant trait à :

- la mobilité,
- l'hygiène,
- la chambre,
- la prévention des escarres.

> Prestations et matériels fournis par le Groupe

> La location de matériel médical

Cette prestation comprend l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile du matériel nécessaire à l'équipement de la chambre du malade :

- lit médicalisé,
- fauteuil roulant,
- soulève-malade,
- potence et barrière de lit.

Ces appareillages font l'objet d'une prescription médicale et sont plus particulièrement destinés aux personnes suivant soins et traitements à domicile, aux personnes âgées ayant perdu tout ou partie de leur indépendance ainsi qu'aux personnes handicapées.

> La vente de matériel médical

Cela concerne une partie du matériel de maintien à domicile nécessaire à l'équipement de la chambre du malade :

- matelas et sur-matelas de prévention des escarres,
- coussin de prévention des escarres,
- fauteuil roulant,
- instrument d'aide à la marche (béquilles, canne, déambulateur).

Ces produits font également l'objet d'une prescription médicale et sont souvent complémentaires du matériel prescrit en location (à titre d'exemple, la location d'un lit médicalisé donne lieu à la vente d'un matelas de prévention des escarres).

> Acquisition du matériel

Le matériel est acquis en location financière comme pour les autres activités. Le prix d'acquisition du matériel varie selon les produits et leur degré de technicité : de 228 euros à 762 euros pour le matériel standard à la location (fauteuil, lit, soulève-malade). Le matériel destiné à la vente est autofinancé.

> Cadre réglementaire

Le matériel de maintien à domicile s'inscrit dans le même cadre réglementaire que les autres activités.

Les produits sont inscrits à la LPP et pris en charge par les organismes sociaux.

A titre d'exemple :

Maintien à domicile - Location	Tarif LPP	
Lit médical	16,01 €	forfait hebdomadaire
Soulève-malade	17,53 € jusqu'à la 32 ^{ème} semaine 10,82 € au-delà de la 32 ^{ème} semaine	forfait hebdomadaire forfait hebdomadaire
Fauteuil roulant : 1 accessoire	16,45 € jusqu'à la 52 ^{ème} semaine 10,12 € au-delà de la 52 ^{ème} semaine	forfait hebdomadaire forfait hebdomadaire
Fauteuil roulant : 2 accessoires	21,30 € jusqu'à la 52 ^{ème} semaine 13,07 € au-delà de la 52 ^{ème} semaine	forfait hebdomadaire forfait hebdomadaire
Fauteuil roulant : 3 accessoires	25,51 € jusqu'à la 52 ^{ème} semaine 15,60 € au-delà de la 52 ^{ème} semaine	forfait hebdomadaire forfait hebdomadaire
Forfait de livraison lits	96,04 €	
Forfait de livraison soulève-malades et fauteuils roulants.	17,68 €	

Maintien à domicile - Vente	Tarif LPP	
Fauteuil roulant à propulsion manuelle, pliant, à dossier inclinable	603,65 €	
Fauteuil roulant électrique (exemple)	de 2 702,01 € à 2 781,76 €	selon les modèles prescrits
Coussin de prévention des escarres	de 31,78 € à 228,67 €	selon les modèles prescrits
Matelas de prévention des escarres	de 137,00 € à 400 €	selon les modèles prescrits
Déambulateur	53,81 €	

Les deux conventions qui réglementent cette activité sont :

- la convention de tiers-payant (cf. assistance respiratoire, perfusion, nutrition entérale et insulinothérapie),
- la convention relative à la fourniture des véhicules pour handicapés physiques du 13 janvier 1977 (convention nationale).

Comme pour l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale et l'insulinothérapie, les matériels fournis et pris en charge au titre de la LPP doivent être homologués ou être conformes à un cahier des charges défini par la LPP. Sont concernés :

- fauteuils roulants,
- lits médicaux,
- soulève-malades.

> Prise en charge

Les matériels fournis par LVL Médical font l'objet d'une prescription médicale. Le matériel en location est facturé à la LPP par forfait hebdomadaire selon les mêmes principes que pour l'assistance respiratoire (convention de tiers-payant). En ce qui concerne le matériel à la vente, le montant des facturations peut être supérieur au tarif fixé par la LPP en fonction du degré de technicité du produit prescrit. C'est le cas notamment pour certains fauteuils électriques personnalisés. Le complément est alors réglé à la société par la mutuelle du patient ou par le patient lui-même. Certains dépassements peuvent également être pris en charge par des associations spécialisées (AFM, AFLM, APF...). LVL Médical soutient le patient dans toutes les

démarches administratives pour le montage des dossiers.

> L'esprit de service LVL Médical

Pour LVL Médical, l'appareillage médical dans le cadre du maintien à domicile va plus loin que la simple location / vente de matériel :

- définition des besoins du patient en collaboration avec le médecin prescripteur afin de mettre en place le matériel le plus adapté,
- si nécessaire, essais du matériel à domicile,
- information et éducation du patient et de son entourage à l'utilisation du matériel,
- maintenance régulière du matériel en location et service après-vente de qualité,
- nettoyage et désinfection du matériel en location.

> Le Marché et la Concurrence

> Le marché

Selon une étude récente de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le matériel de maintien à domicile concerne une population potentielle de plus de 150 000 personnes et cette population devrait augmenter dans les années à venir compte tenu du vieillissement de la population et du transfert de l'hospitalisation vers le domicile. Le syndicat professionnel estime la croissance de ce marché à 10 % par an.

> La concurrence

Il existe plusieurs types de concurrents sur ce segment particulier de l'assistance médicale à domicile avec

différentes stratégies commerciales :

- Vitalaire (Air Liquide Santé) qui complète son offre en assistance respiratoire et en perfusion en proposant à la vente ou la location du matériel de maintien à domicile au niveau national,
- Orkyn (Air Liquide Santé/ex-OCP) dont la stratégie commerciale s'appuie sur les pharmacies d'officines au niveau national,
- D'Médica qui intervient également en sous-traitance pour les pharmaciens d'officine,
- Bastide le Confort Médical, présent sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de magasins spécialisés.
- de nombreux petits acteurs locaux (magasins de location/vente de matériel médical),
- les pharmacies d'officine qui ont développé leur propre activité ou qui sous-traitent à des prestataires spécialisés.

4.2 - LVL Médical en Allemagne

Le système de santé allemand repose sur une mise en concurrence des différentes Caisses d'Assurance Maladie. Celles-ci sont donc fortement sensibilisées à la problématique économique et on peut raisonnablement supposer que le marché allemand des soins à domicile connaîtra une forte progression dans les années à venir.

Signe fort de la volonté politique en matière de développement des alternatives à l'hospitalisation, une loi sur la réforme du système de santé a été promulguée en Allemagne le 1^{er} janvier 2002. Cette loi concerne l'application des "DRG's" dans les hôpitaux au 1^{er} janvier 2003, ainsi que la mise en place des "DMP".

DRG's = Diagnosis Related Groups : système de tarification par forfait en fonction du diagnostic et de la pathologie et non plus de la durée du séjour.

DMP = Disease Management Program : programmes de prévention et d'amélioration de la prise en charge de certaines pathologies chroniques, en l'occurrence le diabète, l'insuffisance coronarienne, les BPCO (Bronchopneumopathies Chroniques Obstructives) et le cancer du sein.

Ces mesures posent les nouveaux fondamentaux de la prise en charge des patients :

- la durée de séjour des patients à l'hôpital va diminuer et les structures de prise en charge ambulatoire vont être de plus en plus sollicitées,
- les hôpitaux vont rechercher des partenaires susceptibles de standardiser et de coordonner la prise en charge des malades chroniques pré-cités, de façon à éviter les rechutes et les pathologies associées.

Autre signe d'une réelle prise de conscience de la nécessité de favoriser les traitements à domicile dans le cadre de la réorganisation du système de santé, une assurance soins de longue durée ("Pflegeversicherung") a été instituée en Allemagne dès 1995. Son financement est assuré par prélèvement obligatoire et cette assurance concerne toute personne ayant besoin d'une assistance médicale à domicile pour une durée supérieure à 6 mois.

Dans ce contexte, seules les structures performantes, réactives, pouvant remplir les exigences de qualité des hôpitaux et dotées d'un réseau de proximité efficace sont sélectionnées par les établissements de soins.

4.2.1 Les structures de soins

Le système de santé allemand compte 10 600 structures de soins à domicile ("Pflegedienst").

Ces structures de proximité se sont multipliées ces dernières années suite à la mise en place de l'assurance soins de longue durée ("Pflegeversicherung") et leurs activités représentent aujourd'hui un marché global estimé à 4 milliards d'euros.

Les "Pflegedienst" sont des structures de soins constituées de personnel infirmier qui assurent des prestations sanitaires et sociales, sur prescription médicale, tout en coordonnant les traitements et l'appareillage à domicile.

Afin de se positionner comme un opérateur efficace dans les récents schémas de fonctionnement du système de santé allemand (retour anticipé des patients à leur domicile suite à l'introduction des DRG's), LVL Médical Groupe a fait l'acquisition en janvier 2002, de 60 % de Bonitas, structure spécialisée dans les soins à domicile. Leader en Rhénanie Westphalie, situé près de Hanovre, ce "Pflegedienst" compte parmi les 10 structures de soins à domicile les plus importantes d'Allemagne. Depuis, le Groupe a poursuivi cette stratégie de développement à travers l'acquisition de 11 structures de soins à domicile similaires. Ces acquisitions ont conféré au Groupe LVL Médical la position de leader national sur ce marché très atomisé.

> Prestations et matériels fournis par le Groupe

- soins infirmiers,
- toilette,
- aide à l'alimentation,
- coordination d'intervenants locaux pour prestations sociales (aide psychologique, ménage, courses...) et portage de repas,
- audit du domicile du patient et commande du matériel de maintien à domicile nécessaire auprès de structures d'appareillage médical,
- mise en route et coordination des traitements et des prestations d'appareillage associées à domicile,
- audit de patients dépendants pris en charge par leur famille et émission d'un rapport aux caisses.

Plusieurs structures acquises présentent la particularité d'être des unités privées de soins intensifs. Dans un environnement proche de celui de la maison, les familles pouvant s'y rendre librement sans contrainte horaire, elle accueille les patients qui nécessitent des soins intensifs de longue durée : perfusion, dialyse, nutrition parentérale et entérale, monitoring cardiaque, ventilation. Ces unités de soins intensifs qui s'attachent à recréer une atmosphère chaleureuse et familiale autour des patients dont elles ont la charge sont constituées de personnel soignant qui se relaie 24 heures sur 24 et travaille en étroite collaboration avec les médecins libéraux. Ces structures servent de sites pilotes au gouvernement fédéral qui souhaite voir dupliquer ce modèle au niveau national.

> Acquisition du matériel

Hormis ces unités de soins intensifs, la structure de soins à domicile ne dispose d'aucun stock de matériel. Le matériel et les consommables nécessaires aux traitements sont commandés à des structures d'appareillage ("Sanitätshaüser") en fonction de chaque type de prise en charge au domicile du patient. Ce sont alors lesdites structures qui facturent leurs prestations d'appareillage directement aux caisses après livraison chez le patient. Les prestations sanitaires et sociales des structures de soins ne requièrent donc aucune acquisition de matériel.

> Cadre réglementaire

L'assurance dépendance ("Pflegeversicherung") a été créée en 1995 pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes. Elle est financée par une nouvelle cotisation sociale obligatoire dont le taux est fixé par la loi fédérale. Sa gestion est confiée aux Caisses d'Assurance Maladie.

Le patient reconnu dépendant peut opter pour le versement d'allocations mensuelles allouées en fonction de son degré de dépendance (3 différents niveaux) ou choisir une prise en charge professionnelle dont le montant est fonction également du degré de dépendance. Ce montant est alors versé directement à la structure de soins à domicile par l'assurance dépendance.

Seul(e) un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'état, justifiant d'un minimum de 2 ans d'expérience en soins ambulatoires et ayant suivi une formation spécifique de gestion et de coordination des soins à domicile, peut établir sa propre structure. Une structure de soins à domicile doit comporter un minimum de 5 infirmier(ère)s diplômé(e)s d'état pour pouvoir opérer. Les structures doivent satisfaire aux conditions du cahier des charges élaboré par le service d'inspection médicale des caisses (il procède à l'évaluation des patients afin de leur attribuer un niveau de dépendance). Des audits de contrôle sont régulièrement effectués, directement au domicile des patients ou au sein même de la structure de soins.

Un numéro d'autorisation est attribué par les caisses afin de permettre la facturation. Chaque acte effectué par les structures de soins est répertorié auprès de l'assurance dépendance (toilette, alimentation, administration de médicaments, soins infirmiers...). A chaque acte correspond un nombre de points. Chaque structure de soins négocie la valeur de son point avec les caisses. Cette valeur sert de base à la facturation. Les unités de soins intensifs ont négocié un forfait journalier avec les caisses qui inclut toutes les prestations, hormis les médicaments et les interventions des médecins, qui sont facturés en sus aux caisses d'assurance maladie.

> Prise en charge

La prise en charge d'un patient à domicile est effectuée sur prescription médicale. Elle a lieu suite à l'appel de la famille, du médecin, de l'hôpital ou de la caisse. Le schéma de facturation mensuelle diffère très largement d'un patient à l'autre en fonction de son degré de dépendance et de sa pathologie.

Plusieurs formules se complètent : assurance dépendance pour l'aspect soins et équipement de maintien à domicile, assurance maladie pour les médicaments, aide sociale pour les personnes les plus démunies dont le coût des soins dépasse les forfaits de prise en charge ou encore contribution privée pour les autres.

> L'esprit de service LVL Médical

Parce qu'une situation de dépendance doit rester une étape normale de la vie sans se transformer en expérience traumatisante, parce que personne ne peut enlever à un patient la possibilité de choisir l'endroit où il se sent bien, nos équipes de soignants à domicile incarnent au quotidien les valeurs du Groupe LVL Médical. Chaque patient est unique et décide de son propre rythme de vie.

> Démarche commerciale

Elle consiste essentiellement en la recherche d'une solide réputation de fiabilité et de professionnalisme auprès des intervenants locaux de la chaîne de soins : médecins, hôpitaux, mais également auprès des interlocuteurs des caisses et auprès des familles.

> Le Marché et la Concurrence

> Le marché

1 960 000 personnes sont prises en charge chaque année en Allemagne au titre de l'assurance dépendance.

- 610 000 sont prises en charge par des structures de type maisons de retraite ou centres de soins spécialisés,

- 1 350 000 sont soignées à domicile : 20 % par des structures professionnelles comme Bonitas, 80 % par des "soignants familiaux".

Selon des estimations officielles, le nombre de personnes dépendantes augmentera de 350 000 à 400 000 personnes d'ici 2010. La structure familiale se modifiant, le pourcentage de patients pris en charge par des professionnels dépassera dans le même temps les 25 % .

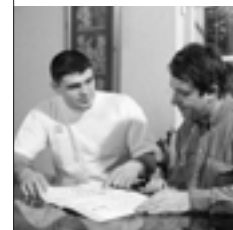
Les paiements cumulés de l'assurance maladie et de l'assurance dépendance aux structures de soins à domicile ("Pflegedienst") s'élèvent à près de 4 milliards d'euros par an.

Comme les autres pays d'Europe, l'Allemagne est actuellement confrontée au vieillissement de la population et à la nécessité de trouver rapidement des solutions pour pouvoir contenir l'augmentation des dépenses de santé. En Allemagne comme en France, l'assistance médicale à domicile est moins coûteuse que l'hospitalisation traditionnelle et constitue une réelle alternative dont les enjeux médicaux, sociaux et économiques ne sont plus à démontrer. La réorganisation du système de santé amorcée conduira nécessairement à un accroissement du marché de l'assistance médicale à domicile. Cette croissance ne bénéficiera cependant qu'aux structures capables de s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice d'un secteur en pleine mutation.

> La concurrence

Aujourd'hui, il existe environ 10 600 structures de soins à domicile en Allemagne. On estime que d'ici 4 ans, la moitié aura disparu ou aura été absorbée par de plus grosses structures. Parmi ces entités, les structures privées représentent une part de marché de 55 %, le reste relevant d'associations caritatives à but non lucratif.

Avec ses 12 structures acquises depuis janvier 2002, le Groupe LVL Médical est aujourd'hui l'acteur le plus important du secteur des soins à domicile en Allemagne avec moins de 0,3 % de parts de marché.



5. Moyens d'exploitation

> Approvisionnement

Durée de la location financière : 36 mois
Garantie des appareils : de 24 à 48 mois.

Le petit matériel et les consommables sont auto-financés.

> Fournisseurs

LVL Médical n'achète que du matériel pour lequel les fournisseurs ont obtenu une homologation du Ministère de la Santé. Remarque : la démarche d'homologation et depuis le 14 juin 1998 le marquage CE concernent les fabricants. Le prestataire a pour obligation d'acheter du matériel homologué, marqué CE et conforme au cahier des charges défini par la LPP (France) et les caisses d'Assurance Maladie (Allemagne). La majorité des fournisseurs est identique pour tous les pays européens. LVL Médical n'a aucun lien de dépendance avec ses fournisseurs et se fixe comme principe plusieurs sources d'approvisionnement pour un même type de produit.

> Assistance respiratoire à domicile

Types de produits

Oxygène gazeux et liquide

Extracteur et réservoirs d'oxygène liquide

Ventilation par pression positive continue

Ventilation

Aérosols

Fournisseurs

Aga Médical, Air Liquide Santé, Sol

Invacare, Respironics, Sunrise, Tyco, Taema

Breas, Resmed, Respironics, Sunrise, Tyco, Airox, Fisher

Breas, Resmed, Respironics, Saime, Tyco, Airox

Pulmoned, Téléflex, System, Invacare

> Perfusion et insulinothérapie à domicile

Types de produits

Pompes

Pousse-seringues

Diffuseurs

Sets et consommables

Fournisseurs

Abbott, Aguetant, Baxter, Medtronic, Roche Diagnostic, Smiths, Novalab

B. Braun Médical

Baxter, Braun, N.M. Médical

Labodial, Medtronic, Pharmaset, Roche Diagnostic

> Nutrition entérale à domicile

Types de produits

Pompes

Nutriments

Fournisseurs

Nestlé, Novartis, Nutricia, Tyco, Frésenius

DHN, Frésenius Kabi, Nestlé, Novartis, Nutricia

> Maintien à domicile

Types de produits

Lits et leurs accessoires

Fauteuils roulants

Soulève-malades

Prévention des escarres

Incontinence/Hygiène

Fournisseurs

Corona Medical, Invacare Poirier, Vilgo

Dupont, Innov, Invacare, Vilgo

Dupont, Nausicaa

Askle, Tempur

Ontex, SCA

> Stockage

Assistance respiratoire à domicile : l'oxygène gazeux est stocké dans les locaux réglementés et l'oxygène liquide dans des cuves normalisées.

Perfusion, nutrition, insulinothérapie et maintien à domicile : il n'y a pas de réglementation particulière en matière de stockage si ce n'est le respect des règles d'hygiène et de désinfection du matériel (circuit propre/sale, valable également pour le matériel d'assistance respiratoire).

> Durée de vie moyenne des appareils

Assistance respiratoire à domicile : 8 ans pour les extracteurs, 10 ans pour les cuves de liquide, 5 ans pour les VPPC, 6 ans pour les appareils de ventilation, 5 ans pour les aérosols. Tous ces appareils font l'objet d'une maintenance rigoureuse (révision tous les trois mois pour les extracteurs et tous les six mois pour les autres appareils).

Perfusion et nutrition à domicile : 4 à 8 ans pour les pompes et pousse-seringues, les sets de perfusion et diffuseurs sont à usage unique et font partie des consommables. Régulièrement entretenu, le matériel est vérifié avant chaque mise en service. Si nécessaire, la maintenance est assurée par le fournisseur (échange standard).

Maintien à domicile : 7 à 8 ans pour les lits, 5 ans pour les fauteuils roulants, 7 à 8 ans pour les soulève-malades. Chaque structure dispose d'un atelier pour la maintenance du matériel et les réparations éventuelles (service après-vente pour les fauteuils roulants par exemple). En ce qui concerne l'enlèvement des appareils, l'hygiène, le transport et le stockage du matériel, LVL Médical se conforme aux recommandations de la convention.

> Management par la qualité

La Direction Générale renforce ses moyens de management de la qualité et formalise en septembre 2005 une nouvelle politique qualité dont l'objet est, prioritairement, de sécuriser l'ensemble des activités en intégrant au système de management de la qualité un système de gestion des risques. Cette orientation axée sur la satisfaction du patient est sans nul doute la meilleure façon de servir nos objectifs économiques et sociaux. Il est clair que, par un effet de levier, apporter une réponse à ces objectifs permet de soutenir et de pérenniser l'activité. La lisibilité et la satisfaction, apportés par le management par la qualité, conforte la réussite de la politique de développement de l'organisme.

Afin d'apporter des garanties de qualité à nos différents publics que sont les patients, les familles, les prescripteurs, les investisseurs et les tutelles, le Groupe est engagé dans une action officielle de valorisation du professionnalisme et de la qualité de notre activité dans le cadre d'une démarche

collective de certification ISO 9001:2000. Délivrée par BVQI, organisme tiers indépendant, c'est la garantie d'un contrôle extérieur et objectif et d'un management de la qualité efficace et maîtrisé.

La certification constitue un outil dynamique d'amélioration de la qualité des services rendus aux patients. Le respect du référentiel ISO, la maîtrise des compétences exigées dans la certification garantissent l'amélioration continue de la qualité des prestations.

L'engagement de la direction, point de départ fondamental de toute démarche qualité, est concrétisé par trois axes :

- Fiabiliser la gestion des risques,
- Mettre en place une écoute client efficace,
- Cadrer et évaluer le pilotage et le suivi des projets d'amélioration.

La volonté affichée de la Direction Générale est ici de promouvoir une Qualité pragmatique et fonctionnelle, tournée vers la satisfaction des patients, afin de maintenir l'adhésion de tous à la démarche. Cette politique et les orientations qui la constituent sont un élément essentiel du projet en cohérence avec les besoins et attentes des clients, les orientations stratégiques du Groupe, les objectifs généraux des filiales et les exigences réglementaires.

Notre finalité est de faire du management de la qualité un outil de progrès mobilisant « l'esprit de service » et faisant du patient le centre de nos préoccupations.

> Propriété des marques

LVL Médical, LVL Médical MAD et LVL net sont des marques déposées. La société n'est pas dépendante de brevets ou licences.

> Partenariat

Il n'existe pas de partenariat significatif au 31 janvier 2006.

> Investissements du Groupe LVL Médical

Investissements historiques : Investissements consolidés du groupe LVL Médical

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Immobilisations incorporelles	109	147	373
Constructions	-	24	2 081
Terrains	-	-	-
Installations techniques	5 078	4 196	7 640
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	-	367	111
Autres immobilisations corporelles	243	-	14
Immobilisations en cours	-	-	30
Immobilisations financières	24	61	2 800
Total	5 454	4 795	13 048

Les installations techniques consistent en matériels médicaux employés dans le cadre des activités du Groupe. Il s'agit de matériels de faible valeur unitaire (généralement inférieure à 5 000 euros HT), dont les durées de vie varient, en fonction des types de matériels, entre 4 et 8 ans, voire plus. Ces matériels sont investis essentiellement en France, dans la mesure où les activités de soins exercées en Allemagne ne nécessitent quasiment pas de matériel.

Ces investissements en matériels médicaux ont été partiellement financés par location financière, à hauteur de 3 478 milliers d'euros en 2003, 1 432 milliers d'euros en 2004 et 2 198 milliers d'euros en 2005.

> Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir, ou ayant une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de LVL Médical Groupe.

Les 2 081 milliers d'euros d'investissements en constructions en 2003 correspondent à hauteur de 2 006 milliers d'euros à LVL Medical UK « Derby » et 75 milliers d'euros à des agencements de l'immeuble du siège social rue Bossuet.

Les 2 800 milliers d'euros d'immobilisations financières en 2003 correspondent à hauteur de 2 773 milliers d'euros à l'acquisition du holding Bonitas pour 3 sociétés de soins à domicile.

Investissements en cours ou prévus

Les principaux investissements du Groupe consistent en matériel médical, nécessaire pour soutenir au quotidien le développement de l'activité du Groupe en France.

Il n'y a pas d'autres investissements significatifs en cours ou prévus.

> Responsable de l'information

M. Stanislas LAVOREL
Directeur Général LVL Médical Groupe
Tél. : +33 (0)4 26 68 68 51
Fax : +33 (0)4 26 68 68 79
stanislas.lavorel@lvl-medical.fr
LVL Médical Groupe - 25, rue Bossuet
69455 Lyon Cedex 06 - FRANCE

Le présent document complété du rapport annuel et du rapport financier tient lieu de document de référence enregistré.



L'esprit de service

LVL Médical Groupe
25, rue Bossuet - 69455 Lyon Cedex 06 - France
Tél. +33 (0)4 26 68 68 68 - Fax +33 (0)4 26 68 68 79
www.lvl-medical.com



Rapport financier 2005 du Groupe LVL Médical



2005

rapport financier

Sommaire

Informations générales

1 Renseignements de caractère général	3
2 Renseignements concernant le capital social	4
3 Evolution du capital de LVL Médical Groupe du 1/10/1998 au 31/01/2006	6
4 Cession et nantissement d'actions	10
5 Moyenne des 20 derniers mois boursiers	10
6 Moyenne des 20 derniers mois boursiers des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (Océanes)	11
7 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	12
8 Politique d'assurance et de couverture des risques	12
9 Facteurs de risque	14
10 Trésorerie et capitaux	15

Comptes consolidés

1 Bilan consolidé au 30 septembre 2005	18
2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2005	19
3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	20
4 Annexe aux comptes consolidés	21
6 Tableau de financement consolidé	40

Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006

1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006	43
2 Comptes sociaux	56
3 Texte des résolutions	74
4 Rapport du Président à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société	77

Gouvernement d'entreprise

1 Conseil d'Administration	85
2 Direction	89
3 Commissariat aux Comptes	91



Informations générales

2005
rapport financier

1. Renseignements de caractère général

> Dénomination sociale

LVL Médical Groupe.

> Date de création

La société a été créée le 27 novembre 1989, sous la forme de Société Anonyme.

> Siège social

25 rue Bossuet - 69006 Lyon.

> Durée de vie

99 ans à compter du 27 novembre 1989, date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 26 novembre 2088.

> Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les lois et règlements en vigueur et par ses statuts.

> Exercice social

Du 1^{er} octobre au 30 septembre.

> Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France comme à l'étranger :
- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises.
- La gestion des services communs à disposition des sociétés filiales.

Et généralement, toutes opérations immobilières, mobilières, financières, commerciales, industrielles, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

> Registre du Commerce et des Sociétés

352 497 465 RCS LYON

> Code APE

671 C : Gestion de portefeuilles

> Affectation et répartition des bénéfices

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Le tout, sous réserve de la création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

> Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Tout actionnaire peut participer personnellement, ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription nominative dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la réunion, ou sur production du certificat d'un intermédiaire agréé, constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut supprimer ou abrégé ce délai, mais uniquement au profit de tous les actionnaires. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens

de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

> Droit de vote double

Selon l'article 9 des statuts mis à jour par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 1996, il est institué un droit de vote double pour toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire, dès lors qu'il en fait la demande à la société par tous moyens. Par ailleurs, les règles appliquées sont conformes aux dispositions légales.

> Franchissement de seuil

Les franchissements, à la hausse ou à la baisse, des seuils prévus par la loi doivent être déclarés par tout actionnaire tant auprès de la société que de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. L'absence de déclaration entraîne l'application des dispositions légales en vigueur. Outre les dispositions légales applicables aux franchissements de seuils, les statuts de la société prévoient une déclaration de seuil, notifiée à la société, dès qu'il est franchi le seuil de 1% et chaque pour-cent supplémentaire. En cas de manquement à l'obligation de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

En cas de franchissement à la hausse ou à la baisse du seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, l'actionnaire doit préciser à l'appui de sa déclaration ses intentions pour les douze mois à venir conformément à l'article L. 233-7, dernier alinéa, du Code de Commerce.

> Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société.

2. Renseignements concernant le capital social

> Capital social

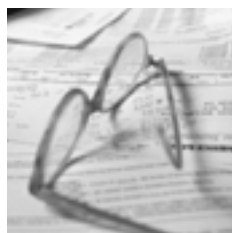
Au 31 janvier 2006, le capital social s'élève à 3 717 043,40 euros divisé en 10 620 124 actions de même catégorie de 0,35 euros de nominal, entièrement libérées.

> Capital potentiel

Le 30 juin 2000, il a été procédé à l'émission de 974 156 obligations convertibles ou échangeables

en actions nouvelles ou existantes (Océane), d'une valeur nominale de 50,30 euros, pour un total de 49 000 046,80 euros, convertibles à raison d'une action pour une obligation. (visa COB 00-1117 - code valeur 18105)

Lors de l'Assemblée Générale des obligataires du 27 juillet 2004, les termes et conditions des Océanes 2000/2005 ont été modifiés : la maturité de ces Océanes a été repoussée au 1^{er} octobre 2010 et la prime de remboursement a été annulée en totalité.



Le 27 septembre 2004, il a été lancé une Offre Publique d'Echange visant ces Océanes 2000/2005 (cf. note d'information – visa AMF n°04-781 en date du 23 septembre 2004). Au terme de cette opération, qui a pris fin le 15 octobre 2004, plus de 98% des titres en circulation ont été apportés à l'offre.

En conséquence, 685 346 nouvelles Océanes d'un nominal de 41 euros ont été mises en circulation dans le cadre de l'OPE pour un montant total de 28,1 millions d'euros à échéance Octobre 2009 (coupon de 4,5% par an / parité de 4,18 actions par Océane). Il reste également en circulation 12 898 anciennes Océanes d'un nominal de 50,30 euros qui n'ont pas été apportées à l'Offre pour un montant de 0,6 million d'euros à échéance Octobre 2010 (coupon de 2,5% par an / parité d'une action par Océane).

En cas de conversion de la totalité des Océanes 2004/2009, il serait créé 2 864 746 actions ; en cas de conversion de la totalité des 12 898 anciennes Océanes restantes, il serait créé 12 898 actions. En tout, 2 877 644 actions nouvelles sont susceptibles d'être créées, ce qui représenterait près de 27,1% des actions LVL Médical.

> Capital autorisé

Par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2004, le Conseil d'Administration a été autorisé, pendant une durée de 26 mois, à procéder en une ou plusieurs fois à l'émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société. Ces valeurs mobilières peuvent prendre toute forme qui serait compatible avec les lois en vigueur. Cette assemblée a fixé comme montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation la somme de 3 500 000 euros, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation et de la délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, est fixé à 5 250 000 euros.

Faisant partiellement usage de l'autorisation susvisée, le Conseil d'Administration a lancé une Offre Publique d'Echange visant les Océanes 2000/2005 qui s'est traduite par l'émission de 685 346 nouvelles Océanes et de 2 398 711 actions nouvelles. Le solde autorisé s'établit à 1 657 790,05 euros (ou 3 407 790,05 euros en tenant compte de la délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres).

> Action de concert

Monsieur Gilbert Haby, Monsieur Jean-Claude Lavorel, Monsieur Stanislas Lavorel, JCL Finances et Ultimal S.A. agissent de concert.

3. Evolution du capital de LVL Médical Groupe du 1^{er} octobre 1998 au 31 janvier 2006

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission ou d'apport en euros	Nombre d'actions créées	Capital après opération en euros
01/10/1998	Capital social de LVL Médical Groupe	-	-	-	2 142 427,00
01/12/1999	Conversion de 32 278 obligations	49 207,49	3 518 335,80	161 390	2 191 634,50
02/2000	en 161 390 actions				
13/01/2000	Exercice de 5 112 bons pour la création	3 896,60	327 314,14	12 780	2 195 531,10
01/03/2000	de 12 780 actions				
01/03/2000	Conversion de 32 919 obligations	50 184,69	3 588 205,50	164 595	2 245 715,80
31/03/2000	en 164 595 actions				
16/03/2000	Exercice de 604 bons pour la création	460,40	38 673,27	1 510	2 246 176,20
31/03/2000	de 1 510 actions				
01/04/2000	Conversion de 191 obligations	291,18	20 819,20	955	2 246 467,40
30/04/2000	en 955 actions				
01/04/2000	Exercice de 254 bons pour la création	193,61	16 263,26	635	2 246 661,00
30/04/2000	de 635 actions				
01/05/2000	Conversion de 1 216 obligations	1 853,78	132 545,27	6 080	2 248 514,80
31/05/2000	en 6 080 actions				
01/05/2000	Exercice de 9 800 bons pour la création	7 470,00	627 480,15	24 500	2 255 984,80
31/05/2000	de 24 500 actions				
01/06/2000	Conversion de 3 000 obligations	4 573,47	327 003,14	15 000	2 260 558,20
30/06/2000	en 15 000 actions				
01/06/2000	Exercice de 3 042 bons pour la création	2 318,75	194 774,96	7 605	2 262 877,00
30/06/2000	de 7 605 actions				
30/06/2000	Emission de 974 156 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (Océanes) de 50,30 euros de valeur nominale pour un emprunt de 49 000 046,80 euros à raison d'une action pour une obligation	-	-	-	-
01/07/2000	Conversion de 22 231 obligations	33 890,94	2 423 202,30	111 155	2 296 767,90
31/07/2000	en 111 155 actions				
01/07/2000	Exercice de 23 188 bons pour la création	17 674,94	1 484 694,90	57 970	2 314 442,90
31/07/2000	de 57 970 actions				
01/08/2000	Conversion de 5 042 obligations	7 686,48	549 583,28	25 210	2 322 129,30
31/08/2000	en 25 210 actions				
01/08/2000	Exercice de 5 864 bons pour la création	4 469,81	375 463,64	14 660	2 326 599,20
31/08/2000	de 14 660 actions				
01/08/2000	Conversion de 7 022 Océanes	2 140,99	351 065,54	7 022	2 328 740,10
31/08/2000	en 7 022 actions				
01/09/2000	Conversion de 9 118 obligations	13 900,30	993 871,55	45 590	2 342 640,40
30/09/2000	en 45 590 actions				
01/09/2000	Exercice de 64 524 bons pour la création	49 183,10	4 131 380,60	161 310	2 391 823,50
30/09/2000	de 161 310 actions				
09/2000	Exercice (conversion en octobre 2000) de 3 091 obligations en 15 455 actions	4 712,20	336 922,24	15 455	2 396 535,70
09/2000	Exercice (conversion en octobre 2000) de 19 382 bons en 48 455 actions	14 773,83	1 241 002,10	48 455	-
02/10/2000	Radiation des 256 BSA non exercées au 30/09/2000, date d'échéance pour leur exercice	-	-	-	-
01/10/2000	Conversion de 197 obligations	300,32	21 473,21	985	2 411 609,90
30/11/2000	en 985 actions				
01/10/2000	Conversion de 2 650 Océanes	807,98	132 487,04	2 650	2 412 417,90
30/11/2000	en 2 650 actions				
01/12/2000	Conversion de 750 Océanes	228,67	37 496,36	1 500	2 412 646,60
31/12/2000	en 750 actions				

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission ou d'apport en euros	Nombre d'actions créées	Capital après opération en euros
01/02/2001 28/02/2001	Conversion de 92 892 Océanes en 92 892 actions	28 322,59	4 644 145,00	92 892	2 443 093,70
01/03/2001 31/03/2001	Conversion de 11 099 obligations en 55 495 actions	16 920,32	1 209 802,60	55 495	2 460 040,00
01/03/2001 31/03/2001	Conversion de 29 147 Océanes en 29 147 actions	8 886,86	1 457 207,30	29 147	2 468 900,90
01/05/2001 31/05/2001	Conversion de 150 Océanes en 150 actions	45,73	7 499,27	150	2 468 946,59
01/05/2001 31/05/2001	Conversion de 192 obligations en 960 actions	292,70	20 928,20	960	2 469 239,29
01/07/2001 31/07/2001	Conversion de 989 obligations en 4 945 actions	1 507,72	107 802,04	4 945	2 470 747,00
01/09/2001 30/09/2001	Achat et annulation corrélative par LVL Médical Groupe de 15 000 Océanes	-	-	-	2 470 747,02
01/12/2001 31/12/2001	Achat et annulation corrélative par LVL Médical Groupe de 125 801 Océanes	-	-	-	2 470 747,02
01/12/2001 31/12/2001	Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du FCPE "LVL Croissance"	10 747,35	382 631,49	35 249	2 848 568,80
	Conversion de la valeur nominale de l'action à 0,35 €	367 074,43	(283 430,47)	-	-
01/12/2001 31/12/2001	Distribution de dividendes	-	(1 627 753,60)	-	-
01/03/2002 31/03/2002	Conversion de 13 487 obligations en 67 435 actions	23 602,25	1 467 055,67	67 435	2 872 171,05
01/04/2002 30/04/2002	Conversion de 525 obligations en 2 625 actions	918,75	57 107,16	2 625	2 873 090,00
01/05/2002 31/05/2002	Conversion de 140 obligations en 700 actions	245,00	15 228,58	700	2 873 335,00
01/06/2002 30/06/2002	Conversion de 705 obligations en 3 525 actions	1 233,75	76 686,75	3 525	2 874 568,55
04/11/2004	Emission de 2 386 538 actions nouvelles et de 681 868 Océanes	835 288,30	0	2 386 538	3 709 856,85
24/12/2004	Emission de 12 173 actions nouvelles	4 260,55	0	12 173	3 714 117,40
07/11/2005	Conversion de 2 000 Océanes	2 926,00	0	8 360	3 717 043,40

> Répartition du capital au cours des cinq derniers exercices

Actionnaires	Nombre d'actions				
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Jean-Claude Lavorel	575 246	578 930	679 068	825 301	704 046
Groupe Famille Lavorel	210 914	210 627	222 367	231 527	210 622
JCL Finances ⁽¹⁾	1 157 412	1 157 412	1 157 412	1 942 163	2 002 714
Ultimal ⁽²⁾	1 473 100	1 473 100	1 473 100	1 473 100	1 473 100
Total Famille Lavorel	3 416 672	3 420 069	3 531 947	4 472 091	4 390 482
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	411 075	411 075	355 975	355 975	355 975
Personnel de la société dont FCPE LVL Croissance ⁽³⁾	38 519	32 781	33 466	31 223	30 343
Autodétention	85 589	68 856	68 856	68 546	75 346
Public	4 186 913	4 280 272	4 222 812	5 683 929	5 767 978
Total	8 138 768	8 213 053	8 213 053	10 611 764	10 620 124

Actionnaires	% du capital				
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Jean-Claude Lavorel	7,07	7,05	8,27	7,78	6,63
Groupe Famille Lavorel	2,59	2,56	2,70	2,18	1,98
JCL Finances ⁽¹⁾	14,22	14,09	14,09	18,30	18,86
Ultimal ⁽²⁾	18,10	17,94	17,94	13,88	13,87
Total Famille Lavorel	41,98	41,64	43,00	42,14	41,34
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	5,05	5,01	4,33	3,35	3,35
Personnel de la société dont FCPE LVL Croissance ⁽³⁾	0,47	0,40	0,41	0,30	0,28
Autodétention	1,05	0,84	0,84	0,65	0,71
Public	51,45	52,11	51,42	53,56	54,32
Total	100	100	100	100	100

(1) JCL Finances est une société holding détenue à 99,9 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 5 rue Emile Bian – L-1235 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg – RCS – section B numéro 62 891.

(3) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

Le dernier TPI a été effectué le 9 janvier 2002.

> Répartition des droits de vote au cours des cinq derniers exercices

Actionnaires	Nombre de droits de vote				
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Jean-Claude Lavorel	1 089 340	1 093 024	752 375	898 608	777 353
Groupe Famille Lavorel	211 274	210 987	379 733	429 774	410 814
JCL Finances ⁽¹⁾	1 525 707	1 525 707	2 314 824	3 099 575	3 160 126
Ultimal ⁽²⁾	2 946 200	2 946 200	2 946 200	2 446 200	2 446 200
Total Famille Lavorel	5 772 521	5 775 918	5 893 132	6 874 157	6 794 493
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	821 110	821 110	711 950	711 950	711 950
Personnel de la société dont FCPE LVL Croissance ⁽³⁾	40 798	36 595	32 803	32 803	31 043
Autodétention	-	-	-	-	-
Public	4 187 429	4 276 087	4 224 624	5 687 393	5 841 370
Total	10 821 858	10 907 931	10 866 301	13 306 303	13 378 856

Actionnaires	% des droits de vote				
	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Jean-Claude Lavorel	10,06	10,02	6,92	6,75	5,81
Groupe Famille Lavorel	1,95	1,93	3,50	3,23	3,07
JCL Finances ⁽¹⁾	14,10	13,99	21,30	18,39	23,62
Ultimal ⁽²⁾	27,22	27,01	22,51	23,29	18,28
Total Famille Lavorel	53,33	52,95	54,23	51,66	50,78
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	7,59	7,53	6,55	5,35	5,32
Personnel de la société dont FCPE LVL Croissance ⁽³⁾	0,38	0,32	0,34	0,25	0,23
Autodétention	-	-	-	-	-
Public	38,70	39,20	38,88	42,74	43,67
Total	100	100	100	100	100

2 834 078 actions de la société (soit près de 27 % du nombre total des actions de la société) disposent d'un droit de vote double.

> Distribution de dividendes au titre des cinq derniers exercices

Exercice clos le	30/09/2001 (8 138 768 actions)	30/09/2002 (8 213 053 actions)	30/09/2003 (8 213 053 actions)	30/09/2004 (8 213 053 actions) lors de l'AGO	30/09/2005 (10 611 764 actions)
Dividendes distribués	1 627 753,60 euros	-	-	-	-
Dividendes par action	0,20 euro / action	aucun dividende distribué	aucun dividende distribué	aucun dividende distribué	aucun dividende distribué

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits (cf Code Civil art. 2277) et seront reversés à l'État (Code du domaine de l'État).

Pour les exercices futurs, LVL Médical Groupe envisage de distribuer un dividende représentant environ 20 à 30 % du résultat net consolidé, si les résultats et la trésorerie le permettent. Les statuts de la société prévoient la possibilité de payer les dividendes en actions.

4. Cession et nantissement d'actions

76 212 actions sont détenues en autocontrôle par la société au 30 septembre 2005. Aucune des actions détenues en autocontrôle n'est nantie.

> Auto-détention d'actions

Le Groupe détient des actions en auto-détention. Ces actions auto-détenues proviennent des différents programmes de rachat d'actions décidés par les Assemblées Générales des années 1998, 1999, 2000 et 2004. La société a procédé à des rachats successifs au cours des trois derniers exercices.

- Jusqu'au 30 septembre 2000, les actions rachetées ont été affectées principalement à la régularisation de cours de bourse et classées comptablement dans les disponibilités, au 30 septembre 2005, le nombre total d'actions était de 19 755.

- A compter du 1^{er} octobre 2000, les actions propres ont été rachetées en vue de leur attribution dans le cadre des conversions d'Océanes en actions, au 30 septembre 2005, le nombre total de ces actions était de 56 457.

Ces actions sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés. Cette comptabilisation en déduction des capitaux propres est conforme à la recommandation de la COB (Bulletin mensuel de février 1999). Au 30 septembre 2005, le Groupe détenait 56 457 actions propres, enregistrées en moins des capitaux propres consolidés sous la rubrique " Titres de l'entreprise consolidante " pour un montant de 2,246 millions d'euros (soit un prix unitaire de 39,56 euros).

L'évolution du nombre d'actions auto-détenues sur l'exercice est résumée ci-dessous :

	30/09/2004	Variation	30/09/2005
Régularisation de cours	12 089	7 666	19 755
Attribution à la conversion d'Océanes	56 767	- 310	56 457
Total	68 856	7 356	76 212

5. Moyenne des 20 derniers mois boursiers

(Source Euronext - Code ISIN : FR0000054686)

Mois boursier	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros	Cours de clôture en euros	Volume moyen des transactions par séance en nombre de titres	en milliers d'euros
10/2004	4,40	3,75	4,06	5 101	20,48
11/2004	5,65	3,70	4,32	83 123	370,95
12/2004	6,75	5,06	5,78	65 480	379,62
01/2005	7,00	5,97	6,29	57 656	365,71
02/2005	6,40	5,25	6,08	46 080	273,87
03/2005	6,14	5,47	5,91	9 574	56,77
04/2005	7,09	5,40	6,14	42 503	270,69
05/2005	5,74	5,05	5,39	16 994	91,46
06/2005	8,35	5,53	6,67	76 947	575,73
07/2005	8,95	7,73	8,45	28 600	243,81
08/2005	9,77	8,30	8,98	18 518	169,79
09/2005	9,71	8,95	9,43	14 316	134,74
10/2005	11,80	8,31	10,47	32 285	332,20
11/2005	9,77	7,80	9,13	28 080	251,33
12/2005	11,20	9,01	10,31	26 619	278,97
01/2006	11,10	9,82	10,71	23 580	251,22
02/2006	11,48	9,95	10,77	20 073	216,38
03/2006	11,30	10,31	10,82	15 429	168,94
04/2006	12,79	10,60	11,78	23 887	283,49
05/2006	12,70	9,82	11,19	15 177	165,89

LVL Médical a été introduit au second marché de la Bourse de Paris le 22 octobre 1996, avec une valeur d'introduction de 210 francs, soit 32 euros. La valeur nominale de l'action ayant été divisée par cinq en juillet 1998, le cours d'introduction de l'action LVL Médical correspond aujourd'hui à 6,40 euros (42 francs).

6. Moyenne des 20 derniers mois boursiers des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)

> OCEANE échéance 2010 (Source Euronext - Code ISIN : FR000181059)

Mois boursier	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros	Cours de clôture en euros	Cours moyen en euros	Volume moyen des transactions par séance en nombre de titres en milliers d'euros	
10/2004	47,90	46,00	47,90	46,68	972	45,19
11/2004	47,00	45,00	45,00	46,00	4	0,19
12/2004	45,00	36,00	45,00	37,73	87	3,34
01/2005	40,60	40,60	40,60	40,60	15	0,61
02/2005	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée
03/2005	40,90	40,90	40,90	40,90	139	5,69
04/2005	37,00	36,81	37,00	36,91	107	3,95
05/2005	39,40	37,10	37,10	38,25	44	1,68
06/2005	39,00	39,00	39,00	39,00	226	8,80
07/2005	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée
08/2005	39,10	36,85	37,20	38,27	172	6,67
09/2005	37,21	37,00	37,21	37,14	200	7,42
10/2005	45,50	41,00	42,00	42,39	69	2,94
11/2005	43,00	41,50	43,00	42,25	35	1,47
12/2005	41,60	38,00	38,00	40,37	50	2,03
01/2006	39,50	39,50	39,50	39,50	33	1,30
02/2006	39,50	39,50	39,50	39,50	1	0,04
03/2006	39,50	39,50	39,50	39,50	50	1,98
04/2006	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée	non cotée
05/2006	44,00	40,00	44,00	42,75	69	2,98

> OCEANE échéance 2009 (Source Euronext - Code ISIN : FR0010120394)

Mois boursier	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros	Cours de clôture en euros	Cours moyen en euros	Volume moyen des transactions par séance en nombre de titres en milliers d'euros	
11/2004	36,00	36,00	36,00	36,02	584	21,03
12/2004	37,00	36,00	37,00	35,85	975	34,94
01/2005	38,00	38,00	38,00	37,05	3 687	136,60
02/2005	39,95	37,30	39,70	39,14	1 756	68,55
03/2005	39,70	39,20	39,20	39,45	26	1,00
04/2005	39,65	37,00	39,65	39,40	2 582	97,18
05/2005	39,90	37,02	38,99	39,37	75	2,90
06/2005	42,00	38,94	41,00	39,79	1 220	49,55
07/2005	42,00	41,00	42,00	41,77	149	6,24
08/2005	46,50	41,10	45,99	42,84	168	7,18
09/2005	45,80	44,50	45,70	45,24	1 227	55,72
10/2005	47,50	43,20	46,00	46,14	1 496	68,52
11/2005	46,00	43,60	46,00	45,39	372	16,80
12/2005	46,99	44,10	46,80	45,72	292	13,26
01/2006	49,48	44,90	46,10	46,50	1 271	59,93
02/2006	49,40	43,00	49,40	47,06	839	39,31
03/2006	50,00	46,01	50,00	49,56	509	25,30
04/2006	54,70	45,35	54,70	49,52	119	5,77
05/2006	54,30	49,00	49,00	52,50	101	5,43

7. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

8. Politique d'assurance et de couverture des risques

> Assurance responsabilité civile exploitation

LVL Médical a souscrit une police d'assurance permettant la couverture de sa responsabilité civile pour chaque intervention auprès des patients dans le

cadre de ses diverses activités et ce, dans l'ensemble des pays où elle intervient.

France - Montant prime annuelle : 41 572 €

Montant total des garanties	7 622 450 € <i>Responsabilité civile exploitation Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)</i>	4 573 471 € <i>Responsabilité civile après livraison Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)</i>
Montant total des franchises	762 € <i>Responsabilité civile exploitation Tous dommages sauf corporel</i>	3 049 € <i>Responsabilité civile du fait des biens livrés et responsabilité civile professionnelle Tous dommages sauf corporel</i>

Allemagne - Montant prime annuelle : 26 586 €

Montant total des garanties	2 000 000 €
------------------------------------	-------------

> Assurance des véhicules

France - Montant prime annuelle : 223 000 € - Montant de la franchise (vol et dommages) : 1 150 €

Risques couverts	Responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, dommages tous accidents, dommages corporels du conducteur (jusqu'à 160 000 €), catastrophes naturelles
-------------------------	---

Allemagne - Montant prime annuelle : 105 700 €

Risques couverts	Responsabilité civile et assurance tous risques au tiers, dommages matériels, perte de valeur : Montant total des garanties 8 000 000 €
-------------------------	---

> Assurance des locaux

France - Montant prime annuelle : 39 800 € - Montant de la franchise : 735 €
sauf garantie " tous dommages sauf " franchise : 650 € et catastrophes naturelles : franchise légale

Montant des principales garanties par agence	En valeur à neuf Bâtiment et/ou risques locatifs	339 410 € Matériels Mobiliers Marchandises	84 853 € Dommages électriques	84 853 € Vol	33 941 € Bris informatique
	8 485 € Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	84 853 € Bris de machines d'exploitation	4 242 € Bris de glaces	509 116 € Tous dommages sauf	Acquises Catastrophes naturelles
Montant des principales garanties pour le siège	En valeur à neuf Bâtiment et/ou risques locatifs	678 821 € Matériels Mobiliers Marchandises	84 853 € Dommages électriques	84 853 € Vol	254 558 € Bris informatique
	84 853 € Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	84 853 € Bris de machines d'exploitation	84 853 € Bris de glaces	509 116 € Tous dommages sauf	Acquises Catastrophes naturelles
Garanties communes	848 526 € Frais et pertes	1 697 052 € Investissements	Acquises (10% postes Bat/Mat) Pertes indirectes forfaitaires		1 697 052 € Responsabilités assurées

Limitation contractuelle d'indemnité : 12 195 921 €

Allemagne - Montant prime annuelle : 3 551 €

Montant des garanties	400 000 € Incendie, vol, dégâts des eaux
-----------------------	---

Allemagne - Montant prime annuelle 3 575 €

Montant des garanties	730 000 € Assurances matériels informatiques
-----------------------	---

> Responsabilité des dirigeants

France

LVL Médical Groupe a souscrit une police d'assurance destinée à couvrir la responsabilité civile ainsi que les frais de défense, d'expertise, d'enquête et de procès devant les juridictions civiles et pénales des dirigeants et des mandataires sociaux du Groupe, dont le montant des garanties est fixé à 3 000 000 €. La prime annuelle s'élève à 7 671 €.

Allemagne

Montant prime annuelle : 20 214 €
Montant total des garanties : 400 000 €



9. Facteurs de risque

> Risque de liquidité

Compte tenu :

- du redressement de ses performances,
 - du renforcement de sa structure financière,
 - de son niveau de trésorerie (8 301 milliers d'euros au 30/09/2005),
- le Groupe LVL Médical ne court pas de risque de liquidité significatif.

> Risques de marché

Risque de taux

La répartition de l'endettement du Groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2005 est la suivante :

	Encours au 30 septembre 2005		Impact hausse 1% Taux intérêts en milliers d'euros
	Taux fixe en milliers d'euros	Taux variable en milliers d'euros	
Emprunt Océanes	28 748	-	0
Emprunt auprès des établissements de crédit	280	12 115	94
Locations financières	5 401	-	0
Total	34 429	12 115	94

Charge d'intérêt de l'exercice 2004/2005

2 290

Impact hausse 1% taux d'intérêts en pourcentage

4%

Compte tenu des remboursements prévus sur l'exercice 2005/2006, une augmentation de 1% des taux d'intérêts génèrerait une augmentation de la charge d'intérêts d'environ 94 milliers d'euros, soit 4% de la charge d'intérêts constatée sur l'exercice 2004/2005.

Compte tenu du faible risque de taux, le Groupe n'opère aucune opération de couverture.

Risque de change

Au 30 septembre 2005, le Groupe ne compte plus aucune créance ou dette significative libellée en devise étrangère. Le risque de change est donc non significatif.

Risque sur actions

Le Groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces.

En revanche, le Groupe LVL Médical détenait au 30 septembre 2005 76 212 actions d'autocontrôle, dont :

- 56 457 actions d'autocontrôle, d'une valeur de 2 241 milliers d'euros, imputées sur les capitaux propres consolidés. Il s'agit des actions propres achetées à compter de l'exercice 2002 en vue de leur attribution dans le cadre des conversions d'Océanes en actions pour une valeur moyenne de 39,56 euros ;

- 19 755 actions d'autocontrôle affectées à la régularisation du cours du titre LVL Médical. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « V.M.P » pour un montant brut de 613 milliers d'euros, et provisionnées à hauteur de 497 milliers d'euros au 30 septembre 2005.

Le cours de l'action au 30 septembre 2005 était de 9,59 euros et de 11,00 euros au 31 décembre 2005. Il existe un risque de marché, si lors de l'utilisation des actions d'autocontrôle, le cours de l'action est inférieur à 39,03 euros (sur la base du cours constaté au 31 décembre 2005, le risque maximum peut être évalué à 2 136 milliers d'euros).

10. Trésorerie et capitaux

> Source et montant des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, le Groupe LVL Médical a généré une capacité d'autofinancement consolidée de 15,1 millions d'euros.

La variation du BFR a généré un flux de trésorerie positif complémentaire de 1,6 millions d'euros, provenant notamment de la réduction de ses stocks (0,4 millions d'euros) et de ses créances d'exploitation (0,1 million d'euros sur les créances clients nettes de provision, 3,7 millions d'euros sur les autres créances d'exploitation), minorée par la réduction de ses dettes d'exploitation (2,6 millions d'euros).

Le flux net généré par l'activité s'établit donc à 16,7 millions d'euros.

Les décaissements sur investissements se sont élevés à -5,5 millions d'euros, compensés à hauteur de 1,5 million d'euros par des cessions d'actifs (notamment immobiliers). Enfin, les acquisitions et cessions de filiales ont coûté 2,3 millions d'euros

(notamment le rachat des titres minoritaires de l'activité de soins en Allemagne Bonitas). Le flux net sur investissements s'établit donc à -6,3 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a :

- remboursé son endettement financier à hauteur de 13,4 millions d'euros (dont une part correspond à des remboursements anticipés liés aux cessions d'actifs).
 - bénéficié de 2,2 millions d'euros de dettes financières nouvelles (sous forme de locations financières ayant financé partiellement les investissements en matériel médical)
 - engagé 0,8 millions d'euros de frais liés à la restructuration de ses Océanes
- ce qui porte à -12,0 millions d'euros le flux net lié au financement.

La variation de la trésorerie s'établit donc sur l'exercice à -1,6 millions d'euros.

> Structure de financement

La structure financière du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2005 est la suivante :

PASSIF	30 septembre 2005	30 septembre 2004	30 septembre 2003
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Capitaux propres	2 633	(6 627)	(6 641)
Endettement obligataire	28 748	35 121	38 570
Endettement bancaire	12 424	19 274	28 331
Location financière	5 401	9 511	14 406
Découvert bancaire et dettes financières diverses	33	276	6 172
Emprunts et dettes financières	17 858	29 061	48 909
- Trésorerie	8 301	9 868	16 472
Endettement obligataire et financier net	38 305	54 314	71 007

L'endettement obligataire a été restructuré entre les mois de juillet et de novembre 2004, et les 28 748 milliers d'euros d'Océanes au 30 septembre 2005 se décomposent comme suit :

- 28 099 milliers d'euros à échéance 1^{er} octobre 2009, servant un coupon fixe de 4,5%, remboursables au nominal
- 649 milliers d'euros à échéance 1^{er} octobre 2010, servant un coupon fixe de 2,5%, remboursables au nominal

L'endettement bancaire est en réduction accélérée, notamment sous l'effet des remboursements anticipés opérés en 2004 et 2005 consécutifs à des cessions d'actifs (filiales, fonds de commerce et immeubles). Ces emprunts bancaires seront intégralement remboursés d'ici la fin de l'exercice 2008.

Les locations financières (généralement des contrats sur 36 mois) seront également remboursées en quasi intégralité d'ici la fin de l'exercice 2008.

Au 30 septembre 2005, l'endettement net total (obligataire et financier) du Groupe représente 38,3 millions d'euros, soit 2,1 fois le résultat d'exploitation majoré des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation (communément dénommé Ebitda) ou 2,53 fois sa capacité d'autofinancement. Le Groupe présente donc une structure financière tout à fait assainie.

Le Groupe n'est confronté à aucun obstacle restreignant de manière significative la capacité de ses filiales à faire remonter des fonds à la société mère.

Le Groupe LVL Médical gère sa trésorerie de manière extrêmement prudente, ceci excluant tout recours à des placements risqués ou en devise autre que l'euro.

L'endettement financier se répartit entre des encours à taux fixe (34,4 millions d'euros) et à taux variable (12,1 millions d'euros). Cet endettement est souscrit exclusivement en euros.

Le Groupe LVL Médical n'a mis en œuvre aucune couverture contre le risque de change (inexistant) ni de taux (peu significatif).

Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe sur le risque de taux.

> Sources de financement nécessaires pour financer les investissements

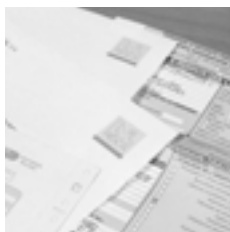
L'activité du Groupe LVL Médical génère des flux de trésorerie susceptibles de couvrir le financement des investissements liés à l'exploitation. Ils sont également susceptibles de couvrir le remboursement des lignes de locations financières existantes.

Sous réserve d'un léger rallongement des échéanciers de remboursement de ces emprunts bancaires, le Groupe LVL Médical dispose donc de la capacité de financer tous ses investissements et de rembourser l'intégralité de sa dette financière.



Comptes consolidés

2005
rapport financier



1. Bilan consolidé au 30 septembre 2005

ACTIF	30 septembre	30 septembre	30 septembre
	2005	2004	2003
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles (note 6)	19 159	21 457	27 472
Immobilisations corporelles (note 7)	24 238	28 637	37 775
Immobilisations financières (note 8)	558	598	751
	43 954	50 693	65 998
Actif circulant			
Stocks (note 9)	3 064	3 444	5 089
Clients et comptes rattachés (note 10)	9 607	9 598	14 598
Autres actifs (note 11)	4 862	11 000	20 335
Disponibilités (note 12)	8 334	10 127	22 557
	25 867	34 170	62 579
Total de l'actif	69 822	84 863	128 577

PASSIF	30 septembre	30 septembre	30 septembre
	2005	2004	2003
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Capitaux propres (note 13)			
Capital	3 714	2 875	2 875
Primes	48 998	44 234	44 234
Réserves	(51 634)	(51 663)	(4 883)
Titres de l'entreprise consolidante	(2 241)	(2 246)	(2 246)
Ecart de conversion sur le capital et résultat	-	-	71
Résultat de l'exercice	3 797	173	(46 692)
Capitaux propres - part du Groupe	2 633	(6 627)	(6 641)
Intérêts minoritaires (note 14)	174	36	111
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2 807	(6 591)	(6 530)
Provisions pour risques et charges (note 15)	3 246	6 016	13 232
Dettes			
Emprunt obligataire (note 16 - a)	-	-	2 379
Emprunt Océanes (note 16 - b)	28 748	35 121	36 191
Autres emprunts et dettes financières (note 17)	17 858	29 061	48 909
Fournisseurs et comptes rattachés	5 525	7 223	16 806
Autres passifs (note 18)	11 637	14 034	17 590
	63 768	85 438	121 875
Total du passif	69 822	84 863	128 577

2. Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2005

	30 septembre 2005	30 septembre 2004	30 septembre 2003
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Chiffre d'affaires	77 009	78 694	124 304
Autres produits liés à l'exploitation ⁽¹⁾	1 700	1 637	2 259
A déduire :			
Charges d'exploitation			
Achats et variation des stocks	(14 433)	(18 302)	(54 943)
Autres charges externes	(14 042)	(15 697)	(22 302)
Impôts et taxes	(2 674)	(2 654)	(2 344)
Charges de personnel (note 20)	(27 685)	(29 529)	(39 031)
Participation des salariés ⁽²⁾	(439)	(452)	268
Autres charges	(1 394)	(4 861)	(1 227)
Dotations nettes aux amortissements et provisions liées à l'exploitation (note 21)	(6 340)	(6 369)	(15 895)
Résultat d'exploitation des sociétés intégrées	11 702	2 467	(8 911)
Produits financiers (note 22)	101	579	599
Charges financières (note 22)	(2 313)	(3 607)	(4 703)
Dotations et reprise de charges financières calculées	47	5 585	-
Résultat courant des entreprises intégrées	9 537	5 024	(13 015)
Produits et charges nets exceptionnels ⁽³⁾ (note 23)	(1 923)	1 037	(22 854)
Résultat des activités ordinaires des sociétés intégrées	7 614	6 061	(35 869)
Résultat extraordinaire des sociétés intégrées ⁽⁴⁾	-	-	-
Impôts sur les bénéfices y compris impôts différés (note 24)	504	(369)	(900)
Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition	8 118	5 692	(36 769)
Amortissement des écarts d'acquisition (note 6)	(4 198)	(5 549)	(10 347)
Résultat de l'ensemble consolidé	3 920	143	(47 116)
Intérêts minoritaires (note 14)	123	(30)	(424)
Résultat net part du Groupe	3 797	173	(46 692)
Résultat par action en euros	0,358 €	0,021 €	-5,685 €
Résultat dilué par action en euros ⁽⁵⁾	0,239 €	0,019 €	-5,176 €

(1) Ils comprennent la production stockée, la production immobilisée et les subventions d'exploitation.

(2) Nouvelle présentation de la participation des salariés (Règlement CRC 99-02).

(3) Au sens du PCG 1999.

(4) Selon recommandation COB.(Bull. n°330, décembre 1998, p.48).

(5) La conversion totale des obligations Océanes en capital donnerait une augmentation des actions en capital de 5 263 457 actions.

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros et avant affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2005)

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDÉES	AUTO CONTROLE	RESULTAT	TOTAL
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Au 30 Septembre 2002	2 875	44 234	(2 718)	(2 246)	(2 161)	39 984
Augmentation de capital et primes	-	-	-	-	-	-
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion taux de clôture et taux moyen	-	-	67	-	-	67
Affectation du résultat, distribution de dividendes et mise en réserve	-	-	(2 161)	-	2 161	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2003	-	-	-	-	(46 692)	(46 692)
Au 30 Septembre 2003	2 875	44 234	(4 812)	(2 246)	(46 692)	(6 641)
Augmentation de capital et primes	-	-	-	-	-	-
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion taux de clôture et taux moyen	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat, distribution de dividendes et mise en réserve	-	-	(46 851)	-	46 692	(159)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2004	-	-	-	-	173	173
Au 30 Septembre 2004	2 875	44 234	(51 663)	(2 246)	173	(6 627)
Augmentation de capital et primes	839	4 764	-	-	-	5 603
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	4	-	4
Ecart de conversion taux de clôture et taux moyen	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat, distribution de dividendes et mise en réserve	-	-	29	-	(173)	(144)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2005	-	-	-	-	3 797	3 797
Au 30 Septembre 2005	3 714	48 998	(51 634)	(2 242)	3 797	2 633

4. Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Comptes consolidés pro forma

1.1 Cession d'activité

Dans le cadre de sa stratégie prioritaire de désendettement, le Groupe LVL Médical a cédé sa filiale en Espagne au 31 mars 2005.

1.2 Effets des modifications de périmètre sur les comptes consolidés

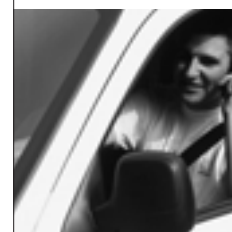
Pour assurer une bonne information comparative nous avons établi des comptes pro forma en partant de la situation financière consolidée publiée au 30 septembre 2004. Le retraitement consiste à reprendre les comptes publiés à cette période avec l'organigramme du Groupe au 30 septembre 2005 ce qui revient :

- à prendre en compte la fermeture sur l'exercice 2004 des 7 entités des structures d'appareillages en Allemagne,
- à prendre en compte la cession des activités de maintien à domicile en France au 1^{er} février 2004,
- à prendre en compte la cession de la filiale espagnole à compter du 31/03/2005

1.3 Etablissement des comptes consolidés pro forma

Les comptes pro forma ont été établis en partant de la situation financière consolidée publiée et arrêtée au 30 septembre 2004.

Au compte de résultat arrêté au 30 septembre 2004 ont été déduits : les activités arrêtées d'appareillages en Allemagne pour la période du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004, les activités de maintien à domicile cédées le 1^{er} février 2004 et l'activité de la filiale espagnole du 1^{er} avril au 30 septembre 2004.



Compte de résultat consolidé aux 30 septembre 2005, 2004 et pro forma au 30 septembre 2004

	30 septembre 2005	30 septembre 2004	30 septembre 2004 pro forma
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Chiffre d'affaires	77 009	78 694	75 645
Autres produits liés à l'exploitation ⁽¹⁾	1 700	1 637	1 474
A déduire :			
Charges d'exploitation			
Achats et variation des stocks	(14 433)	(18 302)	(15 879)
Autres charges externes	(14 042)	(15 697)	(14 039)
Impôts et taxes	(2 674)	(2 654)	(2 635)
Charges de personnel	(27 685)	(29 529)	(27 873)
Participation de salariés ⁽²⁾	(439)	(452)	(452)
Autres charges	(1 394)	(4 861)	(4 861)
Dotations nettes aux amortissements et provisions liées à l'exploitation	(6 340)	(6 369)	(6 358)
Résultat d'exploitation des sociétés intégrées	11 702	2 467	5 023
Produits financiers	101	579	577
Charges financières	(2 313)	(3 607)	(3 386)
Dotation et reprise de charges financières calculées	47	5 585	5 585
Résultat courant des entreprises intégrées	9 537	5 024	7 799
Produits et charges nets exceptionnels ⁽³⁾	(1 923)	1 037	893
Résultat des activités ordinaires des sociétés intégrées	7 614	6 061	8 692
Résultat extraordinaire des sociétés intégrées ⁽⁴⁾	-	-	-
Impôts sur les bénéfices y compris impôts différés	504	(369)	(12)
Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition	8 118	5 692	8 680
Amortissement des écarts d'acquisition	(4 198)	(5 549)	(4 169)
Résultat de l'ensemble consolidé	3 920	143	4 510
Intérêts minoritaires	123	(30)	(30)
Résultat net part du Groupe	3 797	173	4 540
Résultat par action en euros	0,358 €	0,021 €	0,021 €
Résultat dilué par action en euros ⁽⁵⁾	0,239 €	0,019 €	0,019 €

(1) Ils comprennent la production stockée, la production immobilisée et les subventions d'exploitation.

(2) Nouvelle présentation de la participation des salariés (Règlement CRC 99-02).

(3) Au sens du PCG 1999.

(4) Selon recommandation COB (Bull. n°330, décembre 1998, p.48).

(5) La conversion totale des obligations Océanes en capital donnerait une augmentation des actions en capital de 5 263 457 actions.

Note 2 – Faits majeurs de l'exercice 2004/2005 clos le 30 septembre 2005

2.1 Restructuration de l'endettement

Conformément à ses engagements, LVL Médical a finalisé la restructuration de son endettement obligataire par le lancement d'une Offre Publique d'Echange visant les Océanes 2000/2005 (cf. note d'information - visa AMF n° 04-781 en date du 23 septembre 2004). L'O.P.E. s'est déroulée du 27 septembre au 15 octobre 2004 et plus de 98% des titres en circulation ont été apportés à l'Offre.

La dette obligataire se trouve ainsi réduite de 6,3 millions d'euros pour s'établir à 28,7 millions d'euros, dont 28,1 millions d'euros de nouvelles Océanes à échéance 2009 et 0,6 millions d'euros à échéance 2010 (solde des Océanes 2000/2005 non apportées à l'offre dont la maturité a été repoussée au 1^{er} octobre 2010 avec suppression de la prime de remboursement initiale aux termes de l'Assemblée Générale des obligataires du 27 juillet 2004). L'opération a généré une augmentation corrélative des capitaux propres d'un montant de 5,6 millions d'euros net des frais d'émission, ce qui s'est traduit par une émission de 2 398 711 actions nouvelles pour porter le capital à un total de 10 611 764 actions au 30 septembre 2005.

2.2 Poursuite du recentrage

Dans le cadre de sa stratégie de recentrage, le Groupe LVL Médical a :

- a) acquis en Allemagne au 1^{er} octobre 2004, la totalité des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société Bonitas (soit 40% du capital) par l'intermédiaire de sa filiale LVL Beteiligungsgesellschaft GmbH.
- b) cédé sa filiale LVL Medical Hispania au 31 mars 2005. La cession a généré une moins value de 0,5 millions d'euros.

Les résultats de cette cession sont analysés dans les produits et charges exceptionnels (cf. note 23 sur le détail du résultat exceptionnel).

2.3 Réorganisation des processus de facturation et d'encaissement

Le Groupe a mené une action d'envergure visant à mettre en place un processus de relance systématique, en s'appuyant notamment sur le déploiement du logiciel Opticlients. Ce processus de relance systématique est opérationnel depuis la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2005.

2.4 Cession d'actif immobilier

Dans le cadre de sa politique de désendettement, le Groupe a cédé le dernier élément significatif de patrimoine immobilier inscrit à son bilan d'ouverture. Cette cession, qui a généré une moins value de 0,6 millions d'euros, permet au Groupe un désendettement d'environ 1 million d'euros (dont 0,6 millions d'euros réalisés sur l'exercice 2004/2005, le solde restant à verser sur l'exercice 2005/2006).

2.5 Réorganisation en Allemagne

En Allemagne, le Groupe a opéré, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2004, l'absorption par LVL Medical Deutschland et de ses quatre filiales directes LVL Medical Südwest, LVL Medical Rheinland, LVL Medical Mitteldeutschland et LVL Medical Nordwest ; ces quatre filiales étaient sans activité depuis le désengagement des structures d'appareillage en 2004. Cette fusion est réalisée sans impact fiscal.

Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a procédé au rachat des titres minoritaires de sa filiale Bard Assistance (Albi). Le Groupe détient désormais l'ensemble de ses filiales françaises à plus de 90%.

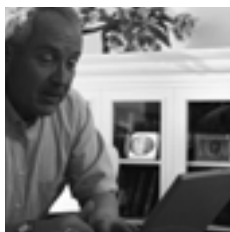
Le Groupe LVL Médical a finalisé un accord avec l'acquéreur de sa filiale de droit anglais Clinovia pour mettre un terme au désaccord portant sur le niveau du prix définitif de cette cession. Au terme de cet accord le Groupe LVL Médical a accepté de réduire son prix de 0,3 millions d'euros en contrepartie d'une renonciation immédiate et définitive de l'acquéreur au bénéfice de l'engagement de garantie d'actif et de passif. Ce complément de prix a été comptabilisé en charges exceptionnelles sur l'exercice 2004/2005.

Note 4 – Règles et méthodes comptables et continuité d'exploitation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret d'application du 17 février 1986 et selon les normes consolidées (Règlement CRC 99-02) :

- **Permanence des méthodes comptables**
La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée. Un changement d'estimation a été réalisé concernant la dépréciation des créances clients (cf 4.7).
- **Continuité d'exploitation**
Les comptes consolidés du Groupe LVL Médical enregistrent sur l'exercice 2004/2005, un profit net de 3,9 millions d'euros qui conduit à une situation nette consolidée positive de 2,8 millions d'euros au 30 septembre 2005.

Ces chiffres traduisent l'efficacité des mesures prises pour restaurer la rentabilité et la solvabilité du Groupe en 2003 et 2004. En conséquence, la Direction Générale a arrêté les comptes consolidés du Groupe et ceux de ses filiales dans le principe de continuité d'exploitation.



4.1 Consolidation

Les entreprises d'importance significative, contrôlées de manière exclusive par le Groupe, sont intégrées globalement. Les entreprises dans lesquelles le Groupe exercerait une influence notable sur la gestion et la politique financière seraient mises en équivalence. Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes entre les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Passage aux normes IFRS

Dans le cadre des nouvelles normes IAS/IFRS, les comptes consolidés du Groupe LVL Médical, clos le 30 septembre, seront établis selon les normes internationales au titre de l'exercice 2005/2006 pour le 30 septembre 2006.

Cependant et conformément à la norme IFRS 1, le Groupe LVL Médical sera en mesure de présenter, lors de la publication des comptes du premier semestre de l'exercice 2005/2006, un tableau de passage des capitaux propres de la norme française CRC 99-02 aux normes internationales IAS/IFRS.

A ce jour, le Groupe de travail chargé de préparer le passage aux normes internationales a mis en œuvre :

1. L'application de la norme IFRS 1

Pour le Groupe LVL Médical, la norme IFRS 1 réglementant l'établissement des premiers comptes consolidés sur la base du référentiel IAS/IFRS peut se résumer ainsi :

- l'application rétrospective de l'ensemble des normes IAS/IFRS à la date de transition,
- la date du bilan de transition est le 30 septembre 2004,
- l'application pour la détermination du bilan de transition, du bilan au 30 septembre 2005 et du bilan au 30 septembre 2006 des normes et interprétations en vigueur au 30 septembre 2006.

La norme IFRS 1 prévoit, dans le cadre de la première application du référentiel IAS/IFRS, un certain nombre d'options facultatives. Dans le cas du Groupe LVL Médical les options appliquées seront les suivantes :

- l'option retenue par le Groupe est de ne pas retraiter les opérations de regroupement d'entreprises antérieures à la date de transition, ce qui aura pour conséquence :
 - la valeur du goodwill, nette des amortissements ou dépréciations exceptionnelles, sera figée,
 - la valeur brute, nette des amortissements, deviendra la valeur nette de référence à la date de transition.
- l'option de réévaluation d'un ou de plusieurs actifs immobilisés n'est pas retenue.
- la possibilité d'extourner les écarts actuariels non constatés à la date du bilan de transition n'est pas retenue.

- le Groupe a retenu l'option consistant à remettre à zéro les écarts de conversion qui pourraient rester à la date de transition.
- le Groupe a décidé de classer les instruments financiers par catégories en tenant compte de la situation existante à la date de transition, et non pas à la date de mise en place des instruments financiers.
- dans le cadre des stock-options le Groupe LVL Médical a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de paiement en actions lorsque :
 - l'attribution est antérieure au 7 novembre 2002,
 - ou l'acquisition des droits est antérieure au 1^{er} janvier 2005.

Enfin, le Groupe LVL respecte l'interdiction d'application rétrospective pour :

- le changement d'estimation, sauf correction d'erreur ou principe non-conformes, notamment dans le cas particulier des modifications des modalités d'amortissement.
- les actifs non courants destinés à la vente : application de la norme de manière prospective à compter du 1^{er} octobre 2005.

Le Groupe n'a pas retenu les autres exemptions possibles selon l'application de la norme IFRS 1.

2. Les incidences de la mise en place des normes IAS/IFRS identifiées à ce jour sont les suivantes :

- l'application de la norme IAS 19 sur les avantages au personnel
- L'annulation des écarts de conversion
- L'annulation des charges à répartir
- L'annulation des titres d'autocontrôle en valeurs mobilières de placement par imputation sur les capitaux propres.
- Ventilation de l'Océane en un instrument de dette et un instrument de capitaux propres, avec incidence sur les capitaux propres et les charges financières.

4.2 Les écarts d'acquisitions

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, la totalité des éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge est évaluée à sa valeur d'utilité pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations. Les intérêts minoritaires sont également évalués en fonction des justes valeurs de l'actif net identifiable de la filiale. L'écart entre le prix d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et la quote-part correspondante dans l'actif net identifiable à la date de la prise de participation, est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique "Ecart d'acquisition".

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période de dix ans à l'exception de l'activité apportée par l'ex-société D'Médica et re-ventilée sur les sociétés filiales françaises du Groupe LVL Médical. Pour cette dernière, la durée d'amortisse-

ment a été fixée à vingt ans en raison de l'importance des opérations réalisées, de la maturité acquise par ces sociétés sur leurs marchés domestiques, de la pérennité de leurs structures et des perspectives de croissance. De façon générale, les durées d'amortissement sont appréciées, au cas par cas, en fonction des critères économiques, tels qu'évoqués ci-dessus. Au cours de l'exercice 2004/2005, compte tenu de l'amélioration de la performance des sociétés, aucun amortissement complémentaire n'a été comptabilisé.

4.3 Autres immobilisations incorporelles

Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, les fonds de commerce acquis constituent des actifs réels. Il s'agit d'éléments identifiables dont il est possible de suivre l'évolution de la valeur. Celle-ci est basée sur le chiffre d'affaires et la rentabilité étant entendu que le Groupe assure le maintien de la valeur de ces éléments par des actions appropriées. En tout état de cause, une provision pour dépréciation serait comptabilisée si la valeur d'utilité de ces éléments incorporels venait à décliner de façon durable.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois à cinq ans.

4.4 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe, à l'exclusion de toute charge financière capitalisée. Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de crédit bail ou un contrat de location financière présentant les caractéristiques d'une acquisition, la valeur vénale du bien est immobilisée (note 7) et la dette financière correspondante figure au passif (note 17).

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques	3 à 9 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

4.5 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe. Celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, éventuellement réévaluée et des perspectives de rentabilité.

4.6 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition (y compris les frais accessoires sur achat), selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de remplacement ou de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales (note 9). Aux 30 septembre 2005, 2004 et 2003, aucune provision significative n'était enregistrée.

4.7 Créances clients

Des provisions sont constituées sur l'ensemble des créances pour lesquelles il existe un risque de non-recouvrement.

- En France, pour tenir compte du taux de recouvrement constaté et des délais de prescription des organismes payeurs, les provisions pour dépréciation client sont évaluées pour chaque société en fonction de l'ancienneté des créances en appliquant les taux suivants :

créances < 12 mois*	10 % du montant TTC
12 mois < créances < 24 mois*	30 % du montant TTC
24 mois < créances	100 % du montant TTC

* (en moyenne)

L'adoption de taux différents par société, permettant de mieux refléter les taux de recouvrements constatés, constitue un changement d'estimation par rapport à l'exercice précédent.

En cas de risque spécifique de non-paiement, une provision complémentaire est constituée.

- En Allemagne, les provisions pour clients douteux sont déterminées par une revue, au cas par cas, prenant en compte spécifiquement les risques potentiels pour chaque client.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés (y compris pour les actions détenues en propre classées en VMP), cette valeur est déterminée sur la base du cours de bourse moyen du dernier mois de clôture.

4.9 Frais d'émission d'emprunts et d'augmentation de capital - Primes de remboursement d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts et d'augmentation de capital sont comptabilisés en charges à répartir lors de l'émission et amortis sur 5 ans ou sur la durée de vie de l'emprunt en cas d'emprunt obligataire convertible.

De manière générale, les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission éventuelles sont portées sous la rubrique

du bilan correspondant à ces emprunts et amortis sur la durée de vie de l'emprunt.

S'agissant des emprunts obligataires convertibles, l'enregistrement de la prime de remboursement est lié à la probabilité de conversion de l'emprunt. Pour ce qui concerne les nouvelles Océanes 2005/2009, le contrat d'emprunt obligataire ne comporte pas de prime de remboursement.

4.10 Titres d'autocontrôle

Conformément aux différents programmes de rachat d'actions décidés par les Assemblées Générales des années 1998, 1999 et 2000, la société a procédé à des rachats successifs au cours des trois derniers exercices. Jusqu'au 30 septembre 2000, les actions rachetées ont été affectées principalement à la régularisation du cours de bourse et donc classées comptablement dans les disponibilités (note 12).

A compter du 1^{er} octobre 2000, les actions propres ont été rachetées en vue de leur attribution dans le cadre des conversions d'Océanes en actions. Elles ont ainsi été portées en diminution des capitaux propres consolidés conformément à la réglementation comptable (note 13).

4.11 Imposition différée

Conformément au règlement CRC 99-02, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat comptable selon la méthode du report variable. Les soldes nets d'impositions différées sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement, a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures. Les actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables ne sont inscrits au bilan qu'en cas de probabilité forte d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves des sociétés françaises consolidées ou non.

4.12 Provisions pour indemnités de fin de carrière et engagements assimilés

De manière générale, les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminée dans chacune des sociétés. Le calcul est effectué en linéarisant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe. Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires et d'actualisation tiennent compte des conditions économiques propres à chaque filiale du Groupe. Le taux d'actualisation net utilisé pour calculer la valeur des engagements futurs est de 3 %.

4.13 Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces provisions sont constituées par application de l'avis CRC 00-06 relatifs à l'enregistrement des passifs.

Provisions pour vérifications fiscales

Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la société concernée estime que les points soulevés ne sont pas fondés et s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours l'opposant à l'administration. La part des redressements qui ne fait pas l'objet d'un contentieux avec l'administration est enregistrée en dettes dès que le montant en est connu.

LVL Médical Groupe

En 2003, LVL Médical Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal relatif à l'exercice 2001. La société a été redressée pour un total de 1 million d'euros. Une partie du redressement a été contestée, une provision d'un montant de 438 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice 2003 et reprise en 2004 à hauteur de 188 milliers d'euros correspondant au paiement d'une partie du litige.

Au cours de l'exercice 2004/2005, une dotation complémentaire de 36 milliers d'euros a été comptabilisée. Au 30 septembre 2005, le solde est de 286 milliers d'euros.

4.14 Charges à payer relative au dossier CRAMIF

Le Groupe LVL Médical et l'Assurance Maladie ont conclu le règlement amiable du différend qui les opposait depuis mai 2001 sur l'interprétation des nouvelles nomenclatures dans l'assistance respiratoire à domicile.

L'accord transactionnel signé entre les deux parties le 30 octobre 2003 porte sur les points suivants :

- Pour LVL Médical, le versement à titre global, forfaitaire et définitif d'une somme de 5 millions d'euros à l'Assurance Maladie en plusieurs échéances jusqu'en 2008.
- De son côté, l'Assurance Maladie met un terme au contentieux en cours. Cet accord signifie le désistement définitif de la CRAMIF sur ce dossier et son renoncement à toute procédure, annulant de fait la décision de suspension pendant trois mois de l'accès au tiers payant pour les trois établissements parisiens du Groupe prononcée en 2001 et dont l'application restait à ce jour suspendue.
- Cet accord s'étend à tous les organismes d'assurance maladie sur l'ensemble du territoire national qui renoncent à toute procédure éventuelle sur ce dossier.

Dans les comptes consolidés de l'exercice 2004/2005, il reste en charge à payer un montant de 1,8 millions d'euros ; aucun versement n'a été effectué au cours de la période.

4.15 Distinction entre résultat ordinaire et extraordinaire

Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires. Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente, ni régulière. En pratique, tous les éléments de charges et de produits inclus dans la détermination du résultat d'une période résultent des activités ordinaires de l'entreprise.

Ce n'est qu'en de rares circonstances que des événements ou transactions donnent lieu à éléments extraordinaires (note 23).

Pour des raisons de comparabilité par rapport à l'exercice précédent, les produits et charges exceptionnels sont isolés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé tels qu'ils sont définis par le Plan Comptable Général. Inclus dans le résultat des activités ordinaires, ceux-ci comprennent notamment les plus et moins-values liées aux cessions d'actifs.

4.16 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation à la fin de l'exercice. Le résultat dilué par action prend en compte le nombre d'actions augmenté de la totalité des Océanes restant en circulation à la fin de l'exercice. Il reste 698 244 Océanes à convertir au 30 septembre 2005. (y compris les Océanes d'octobre 2004).

Note 5 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe établis au 30 septembre 2005 et 30 septembre 2004 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après. L'ensemble des sociétés appartenant au périmètre de consolidation a une date de clôture comptable au 30 septembre.

NOM DE LA SOCIETE	ADRESSE	30 septembre 2005		30 septembre 2004	
		% INTERETS	METHODE	% INTERETS	METHODE
LVL Médical Groupe (Société mère)	Lyon 6 ^e (69)	100,00	IG	100,00	IG
LVL Immo (Société Immobilière)	Lyon 6 ^e (69)	98,88	IG	98,88	IG
En France					
LVL Médical Corse	Ajaccio (2A)	97,40	IG	97,40	IG
Développement Perfusion France	Lyon 6 ^e (69)	99,76	IG	99,76	IG
LVL net	Lyon 6 ^e (69)	90,99	IG	90,99	IG
LVL (ex : D'Médica)	Lyon 6 ^e (69)	99,39	IG	99,39	IG
LVL Médical Paris et Nord	Gennevilliers (92)	99,88	IG	99,88	IG
LVL Médical Centre Est	Lyon 6 ^e (69)	98,00	IG	98,00	IG
LVL Médical Sud	Marguerittes (30)	99,70	IG	99,70	IG
BARD Assistance (filiale de LVL Médical Sud à 65,80%)	Albi (81)	65,80	IG	65,80	IG
LVL Médical Ouest	Lyon 6 ^e (69)	99,91	IG	99,91	IG
LVL Médical Est	Lyon 6 ^e (69)	99,67	IG	99,67	IG
A l'étranger					
LVL Beteiligungsgesellschaft	Mönchengladbach	100	IG	100	IG
LVL Médical Deutschland	Mönchengladbach	100	IG	100	IG
• LVL Médical Südwest	Malsch			100	IG
• LVL Médical Rheinland ⁽¹⁾	Mönchengladbach			100	IG
• LVL Médical Mitteldeutschland	Trebsen			100	IG
• LVL Médical Nordwest	Herford			100	IG
Bonitas Pflegedienst Holding	Herford	100	IG	60	IG
• Bonitas	Herford	100	IG	100	IG
• Vita Krankenpflege	Herford	100	IG	100	IG
• Subkus Krankenpflege	Herford	100	IG	100	IG
• Vios Krankenpflege	Herford	85	IG	85	IG
• Mobile Pflegedienst	Herford	100	IG	100	IG
• Heinemann Uhlenberg	Herford	90	IG	90	IG
• Uhlenberg Krankenpflege	Herford	100	IG	100	IG
• Anita Kerner	Herford	90	IG	90	IG
LVL Médical Hispania ⁽²⁾	Barcelone			100	IG

(1) Fusion des sociétés sur l'exercice 2004/2005 (voir note 2.4).

(2) La filiale LVL Médical Hispania a été cédée au 31 mars 2005 (voir note 1.1).

Note 6 – Immobilisations incorporelles

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Frais d'établissement	-	-	-
Logiciels informatiques	1 813	1 746	1 632
Brevets	1	1	202
Fonds commercial	300	300	393
Capital souscrit non appelé	9	9	9
Avances et acomptes	-	-	-
Ecarts de consolidation	-	-	-
Ecarts d'acquisition	60 182	57 896	57 896
Autres immobilisations incorporelles	61	278	62
Valeur brute	62 365	60 230	60 194
Amortissement	(43 206)	(38 773)	(32 722)
Valeur nette	19 159	21 457	27 472

La variation du poste "Ecarts d'acquisition" au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005 a été la suivante :

	VALEUR BRUTE en milliers d'euros	AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	VALEUR NETTE en milliers d'euros
Solde à l'ouverture	57 896	(37 459)	20 437
Effets de changement de périmètre ⁽¹⁾	2 286	-	2 286
Dotation aux amortissements de l'exercice	-	(4 198)	(4 198)
Dotation aux amortissements exceptionnels	-	-	-
Solde à la clôture	60 182	(41 657)	18 525

(1) Acquisition des minoritaires de la filiale Allemande Bonitas (40% du capital) au 1^{er} octobre 2004 voir note 2.2 Faits majeurs du premier semestre clos le 30 septembre 2005.

L'analyse de la valeur nette des écarts d'acquisition aux 30 septembre 2005, 2004 et 2003 est la suivante :

ECARTS D'ACQUISITION	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Bonitas	7 783	6 582	7 437
LVL Médical Paris et Nord	4 001	5 645	8 042
LVL Médical Sud	2 397	3 085	3 774
LVL Médical Ouest	3 216	3 447	3 678
LVL Médical Centre-Est	1 128	1 678	2 228
LVL Médical Est	-	-	827
Solde net à la clôture	18 525	20 437	25 986

Note 7 – Immobilisations corporelles

	30 septembre 2004	ACQUISITIONS	CESSIONS ET SORTIES	MOUVEMENTS DE COMPTE A COMPTE LOC. FI. CHGT DE PÉRIMÈTRE	DOTATION DE L'EXERCICE	30 septembre 2005
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Terrains	333	-	(333)	-	-	-
Constructions	2 202	-	(1 723)	-	-	479
Installations techniques	14 387	2 880	(1 907)	960	-	16 320
Immob. tech. en location financière	48 388	2 198	-	(1 197)	-	49 389
Autres immobilisations corporelles	5 399	243	(1 690)	(20)	-	3 932
Immob. autres en location financière	50	-	-	(50)	-	-
Immobilisations en cours	3	-	-	(3)	-	-
Valeur brute	70 762	5 321	(5 653)	(310)	-	70 120
Amortissements	(42 125)	-	4 211	(39)	(7 929)	(45 882)
Valeur nette	28 637	5 321	(1 442)	(349)	(7 929)	24 238

Les principales caractéristiques des biens loués et capitalisés sont les suivantes :

	30 septembre 2005	30 septembre 2004	30 septembre 2003
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Installations techniques et équipements	49 389	48 338	46 439
Constructions	-	-	517
Matériel informatique	-	50	50
Valeur brute	49 389	48 388	47 006
Amortissements	(36 254)	(30 985)	(25 209)
Valeur nette	13 135	17 403	21 797

En 2005, la dotation aux amortissements de ces actifs s'est élevée à 5 268 milliers d'euros contre 5 726 milliers d'euros pour l'exercice 2004.

Note 8 – Immobilisations financières

	30 septembre 2005	30 septembre 2004	30 septembre 2003
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Titres de participation non consolidés	313	313	313
Dépôts et cautionnements et autres immobilisations financières	508	499	438
Montant brut	821	812	751
Provisions ⁽¹⁾	(263)	(214)	-
Montant net	558	598	751

(1) Dont 263 milliers d'euros de la SCI OJA détenue à 100 % par le Groupe LVL Médical.

Les participations non consolidées concernent des sociétés dont l'importance rapportée aux comptes consolidés du Groupe n'est pas significative ou dont la forme juridique ne relève pas du droit commercial. Les autres immobilisations financières comprennent des participations dans des fonds de garantie (Somudimec, BFCC, Bred).

Note 9 – Stocks

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Marchandises	431	474	1 660
Matières premières	2 633	3 009	3 468
Valeur brute	3 064	3 483	5 128
Provisions	-	(39)	(39)
Valeur nette	3 064	3 444	5 089

Les frais accessoires sur achat comprennent les coûts relatifs aux frais de réception (déchargement, manutention,...) à l'exclusion des coûts ultérieurs de stockage et aux frais de transport engagés par l'entreprise. Au 30 septembre 2005, ils s'élevaient à 147 milliers d'euros contre 151 milliers d'euros au 30 septembre 2004.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	11 262	12 462	20 510
Provisions pour créances douteuses	(1 655)	(2 864)	(5 912)
Montant net	9 607	9 598	14 598

(1) Au 30 septembre 2005, 2004 et 2003 les FAE sont respectivement de 283, 797 et 548 milliers d'euros.

Note 11 – Autres actifs

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Avances et acomptes	102	767	478
Autres créances d'exploitation ⁽¹⁾	3 565	8 197	17 662
Impôt différé actif (Note 24)	-	451	-
Charges constatées d'avance	477	831	889
Charges à répartir	718	754	1 306
Montant net	4 862	11 000	20 335

(1) Dont un carry back sur la société LVL Médical Groupe d'un montant de 1 299 milliers d'euros.

Analyse des charges à répartir :

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
A nouveau	754	1 306	2 150
Frais d'acquisition des sociétés	-	-	-
Frais sur emprunts Océanes ⁽¹⁾	172	625	-
Frais liés aux projets innovants	-	-	3
Amortissements	(208)	(1 177)	(847)
Montant net	718	754	1 306

(1) Au 30 septembre 2005, les charges à répartir sont principalement constituées des frais liés à l'émission du nouvel emprunt obligataire (Océanes 2005/2009) dont l'opération a été finalisée en octobre 2004.

Tableau de ventilation des créances par échéances :

Au 30 septembre 2005	A court terme (à moins d'un an) en milliers d'euros	A moyen terme (entre 1 et 5 ans) en milliers d'euros	A long terme (à plus de 5 ans) en milliers d'euros	Total en milliers d'euros
Créances clients et comptes rattachés	9 607	-	-	9 607
Avances et acomptes	102	-	-	102
Autres créances d'exploitation	1 859	1 706	-	3 565
Impôt différé actif	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	477	-	-	477
Charges à répartir	180	538	-	718

Note 12 – Disponibilités

Ce poste comprend des valeurs mobilières de placement à hauteur de 763 milliers d'euros.

Ce montant comprend notamment 19 755 titres d'autocontrôle comptabilisés, en consolidation, dans la rubrique « V.M.P. » pour un montant brut de 613 milliers d'euros. Compte tenu du cours de bourse au 30 septembre 2005, une reprise de provision pour un montant de 65 milliers d'euros a été comptabilisée. La solde de la provision à la fin de l'exercice 2005 est de 497 milliers d'euros.

Le solde est constitué de placements à court terme (Sicav &FCP) en euros.

Note 13 – Capitaux propres

Le capital social est composé de 10 611 764 actions. Les opérations intervenues sur le capital social sont présentées en note 2.1 ainsi que dans le rapport de gestion.

Il est à noter que 56 457 actions d'autocontrôle d'une valeur de 2,2 millions d'euros ont été imputées sur les capitaux propres consolidés au 30 septembre 2005. Il s'agit des actions propres achetées à compter de l'exercice 2002 en vue de leur attribution dans le cadre des conversions d'Océanes en actions pour une valeur moyenne de 39,56 euros. Au cours de l'exercice 2004/2005, 310 actions ont été cédées. Le cours de l'action au 30 septembre 2005 était de 9,59 euros. Selon la recommandation de la COB n° 341 de décembre 1999 et le R 99-02 § 271, la provision pour dépréciation de ces titres constatés dans les comptes individuels a été annulée en consolidation.

Note 14 – Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Montant des intérêts minoritaires à l'ouverture	36	111	1 151
Part des intérêts minoritaires dans les bénéfices	123	(30)	(424)
Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(70)	(52)	(29)
Variation du périmètre de consolidation	85	7	(605)
Ecart de conversion	-	-	18
Effet des changements de méthodes de consolidation	-	-	-
Montant des intérêts minoritaires à la clôture	174	36	111

Les intérêts minoritaires dont le solde est débiteur au 30 septembre 2005 sont repris dans le résultat.

Note 15 – Provisions pour risques et charges

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Risque fiscal ⁽¹⁾	434	269	1 083
Indemnités de départ à la retraite	54	45	48
Litiges prud'hommaux	237	379	192
Provisions sur prime de remboursement	-	-	5 585
Provisions pour litige	-	-	270
Provisions pour perte de change	-	67	67
Provisions sur charges futures ⁽²⁾	15	426	652
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	-	1 157	1 393
Impôts différés (note 24)	2 506	3 674	3 942
Total provisions	3 246	6 016	13 232

en milliers d'euros	Solde d'ouverture 30 sept. 2004	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Autre : Impôt différé	Solde de clôture 30 sept. 2005
Risque fiscal ⁽¹⁾	269	184	-	19	-	434
Indemnités de départ à la retraite	46	9	-	1	-	54
Litiges prud'hommaux	379	142	377	-	93	237
Perte de change	67	-	-	67	-	-
Charges futures ⁽²⁾	426	-	411	-	-	15
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	1 157	-	-	1 064	(93)	-
Impôts différés (note 24)	3 674	-	-	-	(1 168)	2 506
Total provisions	6 016	336	788	1 150	(1 168)	3 246
Résultat d'exploitation	-	142	788	-	-	(646)
Résultat financier	-	-	-	67	-	(67)
Résultat exceptionnel	-	193	-	1 083	(1 168)	(2 058)

(1) Provisions suite aux contrôles fiscaux sur la société LVL Médical Groupe (cf note 4.13).

(2) Provisions pour charges de restructuration en Allemagne.

(3) Reprise de la provision de 1 064 milliers d'euros au titre d'une retenue de garantie (cession de LVL Medical UK).

Note 16 – Emprunt obligataire

Evolution du nombre d'Océane	Océanes 2000/2005	Océanes 2005/2009	Actions attribuées à la conversion d'Océanes
Situation au 1^{er} Octobre 2004	698 244	-	56 767
Annulation des Océanes 2000/2005 par échange des Océanes 2005/2009	(685 346)	685 346	(310)
Total au 30 septembre 2005	12 898	685 346	56 457

16.1 Emprunt obligataire Océane 2010

Au 30 septembre 2005, il restait 12 898 obligations à convertir d'un nominal de 50,30 euros (coupon de 2,5% par an / parité d'une action par Océane). Ces obligations correspondent au solde des Océanes 2000/2005 non apportées à l'offre (OPE du 27 septembre au 15 octobre 2004, visa AMF n° 04-781 du 23 septembre 2004) dont la maturité a été repoussée au 1^{er} octobre 2010 avec suppression de la prime de remboursement initiale selon l'assemblée générale des obligataires du 27 juillet 2004.

Au 30 septembre 2005, ces Océanes ont une valeur de 649 milliers d'euros .

16.2 Emprunt obligataire Océane 2009

Depuis le début de l'exercice, LVL Médical a finalisé la restructuration de son endettement obligataire par le lancement d'une Offre Publique d'Echange visant les Océanes 2000/2005 (cf note d'information - visa AMF n° 04-781 en date du 23 septembre 2004). L'O.P.E. s'est déroulé du 27 septembre au 15 octobre 2004 et plus de 98% des titres en circulation ont été apportés à l'Offre.

En conséquence, 685 346 nouvelles Océanes d'un nominal de 41 euros ont été mises en circulation dans le cadre de l'OPE pour un montant total de 28 099 milliers d'euros à échéance Octobre 2009

(coupon de 4,5% par an / parité de 4,18 actions par Océane). (cf Faits majeurs de l'exercice clos le 30 septembre 2005 note 2.1).

Note 17 – Emprunts et dettes financières

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Obligations convertibles	28 748	35 121	38 570
Sous total obligations convertibles	28 748	35 121	38 570
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 608	8 529	12 831
Ligne de crédit PACEO ⁽¹⁾	7 816	10 745	15 500
Emprunts en locations financières	5 401	9 511	14 406
Découvert bancaire	33	259	6 085
Emprunts et dettes financières diverses	-	17	87
Sous total emprunts et dettes financières	17 858	29 061	48 909
Total	46 606	64 182	87 479

(1) Cette ligne de crédit à l'origine de 15 500 milliers d'euros, a été souscrite pour financer l'acquisition de services de soins en Allemagne et le rachat d'Océanes pour annulation. Elle a fait l'objet d'un remboursement partiel dans le cadre du protocole de rééchelonnement de l'endettement financier signé le 23 décembre 2003 (cf note 2.2)

L'échéancier des autres emprunts et dettes financières s'analyse comme suit :

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Partie à long terme (à plus de 5 ans)	-	28 780	1 829
Partie à moyen terme (entre 1 et 5 ans)	37 276	18 112	52 112
Partie à court terme (à moins d'un an)	9 330	17 290	33 538
	46 606	64 182	87 479

Il n'y a pas d'opération de couverture de taux s'agissant d'emprunts souscrits sur le territoire national.

Depuis la signature du protocole du 23 décembre 2003, les banques bénéficiaires de covenants ont renoncé à invoquer ces clauses jusqu'au 30 juin

2005 (covenants signés en septembre 2003 sous le n° D 03-791-R01). A l'occasion de la réunion qui s'est tenue au cours du premier semestre 2005, le Groupe a obtenu des banques un délai complémentaire pour renégocier ces covenants.

Note 18 – Autres passifs

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Dettes fiscales et sociales	5 502	8 679	7 981
Charges à payer	5 698	4 658	8 366
Avances et acomptes reçus	0	97	642
Dettes sur immobilisations	5	5	6
Produits constatés d'avance	433	595	595
Total	11 637	14 034	17 590

Note 19 – Informations par zone géographique

Au cours de l'exercice 2004/2005, le Groupe LVL Médical a été présent en France et en Allemagne.

Comme indiqué note 2.2 la filiale espagnole a été cédée au 31/03/2005.

Concernant l'Allemagne, le Groupe a finalisé son désengagement des structures d'appareillage au cours de l'exercice 2003/2004 pour se recentrer sur les structures de soins à domicile.

30 septembre 2005 en milliers d'euros	Allemagne (structures d'appareillage)	Allemagne (structures de soins)	Espagne	France	Total
Chiffre d'affaires	-	14 249	250	62 510	77 009
Bénéfice d'exploitation	(222)	2 062	(77)	9 939	5 513
Résultat financier	(88)	(29)	(5)	(2 043)	(2 165)
Résultat exceptionnel	42	(86)	-	(1 879)	(1 923)
Résultat net part Groupe	(421)	925	(82)	3 375	3 797
Immobilisations nettes	-	8 006	-	35 948	43 954
Effectif au 30 septembre 2005 (ETP)	-	325	-	442	767

Note 20 – Charges de personnel

Les effectifs au 30 septembre 2005 sont de 767 personnes équivalent temps plein (contre 732 au 30 septembre 2004).

Effectif par zone géographique et par catégories du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2005 (équivalent temps plein) :

Pays	France	Allemagne (structures de soins)	Total
Siège	53	16	69
Administratifs	58	15	73
Assistants techniques	240	25	265
Développement	49	3	52
Infirmières conseil et diététiciennes	34	17	51
Personnel infirmier (soins)	-	249	249
Pharmaciens	8	-	8
Total	442	325	767

Note 21 – Dotations nettes aux amortissements et provisions

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	8 334	9 112	10 559
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 638	2 848	5 379
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	142	381	196
Dotations aux amortissements des charges à répartir	208	692	1 106
Total dotations	10 322	13 033	17 240
Reprises d'amortissement sur immobilisations	319	113	-
Reprises de provisions pour risques et charges	788	656	56
Reprises de provisions sur actif circulant	2 875	5 895 ⁽²⁾	1 289
Total reprises	3 982	6 664	1 345
Dotations nettes	6 340	6 369	15 895

(1) La charge d'amortissement relative au matériel médical financé par location financière s'élève à 5 268 milliers d'euros contre 5 726 milliers d'euros au 30 septembre 2004.

(2) Dont 4,2 millions d'euros de reprise liée au passage en pertes de créances irrécouvrables.

Note 22 – Résultat financier net

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Intérêts sur emprunt obligataire	(1 162)	(1 233)	(944)
Intérêts des emprunts et comptes bancaires	(515)	(1 062)	(1 499)
Frais financiers sur dettes financières hors France	(122)	(79)	(700)
Intérêts financiers sur retraitement des locations financières et crédit bail	(491)	(782)	(1 226)
Dotation aux provisions financières	(14)	(215)	-
Autres produits financiers	3	-	-
Gain de change	-	200	428
Perte de change	-	(236)	(635)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	40	379	155
Reprise sur provision financière VMP	96	-	-
Reprises de provisions	-	5 585 ⁽¹⁾	317
Total résultat financier net	(2 165)	2 557	(4 104)

(1) La provision sur prime de remboursement des emprunts obligataires d'un montant net de 5 585 milliers d'euros a été reprise en totalité au cours de l'exercice 2004.

Note 23 – Résultat exceptionnel net

Le résultat exceptionnel net s'analyse comme suit :

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Charge nette sur dossier CRAMIF	(41)	-	(3 371)
Plus et moins-values sur cession d'actif divers	(130)	(381)	(142)
Moins-value nette sur cession immobilisation Allemagne	-	(409)	-
Plus et moins-values nettes sur cession LVL Médical Groupe	(1 064) ⁽¹⁾	2 205 ⁽²⁾	(13 040)
Résultat sur litige ex D'Médica	-	2 200	-
Charges sur leasing	-	(180)	(289)
Perte sur les frais de développement de LVL net	-	-	(316)
Charges diverses sur exercice antérieurs	(200)	(331)	(225)
Charges exceptionnelles Allemagne	-	(852)	(3 128)
Provision complémentaire sur retenue de Garantie LVL UK	(323)	(270)	-
Honoraires divers	-	(460)	-
Charges transactionnelles sur LVL Immo	-	(110)	-
Charge complémentaire sur les « Loan Notes » ⁽³⁾	-	(372)	-
Dotations moins reprises sur charges fiscales	(165)	(3)	(2 343)
	(1 923)	1 037	(22 854)

(1) Plus et moins value nette sur cession LVL Médical Groupe :

Cession du Bâtiment LVL Immo	569 milliers d'euros
Cession des titres LVL Espagne	495 milliers d'euros

(2) Détail de la plus value sur cession d'immobilisations :

Cession du fonds de commerce MAD (hors amortissement écart d'acquisition)	1 518 milliers d'euros
Cession du Siège de LVL Médical Groupe	687 milliers d'euros

(3) Complément relatif à la comptabilisation de la cession de LVL Médical UK

Note 24 – Impôts sur les bénéfices

24.1 Ventilation des impôts sur les résultats

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Charges d'impôts courant en France	(357)	(880)	(118)
Charges d'impôts courant en Allemagne	-	(234)	17
Charges d'impôts courant au Royaume-Uni	-	-	549
Charges d'impôts différés	861	745	(1 348)
Impôts sur les bénéfices	504	(369)	(900)

24.2 Impôts courants et impôts différés

La charge d'impôts courants de l'année est égale au montant payé ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et des taux en vigueur dans les différents pays. Les déficits fiscaux des sociétés ayant une forte probabilité de rentabilité sur les années à venir ont été activés dans les comptes consolidés.

A compter du 1^{er} octobre 1996, la société LVL Médical Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale en France. Au 30 septembre 2005, le Groupe fiscal formé par la tête de Groupe, LVL Médical Groupe, est constitué des filiales suivantes : LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Est, LVL Médical Ouest, LVL Médical Centre-Est, LVL Médical Sud, LVL Médical Corse et LVL Immo, DPF, LVL (ex D'Médica). Au 30 septembre 2005, le produit d'impôt généré par l'intégration fiscale s'élève à 939 milliers d'euros.

A compter du 1^{er} octobre 2000, il a été constitué une intégration fiscale en Allemagne (Organschaft) avec LVL Medical Deutschland et ses quatre filiales (Rheinland, Mitteldeutschland, Nordwest et Südwest).

Les impôts différés inscrits aux bilans au 30 septembre 2005, 2004 et 2003, proviennent des différences temporaires essentiellement liées d'une part, à l'élimination des amortissements dérogatoires, de l'activation de certains déficits fiscaux reportables en social et d'autre part, aux retraitements des contrats de locations financières, des amortissements d'actifs et des provisions pour retraites.

24.3 Variation de l'exercice

La variation des impôts différés au bilan est la suivante :

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Solde à l'ouverture	(3 223)	(3 942)	(2 823)
Effet des changements de périmètre	(144)	(26)	229
Impôt différé de l'exercice	861	745	(1 348)
Solde à la clôture	(2 506)	(3 223)	(3 942)
Impôts différés – actif (note 11)	-	451	0
Impôts différés – passif (note 15)	(2 506)	(3 674)	(3 942)
Solde à la clôture	(2 506)	(3 223)	(3 942)

24.4 Actifs d'impôts sur déficits fiscaux

Les déficits fiscaux reportables indéfiniment ou temporairement sont pris en compte dans le calcul de la charge d'impôt différée, selon les nouvelles normes de consolidation, lorsque dans la société, il y a une probabilité importante de récupération du déficit dans les trois prochaines années.

Au 30 septembre 2005 l'activation d'impôt est de 1 031 milliers d'euros pour une base de 3 048 milliers d'euros. Ce montant est inclus en moins de l'impôt différé passif.

Le Groupe dispose en France d'un total de déficit reportable de 3 307 milliers d'euros au 30 septembre 2005 contre 10 918 milliers d'euros au 30 septembre 2004.

Note 25 – Engagements financiers

25.1 Engagements donnés

Engagements donnés	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	Bénéficiaire	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Engagement en matière de DIF	186	-	0
Total	186	-	0

Suite à la mise en place en 2005 du DIF (Droit Individuel de Formation), le montant des droits acquis par les salariés du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2005 s'élève à 185,9 milliers d'euros.

25.2 Engagements reçus

Cautions	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	Reçu de...	Autres
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
Emprunt 0,30 M€ BFCC	300	SCI 34 Rue Viret	Caution hypothécaire
Emprunt 0,30 M€ BDPME	316	JCL Finances	Caution solidaire

25.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Nature de la dette	Montant garanti au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	Montant garanti au 30 septembre 2004 en milliers d'euros	Nature de la sûreté consentie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
Emprunt 1 M€ SG	1 000	1 000	Nantissement des 800 actions SA LVL Immo Délégation de garantie de passif sur rachat locaux Roosevelt
Emprunt 0,68 M€ SG	684	684	Nantissement titres société allemande Körner et Wagner
Emprunt 0,31 M€ SG	307	307	Nantissement titres société allemande Körner et Wagner
Emprunt 1 M€ BFCC	1 000	1 000	Nantissement titres société LVL Médical Deutschland
Emprunt 3,81 M€ Crédit Lyonnais	3 811	3 811	Nantissement actions sociétés DOMEDIC, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Sud - Cession de créance LVL Médical Groupe de 4,21 M€ (27,6 MF)
Emprunt 3,81 M€ Crédit Agricole	3 811	3 811	Nantissement actions sociétés DOMEDIC, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Sud - Cession de créance LVL Médical Groupe de 4,21 M€ (27,6 MF)
Emprunt 3,81 M€ BNP	3 811	3 811	Nantissement actions sociétés DOMEDIC, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Sud - Cession de créance LVL Médical Groupe de 4,21 M€ (27,6 MF)
Emprunt 1 M€ BDPME	1 000	1 000	Nantissement actions LVL Médical Deutschland
Total nantissements (I)	15 424	15 424	
Emprunt 0,30 M€ BFCC	305	305	Caution hypothécaire
Emprunt 0,15 M€ BDPME	0	76	Caution hypothécaire LVL Immo
Total cautions hypothécaires (II)	305	381	
Emprunt 0,68 M€	684	684	Caution gagiste LVL Médical Deutschland + nantissement Körner et Wagner + la délégation de la garantie
Emprunt 0,30 M€ BFCC	305	305	Caution
Emprunt 0,91 M€ BRA	0	274	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,21 M€ BRA	269	269	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,53 M€ BRA	0	533	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,15 M€ BRA	152	152	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,86 M€ BNP	860	860	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,228 M€ BNP	228	228	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,320 M€ BNP	320	320	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,762 M€ SG	762	762	Caution LVL Immo
Emprunt 0,076 M€ SG	0	76	Caution LVL Immo
Emprunt 0,068 M€ SG	0	68	Caution LVL Immo
Emprunt 0,228 M€ SG	0	228	Caution LVL Immo
Emprunt 0,076 M€ SG	0	76	Caution LVL Immo
Emprunt 0,610 M€ SG	0	610	Caution LVL Immo
Emprunt 0,350 M€ BNP	0	350	Caution LVL Médical Sud
Total cautions (III)	3 580	5 795	
Emprunt 1 M€ BFCC	20	20	Contre garantie SOMUDIMEC à 100 %
Emprunt 0,30 M€ BFCC	6	6	Contre garantie SOMUDIMEC à 100 %
Emprunt 0,30 M€ BFCC	6	6	Contre garantie SOMUDIMEC à 100 %
Total contre garantie (IV)	32	32	
Total (I) + (II) + (III) + (IV)	19 341	21 632	

5. Tableau de financement consolidé LVL Médical

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros
Opérations d'exploitation		
Résultat net - Part du Groupe	3 797	173
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	123	(30)
Quote part dans le résultat des sociétés en équivalence	-	-
Dotation aux amortissements et provisions nettes de reprises	10 868	8 795
Impôts différés	(862)	(744)
Plus et moins values de cession	1 193	(1 416)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	15 120	6 778
Ecart de conversion sur la CAF	(22)	(21)
Variation du besoin en fonds de roulement exploitation		
Variation de stock	375	1 645
Transferts de charges à répartir	(200)	(625)
Variation des créances d'exploitation	2 109	3 587
Variation des dettes d'exploitation	(4 852)	(8 073)
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation		
Variation des créances hors exploitation	1 542	10 086
Variation des dettes hors exploitation	2 462	(4 919)
Charges et produits constatés d'avance	193	58
Pertes & gains de change	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	1 607	1 738
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16 727	8 516
Opérations d'investissement		
Décaissement sur acquisition des immobilisations incorporelles	(131)	(147)
Décaissement sur acquisition des immobilisations corporelles	(5 320)	(4 267)
Décaissement sur acquisition des immobilisations financières	(25)	(237)
Encaissement sur cessions d'immobilisation	1 495	6 644
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales ⁽¹⁾	(2 321)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(6 302)	1 988
Opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports ⁽²⁾	(770)	5
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	(70)	(51)
Variation des autres fonds propres	-	-
Encaissement provenant d'emprunts	2 198	1 447
Remboursement d'emprunts	(13 350)	(18 508)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(11 992)	(17 107)
Variation de trésorerie (calculée)	(1 567)	(6 603)
Incidences des variations de taux de change	-	-
Trésorerie à l'ouverture	9 868	16 472
Variation de la provision sur trésorerie	-	(1)
Trésorerie à la clôture	8 301	9 868
Variation de trésorerie (constatée)	(1 567)	(6 603)

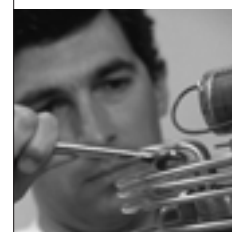
(1) Acquisition des 40% de Bonitas en Allemagne pour un montant de 2 202 milliers d'euros. Voir note 2.2.

(2) Le décaissement de 770 milliers d'euros correspond aux frais d'honoraires imputés sur la prime d'émission lors de la restructuration du capital. Voir note 2.1. Faits majeurs de l'exercice 2004/2005.

La trésorerie comprend :

- Les disponibilités
- Les équivalents de disponibilités à court terme, très liquides et facilement convertibles en disponibilités :
- Les valeurs mobilières de placement nettes
- Les comptes de dépôt à terme à échéance court terme,
- Les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	30 septembre 2003 en milliers d'euros
Disponibilités	8 066	6 372	5 432
Valeurs mobilières de placement	765	4 317	17 639
Dépréciation	(497)	(562)	(514)
Découvert bancaire	(33)	(259)	(6 085)
Trésorerie du tableau de financement	8 301	9 868	16 472



Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006

2005
rapport financier

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de votre société, pour, en matière Ordinaire :

Vous rendre compte de son activité durant l'exercice clos le 30 septembre 2005, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2005, ainsi que le projet d'affectation du résultat.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels et comptes consolidés qui vous sont présentés.

Il vous sera par ailleurs donné lecture du Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la Gouvernance d'entreprise et sur le Contrôle Interne, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites par le Président du Conseil.

Nous soumettons également à vos suffrages le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Benjamin Lavorel, ainsi que les mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, savoir respectivement ceux de la SA Joye et de la SA Sofragec.

Vous sera également proposé le vote d'un programme de rachat de ses propres actions par votre société.

En matière Extraordinaire, vous serez amenés à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil pour procéder le cas échéant à une réduction du capital social par annulation d'actions d'auto-contrôle.

1 – Situation, activité du Groupe et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Croissance du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé global réalisé par le Groupe s'est élevé à 77 millions d'euros contre 78,7 millions d'euros par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

Toutefois, à périmètre de consolidation identique (c'est-à-dire en déduisant des comptes au 30 septembre 2004 l'impact des activités d'appareillage en Allemagne, des activités de maintien à domicile en France et de l'activité de la filiale espagnole), le Chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2005 marque une progression de 2% par rapport au 30 septembre 2004 (après retraitement).

A cet égard, et pour une comparaison optimale de la performance économique et financière du Groupe d'un exercice sur l'autre, nous avons établi des comptes « pro forma » au 30 septembre 2004 tenant compte de l'impact de ces événements.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 11,7 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (et 5 millions d'euros si l'on tient compte du retraitement).

Compte tenu des cessions opérées en Allemagne, ce sont à la fois les activités en France et en Allemagne qui sont génératrices de cette rentabilité d'exploitation.

Le résultat financier est négatif à -2,2 millions d'euros, et le résultat exceptionnel aussi à -1,9 million d'euros. Compte tenu enfin de l'impact négatif de l'amortissement des écarts d'acquisition (pour -4,2 millions d'euros), le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 3,9 millions d'euros (dont part du Groupe : 3,8 millions d'euros).

Ce résultat contribue à afficher des capitaux propres consolidés de 2,8 millions d'euros, traduisant la mise en œuvre efficace des décisions prises pour restaurer la rentabilité et la solvabilité du Groupe.

Les effectifs du Groupe sont de 767 personnes équivalent temps plein (contre 732 un an auparavant), dont 442 en France et 325 en Allemagne.

1.2 Activité et résultat en Allemagne

Au cours de l'exercice, le Groupe s'est totalement désengagé en Allemagne des structures d'appareillage médical qui lui restaient, pour se concentrer sur les seules structures de soins, dont le Groupe a finalisé le rachat des intérêts minoritaires.

La filiale Bonitas génère ainsi 18% du chiffre d'affaires du Groupe, soit 14,2 millions d'euros pour un résultat d'exploitation de 2 millions d'euros (soit 14%) et un résultat net (part du Groupe) de 0,9 million d'euros.

Cette performance d'exploitation résulte du plan de réduction des dépenses qui a été mis en œuvre avec succès.

1.3 Cession en Espagne

La filiale espagnole LVL Medical Hispania, qui comptait trois entités opérationnelles à Madrid, Barcelone et Séville, mais dont l'activité était insuffisante (0,2 million d'euros de CA sur le premier semestre de l'exercice) et non rentable à court terme (0,1 million d'euros de perte d'exploitation sur la même période), a été cédée au 31 mars 2005 ; les conséquences de cette cession ont été entièrement comptabilisées dans les comptes qui vous sont présentés (perte exceptionnelle de 0,5 million d'euros comptabilisés sur le premier semestre).

1.4 Activité en France

LVL Médical intervient en France sur le marché des soins à domicile, dont l'évolution est caractérisée par les facteurs suivants :

- l'assistance médicale à domicile peut coûter de 3 à 10 fois moins cher qu'une hospitalisation (selon la pathologie) ;
- l'évolution démographique contribue au renforcement de ce besoin d'assistance médicale ;
- le retour ou le maintien à domicile d'un patient est vécu comme synonyme d'un meilleur confort et d'une meilleure qualité de vie ;
- l'évolution des techniques médicales de détection des affections et de leur traitement permet la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au maintien à domicile.

A ce titre, LVL Médical figure parmi les premiers des intervenants privés de l'assistance respiratoire à domicile en France.

Fort de la confiance sans cesse renouvelée des patients et prescripteurs, le Groupe LVL Médical a consolidé ses parts de marché sur son métier historique : l'assistance respiratoire représente ainsi 71% du chiffre d'affaires France, contre 70% l'exercice précédent.

La perfusion, la nutrition entérale et l'insulinothérapie à domicile représentent, au 30 septembre 2005, 27% du chiffre d'affaires France contre 26% l'exercice précédent.

L'activité de maintien à domicile (équipement de la chambre du malade), considérée comme non stratégique pour le Groupe a fait l'objet d'un désengagement total par voie de cession au cours de l'exercice précédent.

Cette activité a généré 2% du chiffre d'affaires France sur l'exercice, contre 8% deux ans plus tôt.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe en France s'établit à 62,5 millions d'euros, contre 64,5 millions d'euros au 30 septembre 2004.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est stable (cf comptes « pro forma » au 30 septembre 2004).

Enfin, l'exercice a par ailleurs été marqué par la nouvelle dynamique commerciale voulue pour la France, qui s'est traduit par le renforcement significatif de la force de vente, passée de 35 à 41 personnes entre mars 2004 et avril 2005, et qui sera composée de 49 personnes environ d'ici juin 2006.

1.5 Résultat d'exploitation en France

Le résultat d'exploitation représente en France 15,9% du chiffre d'affaires, soit 9,9 millions d'euros, ce qui est supérieur aux prévisions.

Pour mémoire, le résultat d'exploitation de l'exercice précédent, hors éléments non récurrents s'élevait à 8,1 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 12,5%.

Ce gain de marge nette, supérieur à 3 points, est directement lié à la réduction très importante des charges d'exploitation, notamment en raison de l'optimisation des achats consommés et de la maîtrise de la masse salariale.

La mise en service du logiciel « Opticiens », qui est opérationnel depuis la fin du premier semestre de l'exercice 2005, a par ailleurs permis d'améliorer considérablement les délais de recouvrement du compte client, qui avait pénalisé par le passé le résultat d'exploitation en raison des provisions pour dépréciation comptabilisées.

Cette mise en service a permis de porter à 76,7% (en novembre 2005) la part du CA France facturé par télétransmission aux caisses d'assurance maladie, et de réduire le délai d'encaissement des créances, passé de 67 à 46 jours.

1.6 Restructuration de l'endettement

Conformément à ses engagements, LVL Médical a procédé à la restructuration de son endettement obligataire par la mise en œuvre d'une Offre Publique d'Echange portant sur les Océane 2000/2005 (selon note visée par l'AMF n° 04/78)

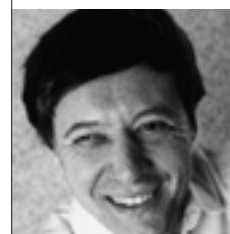
Cette opération, autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires réunie le 27 juillet 2004, s'est déroulée du 27 septembre au 15 octobre 2004 ; plus de 98% des Océanes 2000/2005 encore en circulation à cette date ont été apportées à l'Offre.

Il en est résulté une diminution de la dette obligataire de 6,3 millions d'euros, qui a ainsi été ramenée à 28,7 millions d'euros et se décompose comme suit :

- dont 28,1 millions d'euros de nouvelles Océanes à échéance 2009
- et 0,6 million d'euros d'anciennes Océanes demeurées en circulation mais dont l'échéance a été repoussée au 1/10/2010 avec suppression de la prime de remboursement initialement prévue.

Cette opération a permis d'augmenter les capitaux propres d'un montant net de frais d'émission de 5,6 millions d'euros, par création de 2 398 711 actions nouvelles de 0,35 euro de valeur nominale.

Le capital social est donc composé, au 30 septembre 2005, de 10 611 764 actions.



2 – Résultats consolidés du Groupe LVL Médical

2.1 Chiffres clés consolidés

	30 septembre 2005 en millions d'euros	30 septembre 2004 en millions d'euros	30 septembre 2004 pro forma en millions d'euros	30 septembre 2003 en millions d'euros
Chiffre d'affaires	77,0	78,7	75,6	124,3
Résultat d'exploitation	11,7	2,5	5,0	(8,9)
Résultat financier	(2,2)	2,6 ⁽¹⁾	2,8	(4,1)
Résultat exceptionnel	(1,9)	1,0	0,9	(22,9)
Résultat net de l'ensemble consolidé avant amort. des écarts d'acquisition	8,1	5,7	8,7	(36,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	(4,2)	(5,5) ⁽²⁾	(4,2)	(10,4)
Résultat net après amortissement des écarts d'acquisition	3,9	0,15	4,5	(47,1)
Résultat net part du Groupe après amortissement d'acquisition	3,8	0,17	4,5	(46,7)

(1) Dont 5,3 millions d'euros de reprise sur provision de la prime de remboursement des Océanes 2000/2005.

(2) Dont 1,4 millions d'euros de dotation non récurrente liée à la cession des activités de maintien à domicile

	30 septembre 2005 en millions d'euros	30 septembre 2004 en millions d'euros	30 septembre 2003 en millions d'euros
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2,8	(6,6)	(6,5)
Provisions pour risques et charges	3,2	6,0	13,2
Emprunt obligataire OC	-	-	2,4
Emprunt obligataire Océanes	28,7	35,1	36,2
Endettement financier	17,9	29,1	48,9
Disponibilités	8,3	10,1	22,6
Effectifs	767	732	886

Au 30 septembre 2005, 56 457 actions d'autocontrôle d'une valeur de 2 241 milliers d'euros ont été imputées sur les capitaux propres consolidés. Il s'agit des actions propres achetées à compter de l'exercice 2002 en vue de leur attribution dans le cadre des conversions d'Océanes en actions pour une valeur moyenne de 39,56 euros.

Au cours de l'exercice 2004/2005, 310 actions pour une valeur de 4 milliers d'euros ont été cédées.

Le cours de l'action au 30 septembre 2005 était de 9,59 euros et de 11,00 euros au 31 décembre 2005.

Il existe un risque de marché, si lors de l'utilisation des actions d'autocontrôle, le cours de l'action est inférieur à 39,56 euros (sur la base du cours constaté au 31 décembre 2005, le risque maximum peut être évalué à 1 612 412 euros).

Lors de l'Assemblée Générale des Obligataires du 27 juillet 2004, les termes et conditions des Océanes 2000/2005 ont été modifiés : leur maturité a été repoussée au 1^{er} octobre 2010 et la prime de remboursement a été annulée en totalité. La provision sur prime de remboursement de 5,3 millions d'euros nette d'impôt avait donc été reprise dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Les écarts de change sur le restant sont constatés à l'issue de chaque exercice conformément aux règles comptables en vigueur et font l'objet d'une provision pour risque de change si nécessaire. La provision pour risque de change a été reprise sur l'exercice 2004/2005.

3 – Autres informations économiques et financières

3.1 Participation des salariés

Un accord de participation est en vigueur au sein du Groupe LVL Médical ; il concerne la société LVL Médical Groupe et l'ensemble de ses filiales en France. Un plan d'épargne d'entreprise Groupe a également été mis en place afin d'accueillir les fonds communs de placements mis en place pour les salariés.

Au titre de ce PEE, les salariés détiennent 29 643 actions (voir tableau paragraphe 8).

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005, le solde des abondements et reprises sur la réserve spéciale de participation représente une charge d'un montant total de 439 milliers d'euros.

3.2 Investissements

Le montant des investissements, hors acquisitions de titres, réalisés au cours de l'exercice 2004/2005, par l'ensemble des filiales du Groupe LVL Médical, s'élève à 5,5 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

3.3 Trésorerie

La trésorerie comprend :

- Les disponibilités
- Les équivalents de disponibilités à court terme, très liquides et facilement convertibles en disponibilités :
- Les valeurs mobilières de placement nettes
- Les comptes de dépôt à terme à échéance court terme,
- Les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros
Disponibilités	8 066	6 372
Valeurs mobilières de placement	765	4 317
Dépréciation	(497)	(562)
Découvert bancaire	(33)	(259)
Trésorerie du tableau de financement	8 301	9 868

3.4 Personnel

L'effectif du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2005 (équivalent temps plein), par zone géographique et par catégories, est constitué comme suit :

Pays	France	Allemagne (structures de soins)	Total
Siège	53	16	69
Administratifs	58	15	73
Assistants techniques	240	25	265
Développement	49	3	52
Infirmières conseil et diététiciennes	34	17	51
Personnel infirmier (soins)	-	249	249
Pharmaciens	8	-	8
Total	442	325	767

Le montant total des salaires et charges salariales pour l'ensemble du Groupe LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005 s'élève à 27,7 millions d'euros.

Formation : l'ensemble du personnel est régulièrement formé à l'utilisation du matériel par les fournisseurs et aux différentes pathologies par le corps médical. Les équipes bénéficient également d'une formation continue en interne (visites chez les patients pour le personnel administratif, échanges d'expériences entre les régions).

3.5 Activités en matière de recherche et de développement

L'action du Groupe en matière de recherche et de développement a marqué une pause.

3.6 Certification

Le Groupe LVL Médical a achevé, en décembre 2003, sa migration vers la norme ISO 9001:2000. L'intégralité des agences françaises répond désormais pour toutes les activités du Groupe (respiratoire, perfusion, nutrition, insulinothérapie et maintien à domicile) aux nouvelles exigences de la norme internationale.

Dès le début de l'année 2005, différents constats sont posés :

- tout d'abord, l'entreprise souhaite s'approprier pleinement les impacts managériaux de l'évolution de la norme de la version 94 à 2000.
- par ailleurs, l'organisme certificateur de LVL Médical s'est trouvé, du point de vue de l'entreprise, en difficulté quant à :
 - l'évaluation du Système de Management,
 - l'opportunité d'axes d'amélioration.

Fort de ce constat,

- le Groupe change d'organisme de certification, et s'engage avec BVQI organisme de certification internationalement reconnu dans une nouvelle démarche de certification ISO 9001:2000.
- le Groupe renforce ses moyens de management de la Qualité et formalise en septembre 2005 une nouvelle politique Qualité dont l'objet est, prioritairement, de sécuriser l'ensemble des activités en intégrant au Système de Management de la Qualité, un système de gestion des risques.

4 – Autres faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre de sa stratégie de recentrage, outre les opérations de cession ou de fermeture des sites de maintien à domicile et de la restructuration de la dette obligataire, évoquées plus avant, (cf points 1.2 et 1.4) le Groupe LVL Médical a procédé :

4.1 Au rachat des intérêts minoritaires en Allemagne

Opéré avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2004, le rachat des 40% des titres de BONITAS encore détenus par les dirigeants a permis de consolider à 100% les comptes de cette société sur l'exercice. L'acquisition a été réalisée par notre filiale LVL Beteiligungs GmbH, sur la base d'une valorisation inférieure à 3,5 années de cash-flow, et avec paiement du prix étalé sur 12 ans.

4.2 A une cession d'actif immobilier

Dans le cadre de son désendettement, le Groupe a procédé à la cession de son dernier actif immobilier significatif.

Cette opération, qui a généré une moins-value de 0,6 million d'euros, contribue au désendettement à hauteur de 1 million d'euros (dont 0,6 million sur l'exercice clos le 30 septembre 2005 et 0,4 million sur l'exercice suivant).

4.3 A une réorganisation juridique en Allemagne

Les structures :

- LVL Medical Südwest
- LVL Medical Rheinland
- LVL Medical Mitteldeutschland
- LVL Medical Nordwest

qui étaient sans activité depuis le désengagement des structures d'appareillage en 2004, ont été absorbées par LVL Medical Deutschland à effet du 1^{er} octobre 2004, sans impact défavorable sur le plan fiscal.



5 – Evénements significatifs survenus postérieurement à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a :

- racheté les titres des minoritaires dans la filiale basée à Albi et dénommée Bard Assistance (toutes les filiales sont dorénavant contrôlées à plus de 90%)

- conclu un protocole transactionnel avec l'acquéreur de l'ancienne filiale anglaise Clinovia portant sur la détermination du prix définitif de cession ; en contre-partie d'une réduction de 0,3 million d'euros du prix initialement convenu (comptabilisée en charge exceptionnelle dans les comptes au 30 septembre 2005), le Groupe a obtenu une renonciation définitive de l'acquéreur à se prévaloir pour l'avenir de la garantie d'actif et de passif dont il bénéficiait.

6 – Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2005/2006

Le Groupe LVL Médical enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 19,7 millions d'euros sur le premier trimestre de l'exercice 2006 contre 19 millions d'euros sur le premier trimestre de l'exercice précédent, dont :

En France : 15,7 millions d'euros
vs 15,5 millions d'euros

En Allemagne : 4,0 millions d'euros
vs 3,4 millions d'euros

7 – Tableau récapitulatif des participations et résultats des sociétés du Groupe

7.1 LVL Médical Groupe

Informations financières en milliers d'euros	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					

RENSEIGNEMENTS DETAILES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

LVL Médical Centre-Est	157	(182)	98,01	4 966	3 761	3 315	-	9 489	624	0
LVL Médical Est	44	3 408	99,67	1 214	1 214	0	-	12 003	1 824	350
LVL Médical Sud	407	823	99,70	10 327	1 234	3 961	850	8 919	1 257	0
LVL Médical Paris et Nord	1 011	2 528	99,88	21 009	13 308	5 131	-	20 126	3 656	0
LVL Médical Ouest	178	2 670	99,91	3 185	3 185	2 439	-	9 393	1 365	0
LVL Médical Corse	38	(515)	97,40	37	-	740	-	882	44	0
LVL (ex D'Médica)	154	6 331	99,39	11 131	6 380	0	-	0	124	0
LVL net	450	(1 382)	91,00	432	0	940	-	72	(31)	0
SA DPF	38	(77)	99,80	704	-	39	-	0	(6)	0
SA LVL Immo	122	233	98,88	1 584	355	505	0	28	(472)	0
LVL Médical Deutschland GmbH	5 705	(9 666)	100,00	7 642	-	6 483	-	0	(285)	0
LVL Beteiligungs GmbH	25	(116)	100,00	25	25	187	-	0	(108)	0

Les ressources de la société de tête du Groupe sont composées :

- des redevances assises sur les services fournis à ses filiales (au prorata de leur chiffre d'affaires),
- des dividendes en provenance des filiales.

La société LVL Médical Groupe a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, un chiffre d'affaires de 8,3 millions d'euros contre 9,9 millions d'euros durant l'exercice précédent.

Le montant des produits issus des conventions de gestion conclues avec les filiales françaises du Groupe s'élève à 7 183 milliers d'euros ; aucune prestation n'a été facturée sur l'Allemagne au cours de l'exercice.

Compte tenu de charges d'exploitation en diminution sensible, le résultat d'exploitation s'établit à 184 milliers d'euros contre 239 milliers d'euros au 30 septembre 2004 ; ces charges intègrent des honoraires de management et de direction versés à la société JCL Finances, en application de la convention en vigueur, pour un montant de 1155 milliers d'euros.

Le résultat financier s'est amélioré pour s'établir à 5,5 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros au 30 septembre 2004, en raison principalement de reprises sur provisions pour 9,1 millions d'euros et d'une diminution des frais financiers à 2 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros au 30 septembre 2004 (cf. annexe aux comptes sociaux, note 2 - Etat des provisions et note 16 - Détail du résultat financier).

Le résultat exceptionnel est négatif à 1,1 million d'euros ; il résulte essentiellement de la moins value sur cession en Espagne et d'une charge liée aux suites de la cession en Angleterre ; les produits exceptionnels proviennent essentiellement de reprise sur provisions (cf. annexe aux comptes sociaux, note 17 - Détail des produits et charges exceptionnels).

L'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 5,5 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Investissements

Le montant des investissements réalisés par LVL Médical Groupe s'est élevé à 0,7 million d'euros, répartis de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles
à hauteur de 0,1 million d'euros (logiciels)
- autres immobilisations corporelles
à hauteur de 0,6 million d'euros
- immobilisations financières
à hauteur de 0,04 million d'euros

7.2 Chiffre d'affaires et résultats par filiale et par activité

7.2.1 En France

L'ensemble des activités du Groupe LVL Médical en France est découpé en cinq zones géographiques couvrant la totalité du territoire national ; à chacune de ces zones correspond une filiale du Groupe LVL Médical. Ces cinq filiales sont LVL Médical Centre-Est, LVL Médical Est, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord et LVL Médical Sud (y compris une sous-filiale Bard Assistance) et LVL Médical Corse ; elles constituent les structures opérationnelles des métiers historiques du Groupe : l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition, l'insulinothérapie ; pour mémoire, le maintien à domicile (appareillage et équipement de la chambre du patient) a été abandonné.

Les principaux éléments récapitulant leurs niveaux d'activité et leurs résultats au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005 figurent au tableau 7 ci-dessus.

7.2.2 A l'étranger

Le Groupe LVL Médical a poursuivi en Allemagne sa stratégie de recentrage sur les structures de soins à domicile ; il contrôle dorénavant à 100% sa filiale Bonitas et est totalement désengagé du secteur de l'appareillage.

La filiale espagnole créée au cours de l'exercice 2001/2002 a été cédée.

Les principaux éléments récapitulant leurs niveaux d'activité et leurs résultats au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2004 figurent au tableau 7 ci avant.

8 – Capital social

8.1 Composition du capital social au 30 septembre 2005

Au 30 septembre 2005, le capital social de la société LVL Médical Groupe s'élève à 3 717 043,40 euros, divisé en 10 620 124 actions de 0,35 euro de valeur nominale chacune et réparties de la manière suivante :

Actionnaires	% du capital	% des droits de vote
Jean-Claude Lavorel	6,63	5,81
Groupe Famille Lavorel	1,98	3,07
JCL Finances ⁽¹⁾	18,86	23,62
Ultimal ⁽²⁾	13,87	18,28
Total Groupe Lavorel	41,34	50,78
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	3,35	5,32
Personnel de la société dont FCPE LVL Croissance ⁽³⁾	0,28	0,23
Autodétention	0,71	-
Public	54,32	43,67
Total	100	100

1) JCL FINANCES est une société holding détenue à 99,9 % par Jean-Claude LAVOREL.

2) ULTIMAL S.A. est une société Holding détenue à 99,9 % par la société Luxembourgeoise FINAL S.A., détenue à 99,9 % par JCL FINANCES

(3) FCPE LVL Croissance = Plan d'Epargne Entreprise (PEE)

La capitalisation boursière de la société s'élève :

- à la clôture de l'exercice, à environ 100,2 millions d'euros
- au 31 janvier 2006, à environ 113,7 millions d'euros

76 212 actions étaient détenues en autocontrôle par la société au 30 septembre 2005.

8.2 Tableau récapitulatif des autorisations et délégations données au Conseil en matière d'opérations portant sur le capital social

L'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire en date du 20 septembre 2004 a voté plusieurs délégations au Conseil (en matière d'augmentation / réduction du capital social) ; ces délégations abrogent toutes délégations antérieures tendant aux mêmes fins.

Sauf mention spéciale, ces autorisations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 novembre 2006.

Les délégations visées aux points 1, 2 et 3 sont valables dans la limite d'une augmentation cumulée maximum du capital social de 5 250 000 euros.

Le tableau ci-dessous synthétise, conformément à la législation, l'état de ces délégations en vigueur à ce jour et leur utilisation.

Objet de la délégation	Montant	Utilisation et solde
Faculté d'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves et/ou bénéfices, sans suppression du Droit Préférentiel de Souscription.	Augmentation de capital d'un montant maximal de 1 750 000 €.	Utilisation : Néant.
Faculté d'augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles et/ou d'autres Valeurs Mobilières de Placement donnant accès à des actions nouvelles ou existantes, sans suppression du Droit Préférentiel de Souscription.	Augmentation de capital d'un montant maximal de 3 250 000 euros Emission de Valeurs Mobilières de Placement pour un montant maximal de 50 000 000 €.	Utilisation : Néant.

Objet de la délégation	Montant	Utilisation et solde
Faculté d'augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles et/ou de Valeurs Mobilières de Placement donnant accès à des actions nouvelles ou existantes, avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription.	Augmentation de capital d'un montant maximal de 1 750 000 €. Emission de Valeurs Mobilières de Placement pour un montant maximal de 50 000 000 €.	Utilisation : faisant partiellement usage de cette autorisation, le Conseil a procédé le 4 novembre 2004, au titre de l'échange de 681 868 Océanes 2000/2005 : <ul style="list-style-type: none"> • à l'émission de 2 386 538 actions nouvelles pour un montant de 835 288,30 € euros ; solde d'augmentation autorisée : 914 711,70 €. • et à l'émission de 681 868 Océanes 2004/2009, convertibles en actions à raison de 4,18 actions / Océane. Il résulterait de la conversion de l'ensemble de ces obligations une augmentation théorique de capital d'un montant de 997.572,89 €.
Faculté d'augmentation du capital social, sans suppression du Droit Préférentiel de Souscription, en vue de rémunérer des apports de titres ou de Valeurs Mobilières de Placement.	Dans la limite de 10 % du capital social.	Utilisation : Néant.
Faculté d'augmentation du capital social réservée aux salariés avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription.	Dans la limite de 3 % du capital social.	Utilisation : Néant.
Faculté de création d'options de souscription ou d'achat d'actions, sans suppression du Droit Préférentiel de Souscription, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux.	Dans la limite de 10 % du capital social. Durée : 38 mois.	Utilisation : Néant.
Faculté de réduction du capital social par annulation d'actions d'auto-contrôle dans la limite de 10 % du capital social.	Dans la limite de 10 % du capital social. Durée : 18 mois.	Utilisation : Néant.

9 – Vote aux assemblées

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins trois ans, au nom du même titulaire, dès lors qu'il en fait la demande auprès de la société par tous moyens (article 10 des statuts, AGE du 27 mai 1997).

10 – Vie boursière

Durant le dernier exercice, le cours de bourse du titre LVL Médical Groupe est passé de 4,35 euros le 1^{er} octobre 2004 à 9,59 euros le 30 septembre 2005, avec un plus haut niveau de 9,77 euros en août 2005 et un plus bas niveau de 3,7 euros en novembre 2004.

11 – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

11.1 En termes d'activité

Compte tenu d'une restauration de la rentabilité plus rapide et forte qu'envisagé, le Groupe LVL Médical s'est donné pour objectif prioritaire pour l'exercice en cours le retour de la croissance interne, dans un secteur en pleine mutation.

Par ailleurs, il a été procédé :

- au renforcement du contrôle de gestion opérationnel (une équipe de 3 personnes a été constituée à cet effet) en vue d'harmoniser le niveau de rentabilité des différentes filiales et d'améliorer le pilotage financier du Groupe ;
- à la création d'une Direction des Opérations et de la Qualité dans l'optique d'homogénéiser les processus et pratiques sur l'ensemble des

structures, de sécuriser l'organisation et de renforcer le professionnalisme des équipes.

Par secteur d'activité, les tendances analysées par le Groupe sont les suivantes :

- Stabilisation des parts de marché sur le métier historique du Groupe, l'Assistance Respiratoire à Domicile, caractérisé, d'une part, par sa maturité en volume et, d'autre part, par une visibilité claire en matière tarifaire compte tenu des nouveaux accords en vigueur depuis le 19 juin 2005 prévoyant une revalorisation automatique de 1,4 % l'an.
- De bonnes perspectives sur des secteurs de marché où le Groupe a un potentiel de développement important (Nutrition Entérale et Insulinothérapie à domicile) et sur des secteurs d'avenir tels que la Perfusion à Domicile (notamment en matière de chimiothérapie) ; il s'agit par ailleurs de secteurs à forte valeur ajoutée, dont la croissance va être poussée par la réforme « T2A » (Tarification à l'activité pour les Etablissements hospitaliers), laquelle va générer une augmentation des retours rapides de patients à domicile.

Cette dernière réforme et la loi Borloo sur le développement des services à la personne qui régleme de façon sensible et nouvelle un secteur en pleine mutation, va permettre au Groupe LVL Médical de tirer profit de la pertinence de son modèle.

11.2 En termes de présentation des Etats Financiers

Les comptes consolidés du Groupe LVL Médical au titre de l'exercice couvrant la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006 seront établis selon les normes internationales IAS/IFRS.

D'ores et déjà, les comptes du 1^{er} semestre comprendront un tableau de passage de la norme française CRC 99-02 à la norme internationale IAS/IFRS pour ce qui concerne les capitaux propres ; des explications complémentaires sont disponibles dans les annexes aux Comptes Consolidés.

12 – Rapport légal (rapport relatif à la société LVL Médical Groupe)

12.1 Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2005 font ressortir un bénéfice d'un montant de 5 461 979,98 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

En intégralité au poste « report à nouveau » soit : 5 461 979,98 euros

12.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre de Titres	Valeur Nominale	Dividende	Avoir fiscal	Revenu
30 septembre 2003	8 213 053	0,35 €	-	-	-
30 septembre 2004	8 213 053	0,35 €	-	-	-
30 septembre 2005	8 213 053	0,35 €	-	-	-

12.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comportent 1 941 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

12.4 Conversion d'obligations en actions

LVL Médical Groupe

LVL Médical a procédé à la restructuration de son endettement financier par le lancement d'une

Offre Publique d'Echange visant les Océanes 2000/2005 ; l'O.P.E. s'est déroulée du 27 septembre au 15 octobre 2004 et plus de 98% des « Océanes » en circulation ont été apportés à l'Offre.

Ceci s'est traduit par la création de 2 398 711 actions nouvelles de même catégorie et valeur nominale que les actions existantes.

Depuis cette opération, le capital social est ainsi composé de 10 611 764 actions de 0,35 euros de valeur nominale soit un capital social de 3 714 117,40 euros.

12.5 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social

Nom	Fonction	Société
Jean-Claude LAVOREL	PDG	LVL Médical Groupe (SA)
	Président	LVL Médical Est (SAS)
	Président du Conseil d'Administration	LVL Médical Centre Est (SA)
	PDG	LVL Médical Paris et Nord (SA)
	Président	LVL Médical Sud (SAS)
	PDG	LVL Médical Corse (SA)
	PDG	LVL Médical Ouest (SA)
	PDG	LVL Net (SA)
	Président du Conseil d'Administration	LVL Immo (SA)
	PDG	LVL (SA)
	PDG	Bard Assistance (SA)
	Président du Conseil d'Administration	D.P.F. (SA)
	Président	JCL Finances (SAS)
	Président	Ultimal (SA)
	Président	Final (SA)
	Administrateur	Jean Pierre Fleur Finances (SA)
	Représentant permanent de JCL Finances	Pénélope Productions (SA)
	Représentant permanent de JCL Finances	Garderisettes (SA)
	Gérant	34, Rue Viret (SCI)
	Gérant	OJA (SCI)
Gérant	SPBM (SCI)	
Gérant	JDL (SCI)	
Gérant	Théodore (SCI)	
Gérant	Les Jacobins (SCI)	
Gérant	Le Dou du midi (SCI)	
Gérant	Gambetta (SCI)	
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué	LVL Médical Groupe (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Paris et Nord (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Centre Est (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Ouest (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	Bard Assistance (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	D.P.F. (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Immo (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Net (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL (SA)
	Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Corse (SA)
	Directeur Général	JCL Finances (SAS)
	Administrateur	Jean Pierre Fleur Finances (SA)
	Représentant permanent de JCL Finances	Les Clés du Luxe (SAS)
	Représentant permanent de JCL Finances	La Potinière (SASU)
	PDG	Pénélope Productions (SA)
	Gérant	Les Murs du Luxe (SARL)
	Gérant	Imhotep Conseil (EURL)
	Gérant	Le Cap (SCI)
	Gérant	Félix Faure (SCI)
	Gérant	Le Belvédère (SCI)
Gérant	Montjoye (SCI)	
Gérant	Le Sommet (SCI)	

Nom	Fonction	Société
Benjamin LAVOREL	Administrateur	Pénélope Productions (SA)
	Administrateur	Bard Assistance (SA)
	Administrateur	D.P.F. (SA)
	Administrateur	LVL (SA)
	Administrateur	SNFS (SA)
	Gérant	BC Conseil (SARL)
	Gérant	Bus Café (SARL)
Gilbert HABY	Directeur Général	LVL Médical Est (SAS)
Jacques CAMBET	Administrateur	SECLYCA (SA)
	Administrateur	S.N.A.L. (SA)
	Gérant	SCI de Disposition et d'Exploitation Immobilière
Gilles COPIN	Administrateur	Billon Frères (SA) (Villeurbanne)
	Directeur Général Administrateur	EPF (SA)
	Administrateur	Garderisettes (SA)
Jacques MIGNOT	Président	Elvetis (SAS)
	Président	Véto Santé (SAS)
	Président	Neftys Pharma (SA)
	Gérant	Financière de la Rosetta (SARL)
	Gérant	Léopard (SCI)

12.6 Montant des rémunérations et avantages de chaque mandataire

Nom	Fonction	Rémunération annuelle brute (y compris avantages en nature)
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général	102 818 euros ⁽¹⁾
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué Administrateur	83 485 euros ⁽¹⁾
Gilbert HABY	Directeur Général Délégué	137 669 euros ⁽²⁾

(1) A travers la société JCL Finances.
(2) A travers la société LVL Médical Est.

Il n'a pas été versé de jetons de présence aux administrateurs.

12.7 Informations sociales et environnementales

12.7.1 Informations sociales

Effectifs

L'effectif France du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2005 s'élève à 489 salariés, se décomposant comme suit :

- 462 salariés sous contrat à durée indéterminée
- 27 salariés sous contrat à durée déterminée

Sur 489 salariés, 442 (soit 90 %) sont à temps plein, 47 (soit 10 %) sont à temps partiel (l'effectif équivalent temps plein s'élève à 462 personnes).

Cet effectif compte 37 % de femmes et 63 % d'hommes.

a. Effectif ETP par filière au 30 septembre 2005

Siège	53
Administratifs	58
Développement	49
Infirmières conseil et diététiciennes	34
Pharmaciens	8
Assistants techniques	240

b. Effectif par âge

Femmes	âge	Hommes
26	- de 25 ans	25
74	de 26 à 34 ans	118
57	de 35 à 44 ans	120
25	de 45 à 54 ans	39
2	+ de 55 ans	5

c. Effectif par ancienneté

Femmes	ancienneté	Hommes
47	≤ 1 an	73
58	> 1 an et ≤ 3 ans	77
32	> 3 ans et ≤ 4 ans	42
17	> 4 ans et ≤ 5 ans	31
30	> 5 ans	84

Les embauches

Le Groupe a embauché au cours de l'exercice 2005, 73 salariés en contrats à durée indéterminée :

- 32% concernent des assistants techniques,
- 7% des assistantes administratives,
- 10% des infirmières conseils.

L'absentéisme

Les absences maladie représentent 66% du total des absences, les absences maternité 22% et les absences accidents du travail représentent 12%.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Un établissement en France dispose d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le montant de la cotisation « Handicapés » au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 12 526,80 euros.

Les œuvres sociales

Les sommes versées au titre des œuvres sociales et culturelles, pour 2004/2005, se sont élevées sur cet exercice à 22 403,92 euros.

La sous-traitance

Toutes les actions développées dans le Groupe sont dans la plupart des cas intégrées. Le Groupe fait très peu appel à la sous-traitance.

Rémunérations

LVL Médical privilégie un système de rémunération valorisant les performances individuelles.

Sur l'année, le salaire annuel brut moyen s'élève à 23 112,60 euros soit un salaire mensuel moyen de 1 926,05 euros.

Au titre de l'exercice 2004/2005, le Groupe a provisionné 439 milliers d'euros au titre de la participation.

12.7.2 Informations environnementales

Réglementation et assurances

Suite à la reconnaissance de l'oxygène comme médicament et par dérogation au monopole pharmaceutique, les prestataires sont autorisés à dispenser de l'oxygène à domicile à condition de respecter les bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ou BPDO (loi n° 96-452 du 28 mai 1996 – arrêté du 17 novembre 2000).

La plupart des agences LVL Médical a, à ce jour, obtenu l'autorisation préfectorale de dispensation d'oxygène à domicile.

Le stockage de l'oxygène dans les dépôts est soumis à des consignes de sécurité. En outre, dans le cadre de la protection de l'environnement, toute installation d'un réservoir d'oxygène d'une capacité supérieure ou égale à 2 tonnes doit faire l'objet d'une déclaration préfectorale. Elle doit respecter les règles décrites dans l'arrêté du 10 mars 1997 – rubrique n° 1220, notamment en matière d'implantation, d'aménagement, d'exploitation et d'entretien.

En cas de défaillance du matériel, la responsabilité du fournisseur est engagée. En cas de sinistre, la société LVL Médical Groupe a contracté une assurance responsabilité civile.

D'autre part, LVL Médical informe ses patients qu'ils doivent avertir leur assureur de l'usage d'oxygène médical à leur domicile ou le cas échéant, en voiture : leur assureur prendra en charge les éventuelles détériorations dues à leur équipement (à titre d'information, aucun sinistre n'a été constaté en la matière depuis la création de l'entreprise).

13 – Evénements significatifs survenus entre la clôture et la date du présent rapport

Outre les informations mentionnées en point 5 du présent rapport, nous portons à votre connaissance de la conversion, en novembre 2005, de 2 000 Océane (échéance 2009, taux 4,5%, rapport de convertibilité 1 Océane / 4,18 actions), entraînant la création de 8 360 actions.

Le capital social s'élève dorénavant à la somme de 3 717 042,40 euros divisé en 10 620 124 actions de même catégorie et ayant droit de vote.

14 – Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Le 5 novembre 2004, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 04-872 sur la note d'information relative au programme de rachat d'actions propres de la société LVL Médical Groupe, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 septembre 2004, et dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil d'administration du 4 novembre 2004.

Ce programme, non mis en œuvre, vient prochainement à échéance ; c'est la raison pour laquelle nous vous soumettons, sous réserve de votre vote et de la mise au point préalable des documents prévus par les textes en la matière,

d'autoriser un nouveau programme de rachat, aux conditions et avec les objectifs mentionnées dans les projets de résolution soumis à votre examen.

A cet égard, vous serez appelés à statuer comme en matière extraordinaire s'agissant de l'autorisation à donner au Conseil de réduire le capital social par annulation des titres de la société auto-détenus.



2. Comptes sociaux

1 – Bilan au 30 septembre 2005

ACTIF	30 septembre 2005 Brut en milliers d'euros	30 septembre 2005 Amort/Prov en milliers d'euros	30 septembre 2005 Net en milliers d'euros	30 septembre 2004 Net en milliers d'euros
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	2 215	1 904	311	532
Frais d'augmentation de capital	502	501	1	1
Concessions brevets	1 713	1 403	310	531
Autres immobilisations / av. acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 216	708	508	571
Agencement, aménagement terrain	56	21	35	41
Installations techniques, mat. out. indust.	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 160	687	473	530
Immobilisations en cours/ av. acomptes	0	-	0	0
Immobilisations financières	97 244	34 494	62 750	61 877
Participations et créances rattachées	94 819	32 794	62 025	61 451
Autres titres immobilisés	28	-	28	28
Prêts	0	-	0	0
Autres immobilisations financières	2 397	1 700	697	399
Total	100 675	37 106	63 569	62 980
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-
Avances et acomptes	5	-	5	5
Créances	4 573	-	4 573	8 889
Clients	262	-	262	4 459
Autres créances	4 311	-	4 311	4 429
Divers	4 039	497	3 542	7 000
Valeurs mobilières de placement	763	497	266	3 500
Disponibilités	3 146	-	3 146	3 231
Charges constatées d'avance	130	-	130	269
Total	8 617	497	8 120	15 894
Comptes de régularisation				
Charges à répartir	709	0	709	704
Ecart conversion actif	-	-	-	-
Total	709	0	709	704
Total de l'actif	110 001	37 603	72 398	79 578

PASSIF	30 septembre	30 septembre
	2005	2004
	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	3 714	2 874
Primes émission, fusion, apport	48 997	44 233
Réserve légale	288	288
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	2 480	2 480
Report à nouveau	(43 099)	(45 742)
Résultat de l'exercice	5 462	2 643
Total	17 842	6 776
Provisions pour risques et charges	1 435	3 213
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles	28 748	35 122
Emprunts et dettes établissements crédit ⁽¹⁾	4 483	7 940
Emprunts et dettes financières diverses	17 914	20 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	894	3 876
Dettes fiscales et sociales	589	729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	4
Autres dettes	421	1 531
Produits constatés d'avance	68	35
Ecart conversion passif	-	31
Total	53 121	69 589
Total du passif	72 398	79 578

(1) Dont découvert bancaire : 20 milliers d'euros.

2 – Compte de résultat au 30 septembre 2005

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros
Produits	8 287	9 884
Production vendue		
Chiffre d'affaires net	8 287	9 884
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	91	112
Autres produits	77	85
Total des produits d'exploitation (I)	8 455	10 081
Achats de matières premières et autres approvisionnement	0	0
Variation de stock (matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	4 991	5 261
Impôts, taxes et versements assimilés	197	228
Salaires et traitements	1 689	2 082
Charges sociales	730	790
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations	662	1 311
Dotations d'exploitation aux provisions	-	30
Autres charges	2	140
Total des charges d'exploitation (II)	8 271	9 842
Résultat d'exploitation (I-II)	184	239
Produits financiers de participations	858	544
Autres intérêts et produits assimilés	432	613
Reprises sur provisions et transfert de charges	9 977	5 732
Différences positives de change	-	101
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	97
Total des produits financiers (V)	11 267	7 087
Dotations financières aux amort. et provisions	3 773	1 801
Intérêts et charges assimilées	1 986	2 940
Différences négatives de change	1	236
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	0
Total des charges financières (VI)	5 763	4 977
Résultat financier (V-VI) (note 14)	5 504	2 110
Résultat courant avant impôt (I-II+V-VI)	5 688	2 349
Produits exceptionnels (VII)	1 657	1 595
Charges exceptionnelles (VIII)	2 764	2 384
Résultat exceptionnel (VII-VIII) (note 15)	(1 107)	(789)
Impôts sur les bénéfices (IX)	(939)	(1 149)
Participation des salariés (X)	58	65
Total des produits (I+V+VII)	21 379	18 763
Total des charges (II+VI+VIII+IX+X)	15 917	16 120
Bénéfice ou perte	5 462	2 643

3 – Projet d'affectation du résultat

L'assemblée Générale, ayant constaté que le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2005 est constitué d'un bénéfice de 5 461 979,98 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter de la manière suivante :

En intégralité au poste « Report à nouveau » soit : 5 461 979,98 euros

4 – Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2005

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2005, dont le total est de 72 398 447 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 5 461 980 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005. Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels établis le 30 septembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2005.

4.1 Faits majeurs de l'exercice clos le 30 septembre 2005

4.1.1 Restructuration de l'endettement

Conformément à ses engagements LVL Médical a finalisé la restructuration de son endettement obligataire par le lancement d'une Offre Publique d'Echange visant les Océanes 2000/2005 (cf. note d'information - visa AMF n° 04-781 en date du 23 septembre 2004). L'O.P.E. s'est déroulée du 27 septembre au 15 octobre 2004 et plus de 98% des titres en circulation ont été apportés à l'Offre.

La dette obligataire se trouve ainsi réduite de 6,3 millions d'euros pour s'établir à 28,7 millions d'euros, dont 28,1 millions d'euros de nouvelles Océanes à échéance 2009 et 0,6 millions d'euros à échéance 2010 (solde des Océanes 2000/2005 non apportées à l'offre dont la maturité a été repoussée au 1^{er} octobre 2010 avec suppression de la prime de remboursement initiale aux termes de l'Assemblée Générale des obligataires du 27 juillet 2004). L'opération a généré une augmentation corrélative des capitaux propres d'un montant de 5,6 millions d'euros net des frais d'émission, ce qui s'est traduit par une émission de 2 398 711 actions nouvelles pour porter le capital à un total de 10 611 764 actions au 30 septembre 2005.

4.1.2 Poursuite du recentrage

Dans le cadre de sa stratégie de recentrage, le Groupe LVL Médical a :

a) acquis en Allemagne au 1^{er} octobre 2004 la totalité des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société Bonitas (soit 40% du capital) par l'intermédiaire de sa filiale LVL Beteiligungsgesellschaft mbH.

b) cédé sa filiale LVL Médical Hispania au 31 mars 2005. La cession a généré une moins value de 0,5 million d'euros. Les résultats de cette cession sont analysés dans les produits et charges exceptionnels (cf. note 17 sur le détail du résultat exceptionnel).

4.1.3 Réorganisation des processus de facturation et d'encaissement

Le Groupe a mené une action d'envergure visant à mettre en place un processus de relance systématique, en s'appuyant notamment sur le déploiement du logiciel Opticlients. Ce processus de relance systématique est opérationnel depuis la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2005.

4.1.4 Cession d'actif immobilier

Dans le cadre de sa politique de désendettement, le Groupe a cédé le dernier élément significatif de patrimoine immobilier inscrit à son bilan d'ouverture. Cette cession, qui a généré une moins value de 0,6 millions d'euros, permet au Groupe un désendettement d'environ 1 million d'euros (dont 0,6 millions d'euros réalisé sur l'exercice 2004/2005, le solde restant à verser sur l'exercice 2005/2006).

4.1.5 Réorganisation en Allemagne

En Allemagne, le Groupe a opéré, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2004, l'absorption par LVL Medical Deutschland et de ses quatre filiales directes LVL Medical Südwest, LVL Medical Rheinland, LVL Medical Mitteldeutschland et LVL Medical Nordwest ; ces quatre filiales étaient sans activité depuis le désengagement des structures d'appareillage en 2004. Cette fusion est réalisée sans impact fiscal défavorable.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a procédé au rachat des titres minoritaires de sa filiale Bard Assistance (Albi) ; le Groupe détient désormais l'ensemble de ses filiales françaises à plus de 90%.

Le Groupe LVL Médical a finalisé un accord avec l'acquéreur de sa filiale de droit anglais Clinovia pour mettre un terme au désaccord portant sur le niveau du prix définitif de cette cession. Au terme de cet accord le Groupe LVL Médical a accepté de réduire son prix de 0,3 millions d'euros en contrepartie d'une renonciation immédiate et définitive de l'acquéreur au bénéfice de l'engagement de garantie d'actif et de passif. Ce complément de prix a été comptabilisé en charges exceptionnelles sur l'exercice 2004/2005.

4.3 Règles et méthodes comptables

Exercice clos le 30 septembre 2005.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation

Le résultat net social de la société mère LVL Médical Groupe est de 5,5 millions d'euros. Les capitaux propres de la société LVL Médical Groupe au 30 septembre 2005 sont positifs de 17,8 millions d'euros pour un capital social de 3,7 millions d'euros. Les comptes consolidés du Groupe LVL Médical enregistrent quant à eux sur l'exercice 2004/2005 un profit net de 3,9 millions d'euros qui conduit à une situation nette consolidée positive de 2,8 millions d'euros au 30 septembre 2005.

Ces chiffres traduisent l'efficacité des mesures prises pour restaurer la rentabilité et la solvabilité du Groupe en 2003 et 2004. En conséquence, la Direction Générale a arrêté les comptes consolidés du Groupe et ceux de ses filiales dans le principe de continuité d'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée. Un changement d'estimation a été réalisé concernant la dépréciation des titres de participation (cf 4.3.3).

Indépendance des exercices

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions du nouveau Code de Commerce et du Plan Comptable Général 1999 suite à l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les logiciels produits par l'entreprise pour elle-même sont évalués à leur coût de production.

Les logiciels acquis ou créés sont amortis sur une durée de 3 à 5 années.

Les brevets et licences acquis sont amortis sur une durée de 5 années.

4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements et aménagements divers :	60 mois
Matériel et outillage industriels :	36 mois
Matériel de bureau et informatique :	60 mois
Mobilier :	60 mois

4.3.3 Participations, autres titres immobilisés et VMP

Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés (y compris pour les actions détenues en propre classées en VMP), cette valeur est déterminée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des participations est déterminée par rapport à l'actif net réévalué (valeur économique des fonds de commerce). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La réévaluation de la situation nette en fonction d'une valeur économique des fonds de commerce constitue un changement d'estimation par rapport aux exercices précédents.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Les actions propres (classées en titres immobilisés) sont évaluées sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.5 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenues ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Le tableau "Etat des Provisions" décrit, le cas échéant, ces provisions. (cf. 4.4 note 2).

4.4 Notes et informations sur le bilan et le compte de résultat

Note 1 – Etat de l'actif immobilisé

1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice en milliers d'euros	Acquisition création virements en milliers d'euros	Diminution cessions ou hors service en milliers d'euros	Valeur brute des immob. en fin d'exercice en milliers d'euros
Frais d'établissement	501	0	0	501
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	1 612	101	-	1 713
Agencements & aménagement terrain	56	-	-	56
Installations techniques matériel & outillage ⁽²⁾	4	529	533	-
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agenc., aménag.	477	26	-	503
Matériel de transport	5	-	-	5
Matériel bureau & informatique	595	56	0	651
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	1 138	611	533	1 216
Autres participations	99 197	-	4 378	94 819
Autres titres immobilisés	28	-	-	28
Prêts et autres immo. financières ⁽³⁾	2 403	4	10	2 397
Total immobilisations financières	101 627	4	4 388	97 243
Total	104 879	716	4 921	100 675

(1) Dont essentiellement 101 milliers d'euros liés à l'acquisition de licences de logiciels.

(2) Dont essentiellement 529 milliers d'euros liés au rachat des contrats de locations financières qui sont revendus aux filiales du Groupe LVL Médical.

(3) Ce montant comprend 56 457 titres autocontrôle pour un total de 2 241 milliers d'euros.

1.2 Tableau des amortissements

	Montant des amortissements début d'exercice en milliers d'euros	Augmentations dotations de l'exercice en milliers d'euros	Diminutions sorties actif et reprises en milliers d'euros	Montant des amortissements fin d'exercice en milliers d'euros
Frais d'établissement ⁽¹⁾	500	1	0	501
Autres immobilisations incorporelles	1 081	322	0	1 403
Terrains	15	6	0	21
Installations techniques, matériel & outillage	4	0	4	-
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agenc., aménag.	190	54	0	244
Matériel de transport	4	0	0	4
Matériel bureau & informatique	353	85	0	438
Total des immobilisations corporelles	566	145	4	707
Total	2 148	468	4	2 611

(1) Amortissement sur 5 années sauf les frais liés à la mise en place du PACEO (amortissement sur 27 mois).

Note 2 – Etat des provisions

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice (non utilisée)	Diminutions : reprises de l'exercice (utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	0	0	-	0	0
Provisions règlementées	0	0	-	0	0
Provisions pour litiges	76	-	15	0	61
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	250	36	-	-	286
Provisions pertes change	30	0	30	0	0
Provisions pour risques et charges ⁽²⁾	2 855	173	876	1 064	1 089
Provisions pour risques et charges	3 213	209	921	1 064	1 436
Provisions sur titres ⁽³⁾	37 746	3 748	8 701	-	32 794
Provisions sur autres créances	578	-	81	-	497
Provisions sur autres immo. financières ⁽⁴⁾	2 005	-	305	-	1 700
Provisions pour dépréciation	40 330	3 748	9 087	-	34 991
Total	43 543	3 957	10 008	1 064	36 427

(1) Un complément de provision a été passé sur l'exercice d'un montant de 36 milliers d'euros. Il reste dans les comptes une provision de 286 milliers d'euros sur ce contrôle fiscal.

(2) Une provision de 25 milliers d'euros a été constituée pour couvrir la créance financière LVL Net et 148 milliers d'euros pour couvrir une créance carry-back fiscal au 30 septembre 2005. Une diminution de poste suite à la reprise de provision de 1 940 milliers d'euros après l'annulation de la créance sur la cession de LVL Médical UK et de la provision sur la créance financière LVL Deutschland.

(3) La provision pour dépréciation des titres concerne les titres de la société DPF pour 704 milliers d'euros, les titres de la société LVL Médical Corse à hauteur de 37 milliers d'euros, les titres de LVL net pour 432 milliers d'euros, les titres de la société LVL Médical Sud pour 9 093 milliers d'euros, les titres de la société LVL Médical Paris Nord à hauteur de 7 701 milliers d'euros, les titres de la société LVL Médical Centre Est à hauteur de 1 205 milliers d'euros, les titres de la société LVL à hauteur de 4 751 milliers d'euros, les titres de la société LVL Médical Deutschland à hauteur de 7 642 milliers d'euros et les titres de LVL Immo à hauteur de 1 229 milliers d'euros. La méthode retenue pour la dépréciation des titres a été la suivante : constitution d'une provision en fonction de l'actif net réévalué de chaque société comparée à la valeur des titres détenus dans LVL Médical Groupe. (cf. paragraphe 4.3 – Titres de participation).

(4) Il s'agit d'une provision pour dépréciation des actions propres (cf. note 1 - 1.1).

Note 3 – Echéances des créances

État des créances	Montant brut en milliers d'euros	A - d'un an en milliers d'euros	A + d'un an en milliers d'euros
Créances rattachées à des participations	32 555	22 457	10 098
Autres immobilisations financières	2 397	-	2 397
Créances clients et comptes rattachés	262	262	-
Personnel + Sécurité sociale + TVA	106	106	-
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	1 804	303	1 501
Groupe et associés ⁽²⁾	2 317	2 317	-
Débiteurs divers	83	83	-
Charges constatées d'avance	130	130	-
Total	39 654	25 658	13 996

(1) Dont un carry back pour un total de 1 299 milliers d'euros.

(2) Dont créance intégration fiscale débiteur pour 2 317 milliers d'euros.

Note 4 – Disponibilités et VMP

Ce poste comprend notamment 19 755 titres d'autocontrôle, soit 0,7 millions d'euros affectés principalement à la régularisation du cours de bourse. Au 30 septembre 2005, la provision pour dépréciation relative à ces actions propres s'élève à 0,5 millions d'euros.

Note 5 – Echéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

État des dettes	Montant brut en milliers d'euros	À - d'un an en milliers d'euros	Entre 1 et 5 ans en milliers d'euros	À + de 5 ans en milliers d'euros
Emprunts obligataires convertibles	28 748	-	28 748	-
Emprunts & dettes auprès établissements de crédit :				
• A un an max à l'origine	24	24	-	-
• A + de 1 an à l'origine	4 458	2 106	2 352	-
Emprunts et dettes fin. diverses ⁽¹⁾	17 914	13 662	4 252	-
Fournisseurs et comptes rattachés	894	894	-	-
Personnel et comptes rattachés	190	190	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	260	260	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	139	139	-	-
Autres dettes	421	421	-	-
Produits constatés d'avance	69	69	-	-
Total	53 117	17 765	35 352	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice en k€	-	-	-	-
Emprunts remb. en cours d'exercice en k€	12 513	-	-	-

(1) Dont 9 910 milliers d'euros liés au comptes courants entre LVL Médical Groupe et ses filiales.

Il n'y a pas d'opération de couverture de taux s'agissant d'emprunts souscrits sur le territoire national. Depuis la signature du protocole du 23 décembre 2003, les banques bénéficiaires de covenants ont renoncé à invoquer ces clauses jusqu'au 30 juin

2005 (covenants signés en septembre 2003 sous le n° D 03-791-R01). A l'occasion de la réunion qui s'est tenue au cours du premier semestre 2005, le Groupe a obtenu des banques un délai complémentaire pour renégocier ces covenants.

Note 6 – Emprunts obligataires

6.1 Emprunt obligataire Océane

LVL Médical Groupe a émis le 30 juin 2000 un emprunt obligataire en euros représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale de 50,30 euros. 974 156 obligations ont ainsi été émises pour un montant de 49 millions d'euros. Lors de l'émission de l'emprunt, la prime de remboursement n'a pas été comptabilisée en raison du caractère incitatif du montage mis en place en faveur de la conversion des obligations en actions.

Compte tenu de la situation boursière du titre LVL Médical Groupe au 30 septembre 2001 et de son évolution au 30 septembre 2002, une provision nette d'impôt a été comptabilisée pour un montant de 5,3 millions d'euros correspondant à la totalité de la prime de remboursement relative aux Océanes non converties, déduction faite des 125 801 Océanes rachetées par la société au cours de l'exercice 2002 et destinées à être annulées. Sur le premier semestre 2004, 2 500 obligations ont été rachetées en vue de leur annulation. Au 30 septembre 2004 il restait 698 244 obligations à convertir.

Lors de l'assemblée générale des obligataires du 27 juillet 2004, les termes et conditions des Océanes 2000/2005 ont été modifiés : la maturité de ces Océanes a été repoussée au 1^{er} octobre 2010 et la prime de remboursement a été annulée en totalité. La provision de 5,3 millions d'euros nette d'impôt a donc été reprise au cours de l'exercice 2003/2004.

Depuis la clôture du 30 septembre 2004, LVL Médical a finalisé la restructuration de son endettement obligataire par le lancement d'une Offre Publique d'Echange visant les Océanes 2000/2005 (cf. note d'information - visa AMF n° 04-781 en date du 23 septembre 2004). L'O.P.E. s'est déroulé du 27 septembre au 15 octobre 2004 et plus de 98% des titres en circulation ont été apportés à l'Offre.

En conséquence, 685 346 nouvelles Océanes d'un nominal de 41 euros ont été mises en circulation dans le cadre de l'OPE pour un montant total de 28,1 millions d'euros à échéance Octobre 2009 (coupon de 4,5% par an / parité de 4,18 actions par Océane). Il reste également en circulation 12 898 anciennes Océanes d'un nominal de 50,30 euros qui n'ont pas été apportées à l'offre pour un montant de 0,6 millions d'euros à échéance Octobre 2010 (coupon de 2,5% par an / parité d'une action par Océane). (cf. faits majeurs note 4.1).

Note 7 – Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du Bilan	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation en milliers d'euros	
Produits financiers	10 804	Toutes les sociétés liées
Charges financières	4 123	Toutes les sociétés liées
Participations	29 462	Toutes les sociétés liées
Créances rattachées à des participations	32 555	Toutes les sociétés liées
Créances clients et autres créances	2 521	Toutes les sociétés liées
Dettes diverses	9 908	Toutes les sociétés liées

Note 8 – Détail des produits à recevoir

Les produits à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant	
	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Intérêts à recevoir sur dépôt à terme	0	0
Intérêts à recevoir sur certificats dépôt négociables	0	0
Coupons des obligations propres	0	0
Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	476	1 032
Groupe et associés		
Intérêts à recevoir sur comptes courants Groupe	232	216
Intérêts à recevoir sur compte bloqué LVL Médical UK	-	0
Intérêts à recevoir sur paiements différés cessions titres	0	0
Total	708	1 248

Note 9 – Détail des avoirs à recevoir

Les avoirs à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Avoirs à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant	
	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Avoirs à recevoir Remise Fournisseur Accordée (RFA)	0	215
Avoirs à recevoir frais généraux	54	508
Avoirs à recevoir frais déplacement	-	-
Avoirs à recevoir maintenance informatique	-	0
Avoirs à recevoir marketing	-	-
Total	54	723

Note 10 – Détail des charges à payer

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montant	
	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23	45
Emprunts et dettes financières divers	89	-
Intérêts débiteurs	4	1
Fournisseurs et comptes rattachés	218	1 417
Personnel et comptes rattachés	180	160
Sécurité sociale et autres organismes	61	52
État et autres collectivités publiques	49	62
Groupe et associés	709	38
Autres dettes	421	1 531
Total	1 754	3 306

Note 11 – Détail des charges et produits constatés d'avance au 30 septembre 2005

	Charges en milliers d'euros	Produits en milliers d'euros
Charges et produits constatés d'avances		
Charges d'exploitation	-	-
Fournitures administratives	-	-
Locations financières	69	69
Assurance	-	-
Imprimerie	-	-
Charges diverses d'exploitation	61	-
Charges financières		
Intérêts	-	-
Total	130	69

Note 12 – Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges à répartir sur plusieurs exercices	Montants en milliers d'euros	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	709	Durée de remboursement emprunt
Total	709	

Note 13 – Capital social, primes et réserves

13.1 Composition du capital social

Différences catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	10 611 764	2 398 711	-	0,35 €
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire sans de droit de vote	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissements	-	-	-	-

Augmentation de capital de 2 398 711 titres suite à l'opération d'échange des nouvelles Océanes 2005/ 2009 contre les anciennes Océanes 2000/2005.

13.2 Primes et réserves

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros	Variation en milliers d'euros
Primes d'émission ⁽¹⁾	17 926	13 162	4 764
Primes de conversion d'obligation	31 071	31 071	-
Réserve légale	288	288	-
Autres réserves	2 480	2 480	-
Report a nouveau	(43 099)	(45 742)	2 643

(1) Augmentation du poste Primes d'émission de 5 534 milliers d'euros suite à l'opération d'échange visant les Océanes 2000/2005 diminué par les frais d'augmentation de capital d'un montant de 770 milliers d'euros soit une variation de 4 764 milliers d'euros.

Note 14 – Conventions de prestations

Une convention de prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction lie les sociétés suivantes à la société holding LVL Médical Groupe :

- LVL Médical Centre Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Ouest
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Corse
- Bard Assistance

Les comptes de LVL Médical Groupe comprennent des produits résultant des conventions de gestion pour 7 183 milliers d'euros pour la France. Il a été décidé de ne plus facturer de convention de gestion à l'Allemagne sur l'exercice 2004/2005.

Une convention de prestations de direction lie LVL Médical Groupe et la société JCL Finances.

A ce titre, LVL Médical Groupe a constaté en charge sur l'exercice 1 155 milliers d'euros.

Note 15 – Crédit bail et location financière

	Montant	
	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Crédit-bail		
Redevances en charges sur l'exercice	7	0
Redevances hors taxes récupérables restant dues		
• A moins d'un an	11	0
• A plus d'un an et cinq ans au plus	16	0
• A plus de cinq ans	0	0
Location financière		
Redevances en charges sur l'exercice	1 314	475
Redevances hors taxes récupérables restant dues		
• A moins d'un an	1 428	792
• A plus d'un an et cinq ans au plus	1 475	1 048
• A plus de cinq ans	0	0

Note 16 – Détail des charges et produits financiers

Résultat financier net	Montant	
	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Total des produits financiers	11 267	7 087
Dotations financières aux amortissements et provisions (note 2 – Etat des provisions)	3 773	1 801
Intérêts et charges assimilées	1 986	2 940
Autres charges et produits financiers	4	236
Total	5 504	2 110

Note 17 – Détail des charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel net	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Charges diverses consécutives à l'annulation d'Océanes		-
Plus-values sur cession d'actifs		-
Moins-values sur cession d'actifs	(552)	(159)
Autres charges et produits exceptionnels ⁽¹⁾	(554)	(630)
Total	(1 106)	(789)

(1) Détail du poste autres charges et produits exceptionnels

Produits exceptionnels :	
- Régularisation MAD 2001	47 milliers d'euros
- Reprise provision – dotation provision	897 milliers d'euros
<u>Total produits</u>	<u>944 milliers d'euros</u>

Charges exceptionnelles :	
- Pénalités diverses	14 milliers d'euros
- Charge complémentaire sur cession UK	1 388 milliers d'euros
- Affaire Cramif honoraires	41 milliers d'euros
- Régularisation MAD 2001	52 milliers d'euros
- Régularisation comptes fournisseurs	3 milliers d'euros
<u>Total charges</u>	<u>1 498 milliers d'euros</u>

Solde autres charges et produits exceptionnels (554) milliers d'euros

Note 18 – Impôt société et intégration fiscale

18.1 Impôt société

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices de la société holding LVL Médical Groupe en milliers d'euros

Résultat avant impôt	Montant	Théorique	Impôts Report déficitaire (imputé ou compensé)	Du	Résultat net	
					Théorique	Comptable
Courant	5 688	1 896	(1896)	0	3 792	5 688
Exceptionnel LT	4 953	941	(941)	0	4 012	4 953
Exceptionnel CT	(553)	(184)	184	0	(369)	(553)
Total	10 088	2 653	(2 653)	0	7 435	10 088

Compte tenu de l'intégration fiscale et des déductions et réintégrations fiscales, le montant de l'impôt figurant dans ce tableau n'est pas identique à l'impôt figurant dans les comptes de LVL Médical Groupe (voir ci-dessous).

18.2 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} octobre 1996, la société LVL Médical Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale en France.

Au 30 septembre 2005, le Groupe fiscal formé par la tête de Groupe, LVL Médical Groupe, est constitué des filiales suivantes :

- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Immo
- DPF
- LVL (ex D'médica)

Le résultat fiscal d'ensemble fait ressortir un résultat de 7,6 millions d'euros.

L'économie d'impôt réalisée par LVL Médical Groupe, provenant notamment de l'ensemble des déficits fiscaux des sociétés du Groupe, a été comptabilisée au 30 septembre 2005 dans les comptes de la S.A. LVL Médical Groupe pour 968 milliers d'euros.

Note 19 – Engagements financiers

Engagements donnés	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	Bénéficiaire	au 30 septembre 2004 en milliers d'euros
Engagement en matière de retraite	6		4
Engagement en matière de DIF	28		0
Total	34		4

Le montant des droits acquis par les salariés à l'âge légal de départ à la retraite et actualisé au 30 septembre 2005 s'élève à 19 milliers d'euros. Le montant des droits acquis par les salariés au 30 septembre 2005 s'élève à 5,7 milliers d'euros. La gestion des droits est interne à la société LVL Médical Groupe.

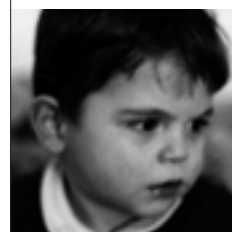
Suite à la mise en place en 2005 du DIF (Droit Individuel de Formation), le montant des droits acquis par les salariés au 30 septembre 2005 s'élève à 27,6 milliers d'euros.

Engagements reçus	au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	Reçu de...	Autres
-------------------	---	------------	--------

Cautions

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunt 0,30 M€ BFCC	300	SCI 34 Rue Viret	Caution hypothécaire
Emprunt 0,61 M€ BDPME	0	LVL Immo	Caution hypothécaire
Emprunt 0,30 M€ BDPME	316	JCL Finances	Caution solidaire



Note 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles

Nature de la dette	Montant garanti au 30 septembre 2005 en milliers d'euros	Montant garanti au 30 septembre 2004 en milliers d'euros	Nature de la sûreté consentie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
Emprunt 1 M€ SG	1 000	1 000	Nantissement des 800 actions SA LVL Immo Délégation de garantie de passif sur rachat locaux Roosevelt
Emprunt 0,68 M€ SG	684	684	Nantissement titres société allemande Körner et Wagner
Emprunt 0,31 M€ SG	307	307	Nantissement titres société allemande Körner et Wagner
Emprunt 1 M€ BFCC	1 000	1 000	Nantissement titres société LVL Médical Deutschland
Emprunt 3,81 M€ Crédit Lyonnais	3 811	3 811	Nantissement actions sociétés DOMEDIC, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Sud - Cession de créance LVL Médical Groupe de 4,21 M€ (27,6 MF)
Emprunt 3,81 M€ Crédit Agricole	3 811	3 811	Nantissement actions sociétés DOMEDIC, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Sud - Cession de créance LVL Médical Groupe de 4,21 M€ (27,6 MF)
Emprunt 3,81 M€ BNP	3 811	3 811	Nantissement actions sociétés DOMEDIC, LVL Médical Ouest, LVL Médical Paris et Nord, LVL Médical Sud - Cession de créance LVL Médical Groupe de 4,21 M€ (27,6 MF)
Emprunt 1 M€ BDPME	1 000	1 000	Nantissement actions LVL Médical Deutschland
Total nantissements (I)	15 424	15 424	
Emprunt 0,30 M€ BFCC	305	305	Caution hypothécaire
Emprunt 0,15 M€ BDPME	0	76	Caution hypothécaire LVL Immo
Total cautions hypothécaires (II)	305	381	
Emprunt 0,68 M€	684	684	Caution gagiste LVL Médical Deutschland + nantissement Körner et Wagner + la délégation de la garantie
Emprunt 0,30 M€ BFCC	305	305	Caution
Emprunt 0,91 M€ BRA	0	274	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,21 M€ BRA	269	269	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,53 M€ BRA	0	533	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,15 M€ BRA	152	152	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,86 M€ BNP	860	860	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,228 M€ BNP	228	228	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,320 M€ BNP	320	320	Caution (ex AXEL SA)
Emprunt 0,762 M€ SG	762	762	Caution LVL Immo
Emprunt 0,076 M€ SG	0	76	Caution LVL Immo
Emprunt 0,068 M€ SG	0	68	Caution LVL Immo
Emprunt 0,228 M€ SG	0	228	Caution LVL Immo
Emprunt 0,076 M€ SG	0	76	Caution LVL Immo
Emprunt 0,610 M€ SG	0	610	Caution LVL Immo
Emprunt 0,350 M€ BNP	0	350	Caution LVL Médical Sud
Total cautions (III)	3 580	5 795	
Emprunt 1 M€ BFCC	20	20	Contre garantie SOMUDIMEC à 100 %
Emprunt 0,30 M€ BFCC	6	6	Contre garantie SOMUDIMEC à 100 %
Emprunt 0,30 M€ BFCC	6	6	Contre garantie SOMUDIMEC à 100 %
Total contre garantie (IV)	32	32	
Total (I) + (II) + (III) + (IV)	19 341	21 632	

Note 21 – Rémunérations et effectifs de la société

21.1 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005 aux organes de direction se sont élevés à 1 155 milliers d'euros.

21.2 Effectifs de la société

Au 30 septembre 2005, l'effectif de la société LVL Médical Groupe s'élève à 52 personnes ETP (Equivalent Temps Plein) dont 20 cadres.

Note 22 – Tableau de financement LVL Médical Groupe

	30 septembre 2005 en milliers d'euros	30 septembre 2004 en milliers d'euros
1 - Ressources		
Résultat net comptable	5 462	2 643
+ Dotation aux amortissements & provisions	4 619	3 387
- Reprise sur charges calculées	(11 073)	(6 189)
+/- Moins-values & plus-values / cession d'actif	553	158
- Réévaluation titres suite à échange titres	-	-
Capacité d'autofinancement	(439)	(1)
Autofinancement net	-	-
Prix de cessions ou réduction d'éléments actif immobilisé	529	691
Augmentation de capital - Apports	0	0
Augmentation de dettes financières	-	-
Variation des créances rattachées aux participations	3 832	0
Total des ressources	3 922	690
2 - Emplois		
Prélèvements sur le capital - Dividendes	0	0
Achats d'éléments de l'actif immobilisé	716	14 446
Frais d'augmentation de capital	770	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	200	625
Remboursement des dettes financières	5 639	6 418
Total des emplois	7 325	21 489
3 - Variation du fonds de roulement net global	(3 403)	(20 799)
Origine de la variation de trésorerie		
	Début	Fin
Actif circulant		
Stocks	-	-
Créances clients	4 459	267
Autres créances	4 698	4 441
Dettes (hors emprunt et concours bancaire)		
Fournisseurs	3 875	894
Autres dettes	2 300	1 082
1 - Besoin en fonds de roulement	2 982	2 732
2 - Fonds de roulement net global	10 024	6 621
3 - Trésorerie disponible - concours bancaire	7 042	3 889

Note 23 – Liste des filiales et participations

Informations financières en milliers d'euros	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

LVL Médical Centre-Est	157	(182)	98,01	4 966	3 761	3 315	-	9 489	624	0
LVL Médical Est	44	3 408	99,67	1 214	1 214	0	-	12 003	1 824	350
LVL Médical Sud	407	823	99,70	10 327	1 234	3 961	850	8 919	1 257	0
LVL Médical Paris et Nord	1 011	2 528	99,88	21 009	13 308	5 131	-	20 126	3 656	0
LVL Médical Ouest	178	2 670	99,91	3 185	3 185	2 439	-	9 393	1 365	0
LVL Médical Corse	38	(515)	97,40	37	-	740	-	882	44	0
LVL (ex D'Médica)	154	6 331	99,39	11 131	6 380	0	-	0	124	0
LVL net	450	(1 382)	91,00	432	0	940	-	72	(31)	0
SA DPF	38	(77)	99,80	704	-	39	-	0	(6)	0
SA LVL Immo	122	233	98,88	1 584	355	505	0	28	(472)	0
LVL Médical Deutschland GmbH	5 705	(9 666)	100,00	7 642	-	6 483	-	0	(285)	0
LVL Beteiligungs GmbH	25	(116)	100,00	25	25	187	-	0	(108)	0

Note 24 – Obligations d'établissement des comptes consolidés

La société LVL Médical Groupe établit des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France.

La liste des sociétés intégrées au Groupe consolidé est détaillée en note 23.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés le 16 décembre 2005.

Note 24 – Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des opérations	2001 en milliers d'euros	2002 en milliers d'euros	2003 en milliers d'euros	2004 en milliers d'euros	2005 en milliers d'euros
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 471	2 875	2 875	2 875	3 714
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 104 019	8 213 053	8 213 053	8 213 053	10 611 764
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	1 008 450	808 364	808 364	698 244	2 877 644
- par exercice de droits de souscription	0	1 300 000	1 300 000	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	9 890	10 750	11 693	9 884	8 287
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	6 950	1 473	(7 154)	(1 243)	(1 873)
Impôt sur les bénéfices	(940)	(1 104)	(1 222)	(1 149)	(938)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	122	105	(48)	65	58
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(2 397)	242	(45 742)	2 643	5 462
Résultat distribué	1 628	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions) en euros	0,86	0,51	(0,92)	(0,15)	(0,18)
Résultat après impôts et charges calculées en euros	(0,30)	0,08	(5,44)	0,32	0,51
Dividende attribué à chaque action en euros	0,20	-	-	-	-
Personnel					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	94	104	90	52	59
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 617	2 716	2 776	2 082	1 688
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 095	1 299	1 225	790	730

3. Texte des résolutions

3.1 - Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005 tels qu'ils ont été présentés et dont le résultat est constitutif d'un bénéfice de 5 461 979,98 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, en outre, que les comptes de l'exercice écoulé comportent un montant non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du code général des impôts s'élevant à 1 941 euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 septembre 2005, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Exercice	Nombre de Titres	Valeur Nominale	Dividende	Avoir fiscal	Revenu
30 septembre 2002	8 213 053	0,35 €	-	-	-
30 septembre 2003	8 213 053	0,35 €	-	-	-
30 septembre 2004	8 213 053	0,35 €	-	-	-

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations ou conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration à l'effet de passer ces conventions.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la SA Joye, représentée par Monsieur Claude Joye, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la SA Sofragec, représentée par Monsieur Bruno Barbe.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne acte au Président de la lecture de son rapport sur le contrôle interne établi en application des dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68 alinéa 7 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale donne également acte de la lecture par les Commissaires aux Comptes de leur rapport sur le rapport du Président sur le contrôle interne.

Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2005, soit la somme de 5 461 979,98 euros, comme suit :

En intégralité au poste « report à nouveau » soit :
5 461 979,98 euros

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Benjamin Lavorel, arrivant à échéance, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide l'attribution aux Administrateurs, sous la responsabilité de son Président, de jetons de présence, dans la limite d'une enveloppe globale de 8 000 euros par exercice, et ce à compter de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, vu les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les articles 241-1 à 241-6 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et sous réserve d'établissement et de publication des documents d'information préalable prévus en la matière par les textes susvisés, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société, sous réserve que ces achats ne conduisent pas la société à dépasser le seuil autorisé de détention à titre d'auto-contrôle de 10% du nombre total des actions composant le capital social (à ce jour composé de 10 611 754 actions).

Cette autorisation est donnée pour une durée maximale de dix huit mois à compter de ce jour et remplace, après adoption, l'autorisation antérieure encore en vigueur donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 septembre 2004 et tendant aux mêmes fins.

Les acquisitions d'actions, quelque soient leurs modalités, pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- Régulariser le cours de bourse de l'action LVL Médical Groupe par intervention systématique en contre tendance ;
- Remettre les actions aux bénéficiaires de droits attachés à des valeurs mobilières dont ils sont titulaires et donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions existantes de la société
- Octroyer des options d'achat d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et de son Groupe
- Proposer aux salariés d'acquérir ou attribuer des actions directement ou par l'intermédiaire d'un plan d'épargne d'entreprise, dans le cadre des dispositions légales ;
- Utiliser les actions, dans le cadre d'opérations de croissance externe, notamment comme moyen d'échange ou de paiement
- Utiliser les actions à titre de rémunération d'opérations de restructurations, et notamment de fusion, dans le respect de la réglementation boursière ;
- Annuler les actions acquises sous réserve de l'adoption de la résolution suivante ;
- Conserver les actions, les céder ou les transférer, dans le cadre d'une gestion active de ses fonds propres et au regard de ses besoins de financement

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres ou par l'utilisation de produits dérivés, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique, sous réserve de la réglementation en la matière.

Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées, échangées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres ou par l'utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique sous réserve des périodes d'abstention.

Elles pourront également être annulées dans les conditions légales et sous réserve de l'adoption de la résolution suivante.

Le prix maximum d'achat est fixé à 18 euros et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 7 euros par action.

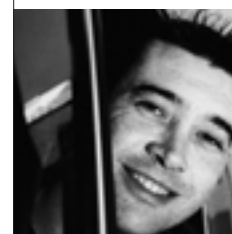
A l'exécution intégrale de ce programme, et compte tenu de la détention à ce jour de 56 457 actions d'autocontrôle, correspondrait un montant maximal de fonds engagés en vue du rachat de 18 084 942 euros.

En cas d'augmentation du capital social par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de passer tous ordres de Bourse, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il y aura lieu.



3.2 - Dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, sous réserve de l'approbation de la neuvième résolution, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à réduire le capital social de la société dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce, par annulation, en une ou plusieurs fois, d'actions de la société acquises en vertu de l'autorisation donnée aux termes de la dite neuvième résolution ou en vertu d'autorisations de même nature antérieurement données.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser de telles réductions de capital social, en arrêter le montant dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, en fixer les modalités, notamment au regard de l'imputation de la différence entre le montant nominal des titres annulés et leur valeur comptable sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à toute mise à jour des statuts et à toute formalité de publicité ou autre, et généralement faire tout le nécessaire.

Cette autorisation expirera au plus tard dans un délai de 18 mois à compter de son adoption.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il y aura lieu.

4. Rapport du Président à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

L'article L621-18-3 du code Monétaire & Financier, résultant de l'article 122 de la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, fait obligation à toute personne morale faisant appel public à l'épargne, quelle que soit sa forme juridique, et soumise au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), de fournir des informations relatives aux conditions de préparation & d'organisation des travaux du Conseil, aux procédures de contrôle interne mise en place par la Société, en particulier les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable & financière.

4.1 - Conseil d'administration : préparation et organisation de ses travaux

4.1.1 Composition au 13 décembre 2005

Nom	Fonction	Echéance
Jean-Claude LAVOREL	Président du Conseil d'Administration Directeur Général	Mars 2011 (ou AGO Ex. clos le 30/09/2010)
Stanislas LAVOREL	Administrateur Directeur Général Délégué	Mars 2011 (ou AGO Ex. clos le 30/09/2010)
Jacques CAMBET	Administrateur	Mars 2010 (ou AGO Ex. clos le 30/09/2009)
Gilles COPIN	Administrateur	Mars 2008 (ou AGO Ex. clos le 30/09/2007)
Jacques MIGNOT	Administrateur	30 septembre 2008 Ex. clos le 30/09/2007)
Benjamin LAVOREL	Administrateur	Mars 2006 (ou AGO Ex. clos le 30/09/2005)

Messieurs Benjamin Lavorel, Gilles Copin, Jacques Mignot et Jacques Cambet n'exercent pas de fonctions au sein du Groupe.

Messieurs Copin, Mignot et Cambet disposent d'une expérience établie de la vie des affaires, qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant.

Il n'a pas été versé de jetons de présence aux administrateurs, pas plus qu'ils ne sont vus confier par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

4.1.2 Travaux du Conseil durant l'exercice clos le 30 septembre 2005

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Les travaux du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe sont menés et conduits sous l'impulsion de son Président, lequel exerce aussi les fonctions de Direction Générale en liaison avec le Directeur Général délégué.

De manière générale et sauf cas d'urgence, parallèlement à la convocation proprement dite des membres du Conseil, la Direction procède à l'information individuelle de chaque administrateur relativement à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, de manière à ce que le Conseil puisse mener ses travaux en ayant disposé de tous éléments utiles dans des délais suffisants.

Les orientations stratégiques du Groupe sont débattues en Conseil d'Administration, notamment sur le plan « activité » et « finances ».

4.1.3 Direction

Direction du Groupe

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Gilbert HABY	Directeur Général Délégué (non Administrateur)
Séverine METZELER-DUHR	Directeur Communication et Développement
Marc LE DOZE	Direction Financière

Comité de Direction

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Marc LE DOZE	Chief Financial Officer
Séverine METZELER-DUHR	Directeur Communication et Développement
Joël KHALIFA	Responsable du Développement National
Larbi HAMIDI	Directeur LVL Médical Paris et Nord
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Jean-Pierre PAVY	Directeur LVL Médical Ouest
Cédric LESSER	Directeur LVL Médical Sud
Christophe BOUTELOUP	Directeur LVL Médical Centre Est
François VIALA	Responsable Informatique
Régis MÉHOU-LOKO	Responsable des Ressources Humaines
Patrick COLOMBIÉ	Directeur des Opérations et de la Qualité

Aux comités de direction, peut également intervenir tout autre membre du personnel pouvant apporter des précisions sur les points à l'ordre du jour.

Le comité de direction s'est réuni à 14 reprises au cours de l'exercice 2005.

4.2 - Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code du commerce, nous vous rendons compte du système de contrôle interne en place dans le Groupe LVL Médical. Les dispositifs de contrôle interne décrits ci-dessous s'appliquent uniformément sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

4.2.1 Objectifs du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des dispositifs mis en place par la société visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il vise, notamment, à obtenir une assurance raisonnable sur les objectifs suivants :

- > Le respect du cadre défini par les lois, règlements et par les valeurs internes à la société
- > La prévention et la maîtrise de l'ensemble des risques de la société, non seulement dans les

domaines comptables et financiers, mais également dans les domaines opérationnel et stratégique.

- > La fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.2.2 Documents de référence du contrôle interne

Références légales et réglementaires spécifiques à l'activité du Groupe LVL Médical

- > La Convention nationale de Tiers Payant organisant les rapports entre les Caisses Régionales d'Assurance Maladie et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrits aux titres I et IV de la LPP
- > La LPP - Liste des Produits et Prestations remboursables par les organismes de sécurité sociale, qui comprend un ensemble d'arrêtés ministériels fixant :
 - la liste ou la nomenclature des fournitures et appareils qui peuvent être pris en charge au titre des prestations sanitaires, avec éventuellement les indications médicales auxquelles peut être subordonnée leur prise en charge
 - le tarif de responsabilité des organismes d'assurance maladie applicables à ces fournitures et appareils ainsi qu'à leur renouvellement, réparation et adaptation éventuelle.
 - le cahier des charges des prestations et / ou ventes (suivi, coordination, éducation techniques, astreinte etc.)
- > L'arrêté du 17 novembre 2000 (J.O du 25 novembre 2000) relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical
- > Le code de la santé publique - article L. 5212-1 relatif aux conditions de maintenance des dispositifs médicaux
- > Les vigilances réglementaires
 - Code de la santé publique (article R. 665-48) - Matériorvigilance
 - Code de la santé publique (article R. 5121) - Pharmacovigilance
- > Le Guide des bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux - Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France - 1998.

Référence qualité

- > Norme NF EN ISO 9001:version 2000 : exigences des systèmes de management de la qualité

Références internes

- > Le Manuel des procédures : référentiel documentaire structuré rassemblant les référentiels, supports d'enregistrement, procédures & instructions applicables dans le Groupe LVL Médical et validés par la Direction Générale, au niveau comptable, administratif, logistique, sanitaire, prise en charge et suivi d'un patient :
 - Procédures administratives et comptables : Gestion des dossiers patients, facturation et télétransmission du chiffre d'affaires, recouvrement des créances impayées, investissements, inventaires physiques des stocks, établissement des comptes consolidés, procédure de contrôle de la fiabilité des états financiers, pouvoirs bancaires etc.
 - Procédures techniques : Matériorvigilance et pharmacovigilance, maîtrise des risques de contamination, nettoyage - désinfection et contrôle d'un appareil en retour de chez un patient, traitement des réclamations et non-conformités et suivi des actions correctives etc.
 - Procédures détaillées de prise en charge et de suivi d'un patient, conformément aux exigences réglementaires et aux engagements de la charte LVL Médical, pour l'ensemble de nos activités perfusion, nutrition, insulinothérapie et respiratoire.
 - Procédures de gestion des risques, gestion des plaintes et réclamations, gestion des projets Groupe etc.
- Ces documents de références internes ont été conçus en groupes de travail associant tous les métiers de l'entreprise.
- > La Charte LVL Médical qui définit valeurs et code de conduite.

4.2.3 Les acteurs du Contrôle Interne

> La Direction Générale

du Groupe, est chargée de conduire la stratégie de l'entreprise et de contrôler sa correcte application. Elle définit, en collaboration avec le management, la politique annuelle déclinant la mise en place des objectifs stratégiques du Groupe pour l'exercice. Elle revoit et valide en liaison avec les directeurs et responsables du Groupe, leur budget annuel.

Animé par le Président Directeur Général, le **Comité de Direction** réunit chaque mois le Directeur Général, les Directeurs de Zone et les principaux responsables de service.

L'instance traite de la marche de l'entreprise, des performances des différentes activités et des différentes zones, des écarts entre les résultats réels et ceux budgétés, des principaux postes de charges d'exploitation ainsi que des plans d'actions nécessaires pour corriger les écarts constatés. Un compte rendu est rédigé après chaque Comité de Direction, reprenant les points évoqués et actions à entreprendre.

> Le Directeur de Zone

responsable de sa filiale, a en charge l'application des directives de la Direction Générale et le management de l'ensemble des processus supports décentralisés et de réalisation du service.

Chaque Directeur de Zone organise, mensuellement, des comités de pilotage réunissant l'ensemble des responsables de la zone afin de communiquer sur les décisions prises lors des Comités de Direction, de faire un suivi périodique des activités et de l'avancée dans la réalisation des objectifs de chacun, de la maîtrise des risques et de l'amélioration continue de la prestation.

> Le Responsable du Développement National

est en charge du pilotage des équipes de développement et de l'atteinte des objectifs de développement fixés par la direction générale. Il anime les équipes de délégués régionaux du Groupe, met en place et effectue des suivis d'indicateurs de performance par filiale et rend compte en comité de direction.

> Le Responsable des Ressources Humaines

est responsable de l'application des lois, règlements et accords sociaux.

Il détermine, en collaboration avec la Direction Générale, la politique Ressources Humaines au sein de l'entreprise et la met en application :

- Politique de gestion des compétences
- Plan de formation annuel
- Relation avec les partenaires sociaux

Conformément à la réglementation, il pilote la mise à jour du Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels qui contribue à améliorer la prévention des risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des salariés du Groupe.

> Le Chief Financial Officer (CFO),

responsable de la Direction Financière s'appuie, pour l'exercice de son contrôle, sur un service comptable,

un responsable consolidation, une équipe contrôle de gestion Groupe, un responsable achat et un responsable des systèmes d'information.

Il est chargé de l'élaboration et du suivi de l'information comptable et financière, de l'établissement des comptes consolidés et des relations avec les partenaires financiers. Il est responsable du processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Il coordonne également le processus budgétaire et les reportings mensuels du Groupe.

Le CFO est en charge du suivi et de la mise à jour des provisions pour risques et pour charges et des engagements hors bilan du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225.35 du code de commerce, chaque nouvel engagement hors bilan fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

• Le Directeur Comptable

encadre le service comptabilité, centralisé au siège. Il a en charge :

- Le suivi et le contrôle de l'ensemble des travaux comptables du Groupe* ainsi que les déclarations fiscales dans le respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale
- La vérification du respect des procédures Groupe
- La gestion de la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe
- Le contrôle de l'ensemble des flux financiers du Groupe
- La production des comptes sociaux semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers

* Exceptée la facturation, délocalisée en filiale sur les plates-formes administratives.

Le service est organisé dans le respect du principe de séparation des tâches incompatibles.

Une procédure d'arrêté des comptes a été mise en œuvre afin de renforcer les procédures de clôture au moyen d'un programme précis d'arrêté des comptes.

• Le responsable consolidation

est en charge de la production des comptes consolidés.

Les comptes consolidés Groupe sont établis en interne, selon les normes CRC 99-02, par le responsable consolidation Groupe et conformément à la procédure formalisée de consolidation des comptes reprenant les règles et méthodes comptables, liasses de consolidation et planning.

Outil de consolidation : logiciel de consolidation Reflex de la société AS Groupe, logiciel certifié par l'ordre des experts comptables.

• L'équipe contrôle de gestion

Les deux contrôleurs de gestion Groupe ont en charge l'élaboration des budgets annuels en collaboration avec les directeurs de zone ainsi que le suivi et l'analyse des écarts mensuels réels / budgétés.

Le processus de construction budgétaire est lancé en juin pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Sur la base des réalisations de l'année précédente, chaque responsable prépare le budget prévisionnel de l'exercice. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs stratégiques du Groupe et est validé par le Président en Comité de Direction.

En cours d'année, un système de reporting est diffusé tous les mois, établissant l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque responsable.

Le suivi réel / budgété vise, notamment :

- le suivi mensuel des écarts entre chiffre d'affaires réel et budgété par activité et par agence
- le suivi mensuel des écarts constatés sur les postes de charges d'exploitation
- les écarts sur investissements

L'analyse du reporting mensuel avec chaque Directeur de Zone, permet de limiter les risques, de détecter d'éventuelles anomalies très rapidement et de prendre rapidement les décisions de gestion afin de rétablir, le cas échéant, la situation.

La mise en place programmée sur l'exercice d'un nouveau logiciel de reporting et de consolidation va permettre d'harmoniser les différents référentiels financiers de l'entreprise, enrichir le pilotage financier du Groupe et faciliter la prise en compte des nouvelles normes IFRS.

• **Le responsable achat** contrôle et autorise notamment :

- les investissements et achats de matériels médicaux de l'ensemble des filiales,
- l'homologation des matériels médicaux auprès des fournisseurs,
- la conformité des prix facturés avec les conditions négociées.

> **Le Responsable des Systèmes d'Information**

est en charge de la sécurité, de la maintenance et de l'évolution des systèmes d'information du Groupe.

Une charte informatique s'impose à l'ensemble des salariés du Groupe LVL Médical. Elle a pour finalité d'exposer les différentes règles à respecter afin d'assurer la sécurité des systèmes d'information.

La Direction Informatique pilote la mise en place d'une politique de sécurité visant l'optimisation et la fiabilisation de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe.

> **Le Directeur des Opérations et de la Qualité**

Sous la responsabilité de la Direction Générale, il est responsable de la mise en œuvre du management par la qualité au sein de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe LVL Médical. Il est responsable de l'homogénéisation de l'organisation des filiales du Groupe afin de garantir le niveau de qualité et d'assurer l'organisation la plus efficace et la plus rentable.

Des comités de pilotage, mis en place sur l'exercice 2004/2005, réunissent, chaque mois, l'ensemble des responsables du Groupe. Le but est de décliner les orientations stratégiques définies par la Direction Générale, de piloter les projets d'amélioration du Groupe, de définir des méthodologies communes et de faire des points précis sur les avancées réalisées.

Une revue de direction est organisée une fois par an entre le Président, le Directeur Général et le Directeur Qualité afin de faire un état des lieux sur les réalisations concrètes de l'année écoulée et de définir les objectifs de la politique qualité du prochain exercice.

• **Le référent et les correspondants qualité zone**

Un référent qualité national est relayé par des correspondants qualité terrain zone et agence.

Ils réalisent des audits internes, tant au niveau administratif que technique.

Un rapport d'audit qualité, récapitulant les points d'amélioration relevés, est émis et diffusé aux responsables des entités auditées, au Directeur de Zone et au directeur des opérations et de la qualité. Un plan d'action est ensuite élaboré par les équipes terrain, sous la responsabilité du Directeur de Zone.

• **Les affaires réglementaires**

Sous la responsabilité de la direction des opérations et de la qualité, le rôle de l'équipe est d'informer et de former le personnel sur les obligations liées à l'exercice de l'activité du Groupe, d'assurer une veille réglementaire et d'informer les professionnels des évolutions réglementaires, de proposer un accompagnement juridique des managers, de mettre en place des outils (procédures, outils d'autocontrôle etc.) facilitant le respect de la réglementation et de suivre, avec les avocats du Groupe, les éventuels litiges liés à la réglementation du métier de la société.

> **Les pharmaciens**

Les pharmaciens sont responsables de la mise en œuvre et du respect de la réglementation liée aux Bonnes Pratiques de Dispensation d'Oxygène (BPDO).

Des auto-inspections sont régulièrement effectuées par les pharmaciens afin de contrôler notamment :

- la conformité des locaux et matériels,
- la conformité et tenu à jour des documents,
- la conformité du niveau de formation du personnel technique,
- le respect des procédures,
- la bonne adaptation et le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation d'Oxygène (BPDO).

Ces auto-inspections font l'objet d'un compte rendu écrit, daté et signé, avec détail, le cas échéant, des propositions de mesures correctrices et suivi de leur mise en place.

Le pharmacien intervient également au domicile des patients afin de contrôler le respect par le personnel, de ses instructions et évaluer le fonctionnement du système mis en place.

> L'audit interne

Rattaché à la Direction Générale, l'auditeur interne a comme objectifs de :

- s'assurer de la bonne maîtrise des risques de l'organisation par l'existence d'un système de contrôle interne efficace et fiable,
- s'assurer de l'application des instructions de la direction,
- favoriser l'amélioration des performances.

4.2.4 Eléments externes du contrôle

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de notre activité en lien avec l'Assurance Maladie.

> Nos tutelles, les organismes qui gèrent les remboursements des prestations de sécurité sociale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, organismes complémentaires etc...) effectuent un contrôle pointu sur les factures émises, contrôle renforcé et systématisé avec le développement de la télétransmission (76% de notre chiffre d'affaires) et la mise en place d'une nouvelle LPP sur l'exercice précédent.

> Contrôle des CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) : chaque agence du Groupe a obtenu un agrément de la CRAM, accordé après contrôle du respect des conditions de la Convention (notamment compétence du personnel technique et conformité des locaux)

4.2.5 Faits marquants de l'exercice 2004 / 2005

Optimisation de la filière logistique

pour l'ensemble des filiales du Groupe, sous traitée à un prestataire externe.

- Optimisation des approvisionnements
- Optimisation des flux logistiques

Les mesures mises en place ont amené à une diminution des valeurs en stock de 11,4% entre septembre 2004 et septembre 2005.

Poursuite du développement de la télétransmission des feuilles de soins

La télétransmission des feuilles de soins est un processus qui permet une fiabilisation et une maîtrise totale de la chaîne de facturation, de son émission jusqu'à son règlement. C'est pour cela que le Groupe LVL Médical s'est orienté vers un développement prioritaire de la télétransmission du chiffre d'affaires depuis 2003.

76% de notre chiffre d'affaires est télétransmis vers les organismes sociaux principaux (CPAM, MSA, SSM, SNCF, CNMSS etc.), contre 45% depuis l'initialisation du processus en 2003.

L'auditeur interne du Groupe a, en particulier, pour missions :

- la gestion de projets visant à renforcer le système de contrôle interne du Groupe,
- la réalisation d'audits de conformité ou d'efficacité, sur demande de la Direction Générale,
- la mise en place du management des risques au sein des sociétés françaises du Groupe LVL Médical.

> DRASS : autorise ou non la dispense d'oxygène à domicile

> Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, la société est certifiée ISO 9001 version 2000 et le système de management de la qualité est audité chaque année par un organisme extérieur (BVQI).

> Cette organisation interne est complétée par le contrôle des commissaires aux comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur base annuelle, et délivrent une attestation sur les états financiers consolidés semestriels.

Mise en place d'un management des projets

Sous l'impulsion de la Direction des Opérations et de la Qualité, et afin d'optimiser le pilotage de l'entreprise, le Groupe a mis en place un management des projets Groupe.

Les projets en cours ou prévus sur l'exercice ont été recensés, rattachés aux enjeux stratégiques définis par la Direction, budgétés et planifiés. Des indicateurs d'avancement permettent d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Mise en place d'un management des risques

Afin de renforcer l'efficacité de son système de contrôle interne, l'entreprise a mis en place un processus de management des risques.

Cela a consisté, sur l'exercice, à :

- la formation de l'ensemble des directeurs du Groupe sur le management des risques
- la réalisation de la cartographie des risques majeurs du Groupe avec les directeurs du Groupe : identification, évaluation et analyse des risques majeurs, puis définition d'un système de maîtrise cible pour chaque risque majeur suivi de plan d'actions pour leur mise en place.

4.2.6 Principaux travaux de contrôle interne en cours

Elaboration de la cartographie des risques opérationnels du Groupe, dans un objectif de maîtrise des processus et de renforcement du système de contrôle interne du Groupe :

- Identification des objectifs par processus.
- Identification des risques pouvant remettre en cause l'atteinte des objectifs identifiés
- Recensement de tous les éléments du système de contrôle interne permettant de maîtriser ces risques
- Définition et mise en place des systèmes de maîtrise cible pour chaque risque identifié

Mise en place de tableaux de bord complémentaires permettant le suivi d'indicateurs clés de performance spécifiques à chaque filiale.

Renforcement du service contrôle de gestion et mise en place d'un contrôle de gestion opérationnel afin de renforcer l'efficacité du pilotage des activités.

4.2.7 Système de contrôle interne - Bonitas Holding GmbH & Co.KG (18,6% du CA Groupe)

La holding Bonitas GmbH & Co.KG, filiale allemande du Groupe, est une société qui gère plusieurs services indépendants de soins à domicile situés dans différentes villes ainsi que leurs filiales.

La holding centralise, dans le cadre des services de soins à domicile, l'ensemble des fonctions administratives et financières des filiales. Parmi ces tâches figurent la comptabilité relative aux patients, la comptabilité des salaires et comptabilité financière ainsi que la gestion des opérations de paiement. Outre la direction, sont également établis ici le contrôle de gestion, la gestion du parc automobile et le management par la qualité.

Les instances décisionnelles :

Le comité consultatif et la direction se composent du représentant du LVL Médical Groupe, Monsieur Jean-Claude Lavorel, Madame Martina Krutz, Messieurs Lars Uhlen et Thomas Standare.

Le comité consultatif a été mis en place au 1^{er} janvier 2005. Il se réunit au moins deux fois par an.

Documents de référence du système de contrôle interne

La loi sur les sociétés à responsabilité limitée et la loi sur les sociétés anonymes exigent toutes deux la mise en place d'un système de contrôle interne répondant aux exigences d'une entreprise solide.

L'élément central est le paragraphe 91-alinéa 2 de la loi sur les sociétés anonymes (AktG) qui confie au directoire d'une SA la charge de mettre en place un système de surveillance permettant de déceler rapidement les évolutions pouvant mettre en danger la pérennité de l'entreprise.

Optimisation de la filière technique pour l'ensemble des filiales du Groupe, sous traitée à un prestataire externe, avec comme principal objectif l'optimisation de la gestion du parc matériel et des bus.

Projet IFRS

Une équipe projet « norme IFRS », placée sous la responsabilité du Chief Financial Officer, a été constituée pour travailler sur la mise en conformité de nos comptes consolidés aux normes IFRS. L'équipe est accompagnée par un consultant extérieur, expert en normes IFRS et en accompagnement d'entreprises vers l'application de la réglementation.

Principaux éléments du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne, repose sur les trois points suivants :

- L'implication de l'ensemble des professionnels dans le système de contrôle interne,
- L'évaluation et l'analyse des principaux risques de la société,
- La mise en place et l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de contrôle.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des professionnels de la société. Chaque collaborateur de la société, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Contrôles de premier niveau

Les contrôles de premier niveau sont assurés grâce à la structure de l'organisation de l'entreprise, par exemple : séparation des fonctions, définition précise des tâches et du déroulement du travail, mise en place de contrôles automatisés.

Contrôles des managers

L'ensemble des responsables de l'entreprise est impliqué dans le contrôle interne du processus dont ils ont la responsabilité.

1 - Les définitions de fonctions

La société a mis en place des définitions de fonction détaillant la liste précise des tâches, les attributions au personnel ainsi que les règles d'exécution. Les définitions de fonctions nous donnent une assurance raisonnable quant à la réalisation uniforme des processus récurrents de réalisation du service.

2 - L'application du principe de séparation des fonctions

Dans la répartition des fonctions, le principe de séparation des fonctions incompatibles s'exprime, notamment entre l'exécution et le contrôle d'un processus. Une seule et même personne ne peut, à la fois, mettre en œuvre et contrôler toutes les phases d'un processus.

3 - La sécurité grâce aux documents de référence de la société

Une documentation de référence a été instaurée afin de définir les principaux processus de l'entreprise, garantir un enregistrement complet des données pour la facturation des prestations mais également pour un traitement identique des opérations commerciales.

Son organisation comprend des mesures pour la formation, l'organisation la gestion des flux et le classement des documents.

4 - Les contrôles ponctuels

Pour la réalisation du contrôle et la vérification de son efficacité, des chek-lists avec de nombreuses questions sont utilisées pour la quasi totalité des rapports de la société.

Les tâches présentant des risques de perte d'informations ou de valeurs ainsi que des risques d'erreurs vis-à-vis des clients ou des fournisseurs font l'objet de contrôles spécifiques. Ces contrôles peuvent être effectués par des professionnels ou être automatisés dans le système d'information (par exemple, contrôle de vraisemblance).

Le test de performance est le principal moyen mis en place de contrôle de l'efficacité de la sécurité d'un processus.

5 - Les mesures de sécurité du système informatique

La société a mis en place un dispositif de contrôles automatiques : autorisations d'accès avec un système de gestion des mots de passe, mesures de protection des données, contrôle de cohérence des données saisies, instructions relatives à la saisie des données etc.

Des points de la réglementation spécifiques au système de soins sont également automatisés afin d'en garantir le respect.

6 - Eléments externes du contrôle

La société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de notre activité en lien avec l'Assurance Maladie. Le service médical des caisses d'assurance maladie vérifie que toutes les prestations des services de soins à domicile ont été fournies correctement.

L'Office fédéral pour la protection au travail contrôle les mesures prises pour protéger le personnel des accidents de travail et autres dangers. La sécurité au travail fait l'objet d'un double contrôle grâce à une directive prévoyant la collaboration contractuelle avec un bureau d'ingénieurs en sécurité.

Les commissaires aux comptes effectuent des contrôles complémentaires et certifient les états financiers de la société.

Etabli le 17 février 2006
Le Président du Conseil



Gouvernement d'entreprise

2005
rapport financier

1. Conseil d'Administration

1.1 - Composition au 17 mars 2006/ Echéance des mandats

Le Conseil d'Administration de notre société est composé de six administrateurs nommés et renouvelés selon les dates d'échéances ci-après :

Identité	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la sté
Jean-Claude LAVOREL	Statuts 20/11/1989	Ex. clos le 30/09/2010	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	AGO 27/02/1998	Ex. clos le 30/09/2009	Directeur Général Délégué
Benjamin LAVOREL	AGO 24/01/2000	Ex. clos le 30/09/2011	Néant
Jacques CAMBET	AGO 09/07/1999	Ex. clos le 30/09/2009	Néant
Gilles COPIN	AGO 24/01/2000	Ex. clos le 30/09/2007	Néant
Jacques MIGNOT	AGO 12/02/2002	Ex. clos le 30/09/2007	Néant

Messieurs Benjamin Lavorel, Gilles Copin, Jacques Mignot et Jacques Cambet n'exercent pas de fonctions au sein du Groupe.

1.2 - Parcours professionnel et mandats exercés par les administrateurs

Jean-Claude LAVOREL (58 ans)

Président Fondateur du Groupe LVL Médical depuis le 27 novembre 1989.

Parcours

Autodidacte, Jean-Claude Lavorel a exercé des responsabilités commerciales de 1976 à 1983 au sein du Groupe « Synthelabo », spécialisé en matériel médical, avant d'intégrer le Groupe allemand « Hellige », spécialisé en électronique médicale dans lequel il a exercé les fonctions de directeur d'agence jusqu'en 1989, date à laquelle il fonde le Groupe « LVL Médical ».

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Fonction	Société
PDG	LVL Médical Groupe SA
PDG	LVL Médical Ouest SA
PDG	LVL Net SA
PDG	Bard Assistance SA
PDG	LVL Médical Corse SA
PDG	LVL SA
Président	LVL Médical Sud SAS
Président	LVL Médical Est SAS
Président du Conseil d'Administration	LVL Immo SA
Président du Conseil d'Administration	LVL Médical Centre Est SA
Président du Conseil d'Administration	D.P.F. SA
Président	JCL Finances SAS
Président	ULTIMAL SA
Président	FINAL SA
Administrateur	Jean Pierre Fleur Finances SA
Représentant permanent de JCL Finances	Garderisettes SA
Représentant permanent de JCL Finances	Pénélope Productions SA
Gérant de SCI de gestion familiale	

Stanislas LAVOREL (34 ans)

Directeur Général Délégué depuis le 26 septembre 1997

Parcours

Titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier, Stanislas Lavorel a tout d'abord été consultant avant de rejoindre le Groupe « LVL Médical » dont il est Directeur Général Délégué.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Fonction	Société
Directeur Général Délégué	LVL Médical Groupe SA
Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Centre-Est SA
Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Ouest SA
Représentant permanent de LVL Médical Sud	Bard Assistance SA
Représentant permanent de LVL Médical Groupe	D P F SA
Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Immo SA
Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Net SA
Représentant permanent de LVL Médical Groupe	LVL Médical Corse SA
Directeur Général	JCL Finances SAS
Administrateur	Jean Pierre Fleur Finances SA
Administrateur	Cartaix SA
Représentant permanent de JCL Finances	La Potinière SASU
Président du Conseil d'Administration	Pénélope Productions SA
Gérant	Les Murs du Luxe SARL
Gérant de SCI de gestion familiale	

Benjamin LAVOREL (29 ans)

Parcours

Titulaire d'un baccalauréat de gestion, et après une formation à l'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon), Benjamin Lavorel prend, en 1997, la direction de la société « PRIS », Institut Français de Collecte pour La Prévention des Risques, société basée en région lyonnaise (Vénissieux), spécialisée dans l'environnement (collecte de déchets médicaux). Depuis 2000, il est gérant de sociétés, notamment du « Bus Café » à Lyon. Il est administrateur depuis le 24 janvier 2000.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Fonction	Société
Administrateur	LVL Médical Groupe SA
Administrateur	Bard Assistance SA
Administrateur	DPF SA
Administrateur	LVL SA
Gérant	BC Conseil SARL
Gérant	Bus Café SARL

Jacques CAMBET (76 ans)

Parcours

De formation droit et gestion, Jacques Cambet est administrateur de la société LVL Médical Groupe depuis le 9 juillet 1999. Président-Directeur Général de la société « CAMBET SA » de 1972 à 1990, il a assuré les fonctions de Juge au Tribunal de Commerce de LYON (de 1978 à 1988).

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Fonction	Société
Administrateur	SNAL SA
Administrateur	SECLYCA SA
Gérant	SC Disposition SCI

Gilles COPIN (54 ans)

Parcours

Titulaire d'un DEA de droit comparé, d'un DEA de droit public et diplômé de l'IEP Paris, Gilles Copin a commencé sa carrière, en qualité de Directeur Administratif et Financier au sein de la société « SMAD » pour intégrer ensuite l'Ecole de Management de Lyon comme professeur de finance et d'entrepreneuriat, puis directeur du centre des entrepreneurs.

En parallèle, il exerce les fonctions suivantes :

de 1987 à 1990	: Président-Directeur Général	CCR Associés
de 1991 à 1994	: Associé	Ernst & Young
de 1995 à ce jour	: Directeur Général	Expertise Partenaire Finance (E. P. F.)

Il est administrateur au sein de notre société depuis le 24 janvier 2000.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Fonction	Société
Censeur	OSEO BDPME
Administrateur	EPF SA
Administrateur	Garderiesettes SA

Jacques MIGNOT (54 ans)

Parcours

Titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques, suivie d'un MBA CESMA (EM LYON) et d'un CPA EXECUTIVE MBA HEC, Jacques Mignot dispose d'une solide expérience en matière de direction d'entreprises notamment au sein du Groupe OCP (Celesio), dans lequel il a été successivement de 1983 à 1986, Directeur d'Etablissement puis au sein de ce même Groupe, de 1990 à 1997, Président des sociétés ODS, Orkyn, DGX Pharma, de 1997 à 2003, société Fininvest et depuis 2003, Président des sociétés Neftys Pharma, Elvetis et Véto Santé.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Fonction	Société
Président	Neftys Pharma SA
Président	Elvetis
Président	Véto Santé
Gérant	Financière de la Rosetta
Gérant	SCI Leopard

1.3 - Taux d'assiduité des administrateurs

Identité	Ex. 30/09/2001	Ex. 30/09/2002	Ex. 30/09/2003	Ex. 30/09/2004	Ex. 30/09/2005
Jean-Claude LAVOREL	88%	90%	67%	89%	100%
Stanislas LAVOREL	100%	90%	100%	89%	100%
Benjamin LAVOREL	38%	10%	0%	0%	20%
Jacques CAMBET	75%	80%	100%	78%	60%
Gilles COPIN	50%	70%	67%	67%	80%
Jacques MIGNOT	Non adm.	40%	78%	78%	60%

Il n'a pas été versé de jetons de présence aux administrateurs, pas plus qu'ils ne sont vus confier par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

2. Direction

> Direction du Groupe

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Gilbert HABY	Directeur Général Délégué

> Comité de direction

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Marc LE DOZE	Direction Financière - CFO
Joël KHALIFA	Responsable du Développement National
François VIALA	Responsable Informatique
Patrick COLOMBIÉ	Directeur des Opérations et de la Qualité
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Larbi HAMIDI	Directeur LVL Médical Paris et Nord
Christophe BOUTELOUP	Directeur LVL Médical Centre Est
Jean-Pierre PAVY	Directeur LVL Médical Ouest
Cédric LESSER	Directeur LVL Médical Sud

Aux Comités de Direction, peut également intervenir tout autre membre du personnel pouvant apporter des précisions sur les points à l'ordre du jour.

Le Comité de Direction s'est réuni à 14 reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005.



3. Commissariat aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON

Téléphone : 0.478.601.601

Télécopie : 0.472.846.846

Renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2002

JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON

Téléphone : 0.472.698.269

Télécopie : 0.478.940.235

Renouvelés par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006

Commissaires aux Comptes suppléants

Société COMEXA

20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON

Société SOFRAGEC

Immeuble Le Viking
19, rue Louis Guerin
69100 VILLEURBANNE

Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le Groupe

Montants exprimés en milliers d'euros	Daniel Ceccaldi				Joye SA				Verhülsdonk & Partner GmbH				Gasso y Cia Auditores			
	France				France				Allemagne				Espagne			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	38	37	14%	11%	201	204	71%	59%	42	98	15%	29%	0	5	0	1%
Missions accessoires	15	0	50%	0%	15	0	50%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0	0%
Total	53	37	17%	11%	216	204	69%	59%	42	98	14%	29%	0	5	0	1%

**Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
de l'exercice clos le 30 septembre 2005
Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LVL Médical Groupe S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable concernant la dépréciation des titres de participation et exposé dans la note 4.3 de l'annexe, paragraphes « Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre » et « Titres de participation ».

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'appréciation du respect du principe de permanence des méthodes, nous nous sommes assurés que le changement d'estimation comptable des dépréciations des titres de participation, intervenu au titre de cet exercice, ainsi que les informations indiquées en annexe le concernant, concourent à la présentation d'estimations comptables raisonnables.
- En outre, dans le cadre de notre audit général des comptes annuels, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables et de l'information fournie dans l'annexe, portant notamment sur les valeurs mobilières de placement, les litiges salariaux et autres provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI
Commissaire aux Comptes

JOYE SA
Claude JOYE
Commissaire aux Comptes



**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions
réglementées relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce
Exercice clos 30 septembre 2005
Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau I du présent rapport. Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Le détail de ces conventions est présenté dans les tableau II du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes

JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes



Tableau 1 - Conventions nouvelles autorisées ou conclues au cours de l'exercice

Tableau 1.1 - Facturation par la société de prestations de services en matière administrative et de maintenance informatique

Le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une nouvelle convention avec la société JCL Finances.

Cette autorisation a été donnée lors de la séance du Conseil d'Administration du 14 juin 2005 aux conditions suivantes :

- Objet : Prestations de services en matières administrative et de maintenance informatique
- Forfait annuel de 2 100 euros HT,
- Facturé et payable le 1^{er} avril de chaque année.

Tableau 2 - Conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Tableau 2.1 - Facturation par la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Sociétés concernées	Nature	Montant en euros
LVL Médical Est	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 234 222
LVL Médical Centre-Est	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 056 069
LVL Médical Ouest	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 093 984
LVL Médical Sud	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 045 849
Bard Assistance	Montant H.T. inscrit dans les produits	282 765
LVL Médical Paris et Nord	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 372 381
LVL Médical Corse	Montant H.T. inscrit dans les produits	97 313

Tableau 2.2 - Facturation à la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Sociétés concernées	Nature	Montant en euros
JCL Finances	Montant H.T. inscrit dans les charges	1 155 000

Tableau 2.3 - Domiciliation à titre gratuit des sociétés filiales au siège social de la société-mère

Sociétés domiciliées	Adresse du siège social
D.P.F.	25, rue Bossuet - 69006 LYON
LVL (Ex-D'Médica)	25, rue Bossuet - 69006 LYON

Tableau 2.4 - Baux commerciaux

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LEROVAL 1	Charge - Bail commercial Durée : neuf années consécutives Adresse : 23, rue Bossuet - 69006 LYON	36 369 <i>outré charges</i>

Tableau 2.5 - Convention de trésorerie

Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés du Groupe LVL Médical a été mise en place. En France et à l'étranger, les avances de trésorerie sont rémunérées au taux EONIA fin de mois. Les charges et produits inclus dans le résultat financier de la société sont détaillés dans le tableau ci-après.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Charges nettes en euros	Produits nets en euros
LVL Médical Paris et Nord	Montant inscrit en comptabilité	-	136 684
LVL Médical Sud	Montant inscrit en comptabilité	-	92 210
LVL Médical Ouest	Montant inscrit en comptabilité	-	66 814
LVL Médical Centre-Est	Montant inscrit en comptabilité	-	72 468
LVL Médical Est	Montant inscrit en comptabilité	41 437	-
Bard Assistance	Montant inscrit en comptabilité	-	930
LVL Médical Corse	Montant inscrit en comptabilité	-	15 967
LVL Immo	Montant inscrit en comptabilité	-	29 866
LVL net	Montant inscrit en comptabilité	-	19 478
LVL (Ex-D'Médica)	Montant inscrit en comptabilité	131 774	-
DPF	Montant inscrit en comptabilité	-	819
LVL Médical Deutschland	Montant inscrit en comptabilité	-	72 341
LVL Médical Hispania	Montant inscrit en comptabilité	-	1 135

Tableau 3 - Personnes concernées par les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce

Intéressé	LVL Médical Groupe	J.-Claude Lavorel	Stanislas Lavorel	Gilbert Haby	Jacques Cambet	Gilles Copin	Benjamin Lavorel	Jacques Mignot
Qualité	Société-mère Contrôle L. 233-3	Président Directeur Général	Directeur Général délégué	Directeur Général délégué	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Bard Assistance	X	X	X				X	
DPF S.A.	X	X	X				X	
JCL Finances S.A.	-	X	X				X	
LVL Immo S.A.	X	X	X					
LVL Médical Centre-Est S.A.	X	X	X					
LVL Médical Corse S.A.	X	X	X					
LVL Médical Deutschland	X	X						
LVL Médical Est S.A.S.	X	X		X				
LVL Médical Hispania S.L.	X	X	X					
LVL Médical Ouest S.A.	X	X	X					
LVL Médical Paris et Nord S.A.	X	X	X					
LVL Médical Sud S.A.S.	X	X						
LVL net S.A.	X	X	X					
LVL S.A. (Ex-D'Médica)	X	X	X				X	
LEROVAL 1 S.C.I.		X						

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
de l'exercice clos le 30 septembre 2005
Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LVL Médical Groupe S.A., relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 4 de l'annexe :

- Les paragraphes « Permanence des méthodes comptables » et « 4.7 Créances clients » indiquent l'existence d'un changement d'estimation comptable concernant la dépréciation des créances clients.
- Le paragraphe « Passage aux normes IFRS » présente les modalités d'application de la norme IFRS 1 et les incidences de la mise en place du référentiel de normes internationales identifiées à ce jour, sous la forme d'informations qualitatives.

Le Groupe LVL Médical n'est pas, à ce jour, en mesure de présenter l'impact chiffré de l'application de ces nouvelles normes IFRS.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, 2° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'appréciation du respect du principe de permanence des méthodes, nous nous sommes assurés que le changement d'estimation comptable des dépréciations des créances clients, intervenu au titre de cet exercice, ainsi que les informations indiquées en annexe le concernant, concourent à la présentation d'estimations comptables raisonnables.

- En outre, dans le cadre de notre audit général des comptes consolidés, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables et de l'information fournie dans l'annexe et portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, des valeurs portées en stocks et en factures à établir, des valeurs mobilières de placement, de la recouvrabilité des impôts différés actifs, des engagements de retraite comptabilisés et des litiges salariaux et autres provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI
Commissaire aux Comptes

JOYE SA
Claude JOYE
Commissaire aux Comptes



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pro forma établis au 30 septembre 2005
Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Monsieur le Président,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant la période du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion :

- de la fermeture des 7 entités de structures d'appareillages en Allemagne à compter du 1^{er} octobre 2004,
- de la cession de branches d'activités maintien à domicile (MAD) dans la zone Nord et Est du Groupe, par les sociétés LVL Médical Paris Nord et LVL Médical Est. Cette cession est intervenue au 1^{er} février 2004,
- de la cession de la filiale espagnole, intervenue le 31 mars 2005.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 13 décembre 2005, à partir des comptes consolidés clos le 30 septembre 2004, qui sont présentés avec les comptes pro forma dans le présent document de référence, et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve, étant précisé que notre rapport sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2005 fait mention d'une observation que nous rappelons ci-dessous :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 4 de l'annexe :

- Les paragraphes « Permanence des méthodes comptables » et « 4.7 Créances clients » indiquent l'existence d'un changement d'estimation comptable concernant la dépréciation des créances clients.
- Le paragraphe « Passage aux normes IFRS » présente les modalités d'application de la norme IFRS 1 et les incidences de la mise en place du référentiel de normes internationales identifiées à ce jour, sous la forme d'informations qualitatives.

Le Groupe LVL Médical n'est pas, à ce jour, en mesure de présenter l'impact chiffré de l'application de ces nouvelles normes IFRS. »

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre des diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés, clos le 30 septembre 2005.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets :

- de la fermeture des 7 entités de structures d'appareillages en Allemagne à compter du 1^{er} octobre 2004,
- de la cession de branches d'activités maintien à domicile (MAD) dans la zone Nord et Est du Groupe, par les sociétés LVL Médical Paris Nord et LVL Médical Est. Cette cession est intervenue au 1^{er} février 2004,
- de la cession de la filiale espagnole, intervenue le 31 mars 2005,

dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés, clos le 30 septembre 2005.

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes

JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes



**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
de l'exercice clos le 30 septembre 2004
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 mars 2005**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LVL Médical Groupe, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe, relatif à la continuité d'exploitation qui détaille les problèmes rencontrés et les mesures prises par le groupe LVL Médical pour restaurer sa rentabilité et sa solvabilité.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 2° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur les valeurs mobilières de placement, la recouvrabilité des impôts différés actifs, l'évaluation des écarts d'acquisition, des fonds de commerce, des engagements de retraite comptabilisés, des litiges salariaux et autres provisions pour risques et charges, des provisions pour créances douteuses, des valeurs portées en stocks et en factures à établir ;
- Le rapport du Président sur le contrôle interne ne donne pas de description des procédures de contrôle interne applicables à la filiale espagnole et à la filiale allemande (structures d'appareillages). Cette absence est liée à la faible contribution au chiffre d'affaires consolidé (0,5% pour la filiale espagnole et 1,8% pour la filiale allemande). De plus, le dernier site d'activité en Allemagne a été cédé en Juin 2004.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 15 Février 2005

Daniel CECCALDI
Commissaire aux Comptes

JOYE SA
Claude JOYE
Commissaire aux Comptes



**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
de l'exercice clos le 30 septembre 2003
Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2004**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LVL Médical Groupe SA, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

La société filiale LVL Médical UK Ltd a fait l'objet d'une cession de contrôle en date du 19 août 2003. Néanmoins, en raison de l'incapacité pour le Groupe d'obtenir un arrêté de comptes à cette date, les opérations de consolidation des comptes de la société filiale LVL Médical UK Ltd ont été réalisées sur la base des comptes intermédiaires arrêtés au 31 mars 2003.

La méthode retenue par le Groupe n'est pas conforme aux dispositions de l'article L.233-25 du Code de commerce et du paragraphe § 202 du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Nous précisons que nous avons été amenés à vérifier auprès du commissaire aux comptes de la société LVL Médical UK Ltd cette impossibilité de produire des comptes certifiés au 19 août 2003.

Les comptes consolidés n'intègrent donc la filiale LVL Médical UK Ltd que sur les six premiers mois de l'exercice.

Cette déconsolidation au 31 mars 2003 a pu modifier les soldes intermédiaires du compte de résultat mais est sans influence sur la perte nette consolidée au 30 septembre 2003.

La société présente sous la forme de comptes pro forma clos le 30 septembre 2002 et le 30 septembre 2003, l'impact de LVL Médical UK Ltd sur les comptes consolidés.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe, relative à la continuité de l'exploitation, qui détaille les problèmes rencontrés et les mesures prises par la société « pour restaurer sa rentabilité et sa solvabilité ».

Elle explique, entre autre, que « le Groupe LVL Médical s'est également engagé à proposer, d'ici le 30 novembre 2004, aux banques et organismes financiers un schéma de refinancement de ses obligations dites OCEANE ».

Cette note indique de plus que « l'incertitude liée à l'éventuelle absence d'accord ou de refinancement de la dette obligataire OCEANE, d'un montant de 43,2 millions d'euros, avant le 30 novembre 2004 pèse sur la capacité du Groupe à poursuivre ses activités. En conséquence, l'application des principes comptables généralement admis pour un contexte normal de continuité de l'exploitation concernant notamment l'évaluation des actifs et passifs pourrait être remise en cause ».

En application des dispositions de l'article L.225-235, 2° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que nous avons été amenés à vérifier les prévisions réalisées par le Groupe LVL Médical et annexées au protocole signé avec les banques en date du 23 décembre 2003.

Ces prévisions démontrent que les échéances à court terme devraient pouvoir être respectées mais que l'échéance des obligations dites OCEANE, d'un montant de 43,2 millions d'euros, ne pourra être honorée à la date initialement prévue, le 1^{er} octobre 2005, sans l'engagement pour le Groupe LVL Médical à conclure un accord de refinancement de la dette obligataire avant le 30 novembre 2004.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés appellent de notre part les observations suivantes :

L'exercice comptable, objet du présent rapport, étant ouvert avant le 1^{er} janvier 2003, le Président du Groupe LVL Médical n'est pas tenu d'établir le rapport relatif aux procédures de contrôle interne introduit par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003. Cependant, le rapport de gestion du Groupe LVL Médical mentionne les modifications apportées en matière de procédures et de contrôle de ces procédures. Les mesures prises conformément au plan de restructuration étant trop récentes, et à ce jour en cours d'élaboration, il ne nous est pas possible de porter d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Fait à Lyon, le 15 Mars 2004

Daniel CECCALDI
Commissaire aux Comptes

JOYE SA
Claude JOYE
Commissaire aux Comptes



**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 823-11 du Code de Commerce
Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société,
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière
Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LVL Médical Groupe et en application de l'article L.823-11 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes

JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes



**Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
par annulation d'actions proposée à l'Assemblée
(Article L. 225-209 du Code de Commerce)
Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006
Onzième résolution**

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes
20, Bd Eugène Deruelle
69003 LYON
Téléphone : 0.478.601.601
Télécopie : 0.472.846.846

JOYE SA

Claude JOYE
Commissaire aux Comptes
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 0.472.698.269
Télécopie : 0.478.940.235

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LVL Médical Groupe S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, al.4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI

Commissaire aux Comptes

JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes



Attestation des rémunérations (Article L. 225-115 Al. 4 du Code de Commerce)

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à : 1 430 860 euros (un million quatre cent trente mille huit cent soixante euros) est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité. Cette somme comprend les rémunérations versées par d'autres sociétés et facturées au Groupe sous forme de convention réglementée.

Certifié exact

Fait à Lyon, le 1^{er} Mars 2006

Daniel CECCALDI
Commissaire aux Comptes

JOYE SA
Claude JOYE
Commissaire aux Comptes

Jean-Claude LAVOREL
Président Directeur Général



Attestation du responsable du document de référence

Le rapport annuel complété du rapport d'activité et du présent document tient lieu de document de référence enregistré.

Nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur le fait que :

- les informations financières historiques et pro-forma des deux derniers exercices, présentées dans le document de référence, sont établies, comme l'autorise le règlement CE 809/2004, conformément aux normes comptables nationales applicables au 30 septembre 2005 (Rég. CRC 99-02) ;
- ce document de référence n'inclut pas l'actualisation des informations financières historiques, sur la base des comptes semestriels arrêtés au 31 mars 2006 et établis pour la première fois selon le référentiel comptable international en application du règlement CE 1606/2002 (IAS/IFRS).

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Lyon, le 20 Juillet 2006

Stanislas LAVOREL
Directeur Général



Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société

Exercice 2004/2005

> 17 mars 2006 : Assemblée Générale Mixte

Exercice 2005/2006

> 30 septembre 2006 : Clôture de l'exercice

(Pour les dates à venir, il s'agit d'un calendrier prévisionnel susceptible d'être modifié)

> 20 janvier 2006 : Publication du chiffre d'affaires trimestriel

> 28 avril 2006 : Publication du chiffre d'affaires semestriel

> 3^{ème} semaine de juin 2006 : Publication des résultats semestriels

> 31 juillet 2006 : Publication du chiffre d'affaires trimestriel

> 31 octobre 2006 : Publication du chiffre d'affaires annuel

> 3^{ème} semaine de décembre 2006 : Publication des résultats annuels

Tableau de concordance

Le rapport annuel complété du rapport d'activité et du présent document tient lieu de document de référence déposé. Afin d'en faciliter la lecture, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Document	Pages
ATTESTATIONS DES RESPONSABLES		
Attestation du responsable du document de référence	Rapport financier	104
Politique d'information	Rapport financier	105
	Rapport d'activité	23
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL		
Émetteur		
Réglementation applicable	Rapport financier	3
Capital		
Particularités (droits de vote et franchissement de seuil)	Rapport financier	4 et 52
Capital autorisé non émis	Rapport financier	5
Capital potentiel	Rapport financier	4 et 5
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	Rapport financier	6 et 7
Marché des titres		
Tableau d'évolution des cours et des volumes sur 20 mois	Rapport financier	10 et 11
Dividendes	Rapport financier	9
CAPITAL ET DROITS DE VOTE		
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	Rapport financier	50
Évolution de l'actionnariat	Rapport financier	8 et 9
Action de concert	Rapport financier	5
ACTIVITÉ DU GROUPE		
Organisation du Groupe	Rapport financier	48 et 49, 72
	Rapport d'activité	7 à 9
Chiffres clés du Groupe	Rapport financier	45
	Rapport d'activité	6
Informations chiffrées sectorielles	Rapport financier	35
	Rapport d'activité	10
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	Rapport d'activité	12 à 21
Politiques d'investissements	Rapport financier	46 et 49
	Rapport d'activité	23
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE		
Facteurs de risques		
• Risques de marché	Rapport financier	14
• Risques particuliers liés à l'activité	Rapport d'activité	21 et 22
• Risques juridiques	Rapport d'activité	23
• Risques industriels et liés à l'environnement	Rapport financier	55
Assurances et couverture des risques	Rapport financier	12 et 13

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

Comptes consolidés et annexe	Rapport financier	17 à 41, 98 et 99
Engagements hors-bilan	Rapport financier	38
Information financière pro forma	Rapport financier	21 et 22, 100 et 101
Ratios prudentiels réglementaires	Rapport financier	34
Comptes sociaux et annexe	Rapport financier	56 à 73, 92 et 93

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	Rapport financier	85 à 89
Composition et fonctionnement des comités	Rapport financier	89
Dirigeants mandataires sociaux	Rapport financier	53 et 54
Dix premiers salariés non mandataires sociaux	Rapport financier	12
Conventions réglementées	Rapport financier	94 à 96

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Evolution récente	Rapport financier	52
Perspectives d'avenir	Rapport financier	52

Le présent document complété du rapport annuel et du rapport d'activité tient lieu de document de référence enregistré.



L'esprit de service

LVL Médical Groupe
25, rue Bossuet - 69455 Lyon Cedex 06 - France
Tél. +33 (0)4 26 68 68 68 - Fax +33 (0)4 26 68 68 79
www.lvl-medical.com